EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 février 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre février deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 février 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Dominique ADENOT, Alain BARDOT à Djamel IBRAHIM-OUALI, Christine DULAC-ROUGERIE à Christophe BERTUCAT, Olivier BIANCHI à Jacqueline CHAPON, Philippe BOHELAY à Cécile AUDET, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Guy BALLET à Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Michel FANGET à Christine PERRET, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS, Louis VIRGOULAY à Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Odile SAUGUES**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE entre en séance à partir de la question n°2.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n°9.
Madame Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n°9.
Madame Anne COURTILLÉ quitte la séance à partir de la question n°42.
Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Cyril CINEUX quittent la séance à partir de la question n°46.
A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Dominique ADENOT, Adjoint

Rapport N° 47

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

L'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile oblige les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) à mettre en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS).** Ce dispositif, précisé par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 s'intègre dans l'organisation générale des secours.

La Ville de Clermont-Ferrand étant impactée par un PPRN inondation, un projet de PCS a été élaboré par la Mission Ecologie urbaine, Environnement, Energie en collaboration avec les services de l'Etat puis validé par M. Le Maire.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel à l'usage du Maire, de la Municipalité et du personnel municipal visant à établir une organisation communale pour faire face à un ensemble de dysfonctionnements graves résultant d'évènements qui peuvent être d'origine naturelle (évènements météorologiques…) ou humaine (explosions, accidents…). Ce document répond à un objectif de sauvegarde de la population. Il est composé de cinq parties qui traitent :

- des risques qui menacent la commune, de leurs conséquences et de leurs évolutions possibles,
- de l'alerte, au titre des ses pouvoirs de police, le Maire a l'obligation de diffuser les alertes auprès de ses concitoyens ; elle se décline en deux niveaux : la réception/transmission interne et la diffusion à la population,
- de l'organisation opérationnelle de la Collectivité et des missions qu'elle doit assurer,
- des procédures et des actions à suivre lors de gestion de crise,
- de la banque de données.

Compte tenu de ces éléments, ce document est porté à votre connaissance pour information. Il sera, après présentation au conseil municipal, transmis en préfecture par voie d'arrêté municipal.

Il vous est demandé, an accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette information.

DELIBERATION

. Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 mars 2012

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Monique BONNET

PLAN COMMUNAL

DE SAUVEGARDE

DE CLERMONT–FERRAND

Dossier principal

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

GLOSSAIRE

1 DIAGNOSTIC DES RISQUES ____ *3*

1.1 LES RISQUES HYDRAULIQUES (cf. annexe n°1) ____ **3**

1.2 LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN (cf. annexe n°2) ____ **3**

1.3 LE RISQUE VOLCANIQUE ____ **3**

1.4 LE RISQUE SISMIQUE ____ **3**

1.5 LE RISQUE INDUSTRIEL (cf. annexe n°3) ____ **3**

1.6 LE RISQUE MAJEUR DE MATIÈRES DANGEREUSES (cf. annexe n°4) ____ **3**

1.7 ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES ____ **3**

1.8 SYNTHÈSE DES RISQUES ____ **3**

2 L'ALERTE ____ *3*

2.1 ALERTE ET INFORMATION DES POPULATIONS ____ **3**

2.2 RÉCEPTION ET GESTION DE L'ALERTE ____ **3**

2.3 LES SCHÉMAS D'ALERTE INTERNE SUIVANT LES ALÉAS ____ **3**

2.4 DIFFUSION DE L'ALERTE A LA POPULATION ____ **3**

3 ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET MISSIONS ____ *3*

3.1 INTRODUCTION ____ **3**

3.2 ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ____ **3**

3.3 MISSIONS GÉNÉRALES ____ **3**

3.4 MISSIONS SPECIFIQUES DE GESTION DE CRISE ____ **3**

4 DOCUMENTS OPERATIONNELS ____ *3*

4.1 LE PROCESSUS DE GESTION DE CRISE ____ **3**

4.2 ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ____ **3**

4.3 INSTALLATION MATÉRIELLE ____ **3**

4.4 GESTION DU RISQUE HYDRAULIQUE ____ **3**

4.5 PROCÉDURE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ____ **3**

4.6 ORDRE DE CONFINEMENT ____ **3**

4.7 ORDRE D'EVACUATION ____ **3**

5 BANQUE DE DONNÉES ____ *3*

6 ANNEXES ____ *3*

6.1 RISQUES HYDRAULIQUES : Cartographies opérationnelles ____ **3**

6.2 RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN : cartographies Opérationnelles ____ **3**

6.3 RISQUE INDUSTRIEL : Cartographie opérationnelle ____ **3**

6.4 RISQUE TMD : Cartographie opérationnelle ____ **3**

6.5 VULNERABILITES ET REPARTITIONS GEOGRAPHIQUES ____ **3**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré à partir de 2007 par la Ville de Clermont-Ferrand.

Le pilotage de cette opération a été confié initialement à la Direction Environnement Santé assistée de la Société Française des Risques Majeurs représentée par son Directeur Jean-Paul GOUT.

Le PCS répond à une demande de l'État et à une obligation réglementaire imposée par la Loi de Modernisation de la Sécurité Civile du 13/08/2004 mais également à la volonté de la Ville de se préparer à affronter une crise majeure.

Le cahier des charges établi par la Ville et le CCAS dans le cadre d'une convention signée en octobre 2006, comportait les objectifs suivants :

- Définir sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population en cas de risques majeurs et de compléter les dispositifs de secours relevant des services de l'État,
- Tenir compte des procédures déjà mises en places dans les différentes Directions de la Ville,
- Valoriser les moyens et savoir-faire des services,
- Intégrer les plans existants ainsi que le système d'astreinte mise en place en dehors des heures de bureau,
- Favoriser la transversalité des acteurs, services et partenaires extérieurs, afin de gérer au mieux les risques et les crises dans leur diversité.

La Ville dispose d'un plan destiné à « vivre ». Afin de conserver son caractère opérationnel, un Chargé de mission « risques majeurs et sanitaires » a été recruté en mars 2009. Depuis le 18 juillet 2011, la Mission écologie urbaine, énergie, environnement (M3E) est chargée de son développement opérationnel sous l'autorité directe du Directeur général des services.

Il est aussi indispensable que :

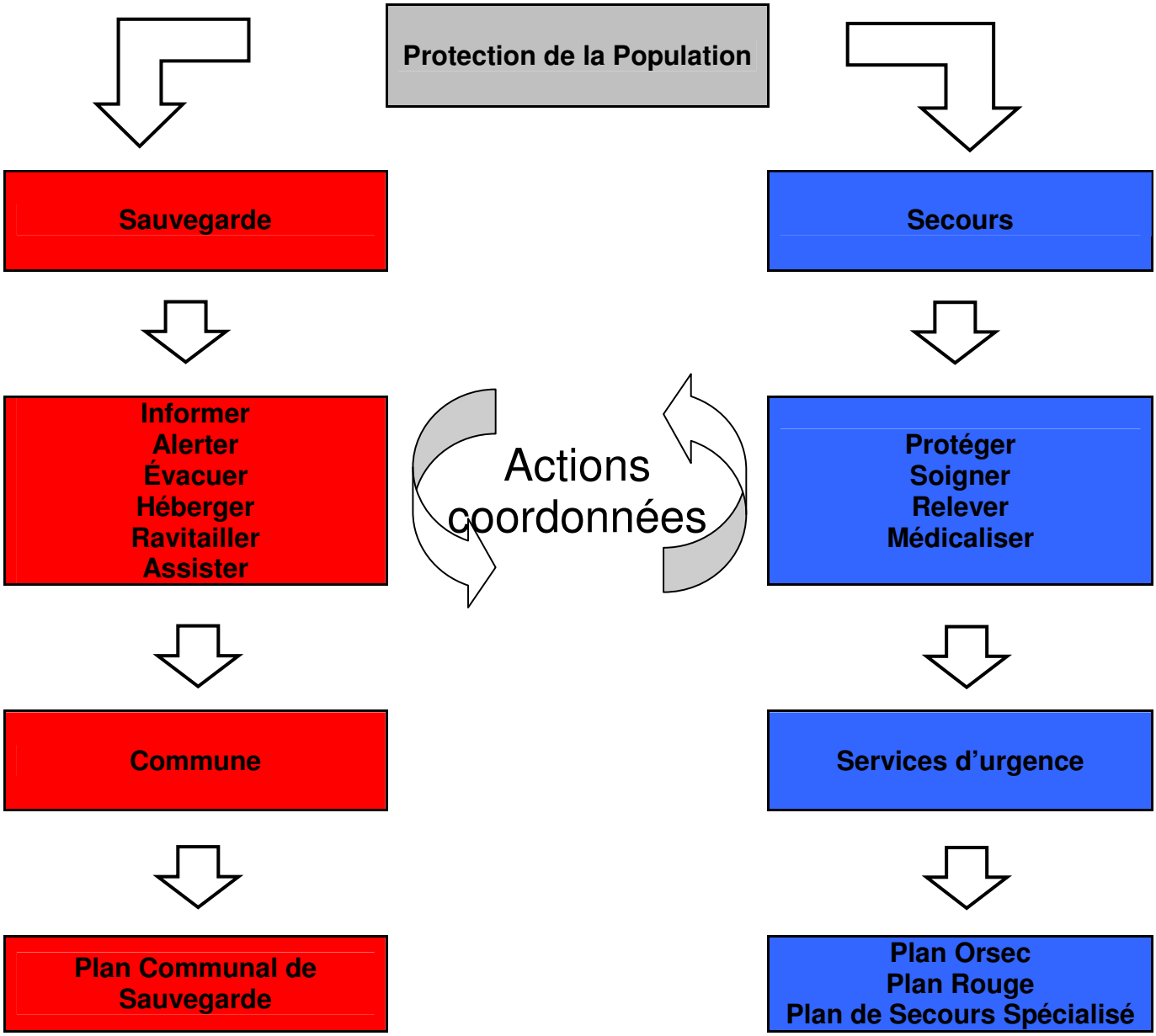
- chaque Direction ou Service s'approprie la démarche et actualise, sous le « contrôle » de la M3E, les données qui font partie de son champ de compétence,
- les partenaires extérieurs (administrations, entreprises ou autres organismes) soient en capacité de mettre en œuvre leur propre dispositif,
- des exercices soient régulièrement organisés.

DISTINCTION DES MISSIONS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel à l'usage du Maire, des élus et du personnel municipal visant à établir une organisation communale pour faire face à un ensemble de dysfonctionnements graves. Ce document répond à un objectif de sauvegarde de la population.

Il convient de faire une distinction entre les missions de sauvegarde et de secours.

Le schéma suivant permet de mieux appréhender ces deux notions mais également de positionner les missions des acteurs de la crise dans le cadre du PCS.



AVERTISSEMENT

Le présent document intitulé « PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) - dossier principal » constitue la première des cinq parties que comporte l'ensemble du plan.

Le **dossier principal** (**DOS 0**) est divisé en 5 sous parties et annexes :

- **le diagnostic des risques (DOS 0-1),**
- **le dispositif d'alerte (DOS 0-2),**
- **l'organisation et les missions de la collectivité (DOS 0-3),**
- **les procédures opérationnelles de gestion de crise (DOS 0-4),**
- **le contenu de la banque de données (DOS 0-5),**
- les annexes (cartographies opérationnelles et vulnérabilités).

Ce dossier est destiné à l'information et peut être communiqué aux autorités et structures ayant à en connaître.

Les 3 sous-dossiers qui n'apparaissent pas dans le présent document, définissent les procédures s'appliquant :

- **aux missions de sauvegarde (SDOS 1),**
- **aux événements (SDOS 2),**
- **aux mesures d'accompagnement (SDOS 3)**.

Les informations délivrées se présentent sous la forme de fiches « intervention » qui décrivent et organisent dans le détail l'organisation et les missions des directions et services de la Ville, impliqués dans la gestion de crise.

Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la collectivité.

La base de données (SDOS 4) est constituée d'annuaires téléphoniques, de répertoires, et d'inventaires de moyens, dont la plupart sont soumis à la règle de confidentialité.

Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la collectivité.

DESCRIPTION DU PLAN

Le dossier principal (DOS 0) du Plan Communal de Sauvegarde comporte 5 parties.

Première partie : diagnostic des risques

Elle est destinée à donner une « photographie instantanée » des risques qui menacent la commune au moment du déclenchement du PCS.

Elle permet également d'informer sur leur évolution possible.

Les zones à risques sont cartographiées; les établissements sensibles sont répertoriés tels que :

- les E.R.P. (Établissements Recevant du Public),
- les voiries,
- les ICPE (Installations Classées pour la Protection de lEnvironnement)

Deuxième partie : l'alerte

Au titre de son pouvoir de police, le Maire a l'obligation de diffuser l'alerte auprès de ses concitoyens ; cette mission est prioritaire.

Elle se décline à deux niveaux :

- la réception et la transmission interne de l'alerte,
- la diffusion de l'alerte à la population.

Sont présentés également pour les trois scénarii de crise principaux (inondation, transport de matières dangereuses (TMD), événements météorologiques) :

- un schéma d'alerte,
- un traitement de cette alerte.

Le système de télé alerte GEDICOM est également évoqué.

Troisième partie : organisation opérationnelle et missions

Dans cette partie, sont décrites :

- l'organisation opérationnelle de la collectivité,
- l'organisation du PCC (Poste de Commandement Communal),
- les missions générales des autorités et des structures,
- les missions spécifiques de gestion de crise.

Quatrième partie : documents opérationnels descriptifs des procédures et actions

L'État-major dispose de procédures de gestion de crise qui lui suggèrent les étapes à suivre pour résoudre celle-ci.

Les acteurs du Poste de Commandement Communal (PCC) disposent, pour leur part, de fiches leur indiquant, dans le détail, les actions qu'ils auront à réaliser, pour remplir leurs missions.

Ces fiches actions suivent un processus chronologique de mise en œuvre complémentaire.

Les fiches intervention sont établies par les différents services municipaux. Elles permettent de prévoir et de décliner sur le terrain les missions susceptibles de leur être confiées par les cellules du PCC. Elles font l'objet d'un classement spécifique au sein des sous-dossiers SDOS 1, 2 et 3.

Cinquième partie : sommaire de la banque de données

La banque de données est un inventaire des moyens susceptibles d'être utilisés pendant la gestion de la crise :

- répertoires téléphoniques,
- moyens matériels,
- moyens médicaux,
- hébergement – restauration,
- structures et associations à caractère social,
- formulaires administratifs.

Le détail de la banque de données fait l'objet du sous-dossier SDOS 4.

GLOSSAIRE

ACAVIC : Les Amis des Caves du Vieux Clermont

BCEOM : Bureau central d'Études pour les Équipements d'Outre-mer

BDU : Banque de Données Urbaines

BEM : Bureau de l'État-major

BRGM : Bureau des Recherches Géologiques et Minières

BSG : Bureau du Secrétariat Général

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

COS : Commandant des Opérations de Secours

DAJ : Direction des Affaires Juridiques

DAJL : Direction de l'Animation, de la Jeunesse et des Loisirs

DEA : Direction de l'Eau et de l'Assainissement

DEP : Direction de l'Espace Public

DGAST : Directeur Général Adjoint des Services Techniques

DGS : Directeur Général des Services

DOS : Directeur des Opérations de Secours

DPB : Direction du Patrimoine Bâti

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSIT : Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

DSL : Direction des Sports et de la Logistique

DSP : Direction des Services à la Population

DU : Direction de l'Urbanisme

DVSPE : Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance

EM : État-major

ERP : Établissement Recevant du Public

M3E : Mission Écologie urbaine, Énergie , Environnement

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PCC : Poste de Commandement Communal

PCO : Poste de Commandement Opérationnel

PCR : Poste de Commandement Restreint

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PM : Police Municipale

SC : Service Communication

TMD : Transport de Matières dangereuses

ORGANISATION DU DOCUMENT PCS

		1 – Diagnostic des risques	2 - Alerte	3 - Organisation opérationnelle et missions	4 - Documents opérationnels	5 - Annexes	Destinataires	Moyens et lieux de stockage
DOS 0	Dossier principal Présentation du PCS	Inventaire des risques et des vulnérabilités Cartographie	Aspects généraux liés à l'alerte, Réception, Traitement, Diffusion GEDICOM	Glossaire Organisation du Commandement, Missions générales et spécifiques	Processus de gestion de crise Procédures et actions (activation du PCC, évacuation. Confinement, inondation, TMD)	Sommaire de la banque de données	Maire et élus Cabinet du Maire Secrétariat Général Directeurs de services Partenaires extérieurs	1 version électronique en dossier partagé sur S commun 2 versions papier (une à la M3E et une Salle Michel de l'Hospital) 1 CDRom
SDOS 1	Procédures s'appliquant aux MISSIONS DE SAUVEGARDE		Réception, traitement, diffusion de l'alerte GEDICOM	Organisation du PCC BEM, Standard de crise des structures du PCC	Activation PCC, Evacuation, confinement, transport, restauration, hébergement		M3E Directions et services ayant à en connaître	1 version électronique complète à la M3E 2 versions papier complètes (une à la M3E et une Salle Michel de l'Hospital) 1 version spécifique partagée à chaque direction ou service concerné
SDOS 2	Procédures s'appliquant aux EVENEMENTS		Inondations, Transports de M.D, aléas climatiques		Inondations, Transport de matières dangereuses, Aléas climatiques		M3E	1 version électronique complète à la M3E 2 versions papier complètes (une à la M3E et une Salle Michel de l'Hospital)

ORGANISATION DU DOCUMENT PCS

SDOS 3	Procédures s'appliquant aux mesures d'**Accompagnement**				Information du public			Communication Accueil Information				M3E Cabinet du Maire Secrétariat Général		1 version électronique complète à la M3E en dossier partagé sur S:\Commun 2 versions papier complètes (une à la M3E et une Salle Michel de l'Hospital)					
SDOS 4	**Banque de données**			Cartographie des risques		Annuaire des cadres composant le PCC - annuaire des autorités	Annuaire du PCC	Répertoire des responsables du PCC Répertoire des moyens matériels		Contacts utiles		M3E et Chefs de Cellule		1 version électronique en dossier partagé sur S:\Commun					
						Procédures et actions													
						Fiches intervention													

1 DIAGNOSTIC DES RISQUES

1.1 LES RISQUES HYDRAULIQUES (cf. annexe n°1)

1.1.1 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Il est constitué de quatre cours d'eau à régime torrentiel :

Le Bédat, la Tiretaine Nord, la Tiretaine Sud, l'Artière.

Les tronçons avals de l'Artière, du Bédat, de la Tiretaine Nord, ainsi que la totalité de la Tiretaine Sud, ont été totalement aménagés par l'homme et ne suivent plus leur tracé naturel. Il s'agit pour l'essentiel de réseaux souterrains d'assainissement pluvial.

L'Artière :

- Prend sa source au lieu-dit Manson, au-dessus de Charade,
- S'écoule à surface libre à travers Beaumont, puis Aubière,
- Premier busage à l'entrée de Clermont-Ferrand, sous le lycée Lafayette et le parc technologique de la Pardieu.





- Repasse en surface libre après la voie ferrée jusqu'au confluent avec la Tiretaine sud,
- Puis busée jusqu'à Aulnat où elle repasse définitivement en aérien.

La Tiretaine :

- prend sa source à la Font de l'Arbre, sous le Puy de Dôme,
- écoulement à surface libre jusqu'à Chamalières,



- se sépare en deux tronçons à hauteur du bâtiment de l'INSEE :
 - La Tiretaine Sud, totalement busée, qui va rejoindre l'Artière,
 - La Tiretaine Nord.

La Tiretaine Nord :

- busée à hauteur du bâtiment de l'INSEE,



- ressort en aérien à Fontgiève, traverse le siège social Michelin puis les Carmes,







- se sépare alors en deux tronçons souterrains :
 - un tronçon totalement busé et artificiel qui remonte au nord-est et va rejoindre le Bédat,
 - un tronçon correspondant au tracé naturel qui repasse à surface libre après la voie ferrée puis est de nouveau busé sous l'A75 jusqu'aux Ronzières,
 - rejoint le ruisseau des Ronzières au Bugheas pour devenir le ruisseau des Guelles et se joindre au Bédat dans la plaine (à Saint-Beauzire).

Le Bédat :

- ne s'écoule pas sur Clermont-Ferrand,
- s'écoule en aérien jusqu'au triage SNCF des Gravanches, à proximité du secteur de la Plaine,
- busé sous Gerzat jusqu'au passage sous l'A75.

1.1.2 PLUVIOMETRIE

Les crues exceptionnelles des cours d'eau traversant l'agglomération de Clermont-Ferrand sont générées par des pluies violentes et de courte durée : de 50 à 60 mm d'eau sur une durée inférieure à 3 heures pour l'événement centennal.

La pluviométrie décennale journalière est proche de 70 mm pour chacun de ces 4 bassins versants. La crue centennale est prise comme crue de référence pour l'urbanisme réglementaire (PPRI).

1.1.3 LES CRUES

La Tiretaine Sud :

C'est un réseau d'assainissement pluvial de trois branches principales, totalement sous dimensionné pour une crue centennale. Dans ce cas, tous les réseaux se mettent en charge et débordent sur les voiries et les zones basses en faisant sauter les plaques des bouches d'égout.

La Tiretaine Nord :

- dans sa partie amont (avant la place du 1er mai) la capacité insuffisante de collecteur et le régime torrentiel marqué provoquent des débordements avec des vitesses importantes. On peut craindre de gros dégâts sur les biens et même une menace sur les vies humaines, compte tenu des vitesses d'écoulement.
- dans la partie aval, où le tracé est dévié de sa vallée naturelle, les volumes débordés sont importants mais les risques modérés (hauteur et vitesse faibles)

L'Artière affecte surtout la plaine avec des hauteurs et des vitesses de débordements faibles. Pas de risques pour les personnes mais des stockages importants et durables (zone de la Pardieu). Les débordements sont provoqués prioritairement par l'obstruction (embâcles) des entrées de réseau souterrain.

Le Bédat a peu d'impact sur Clermont mais ses eaux sont longues à s'évacuer.

DIAGNOSTIC
Vis à vis de la crue centennale, les canalisations de tous les cours d'eau sont sous dimensionnées. Du fait de la saturation des réseaux, les débordements ne reviennent plus dans le « lit mineur ». L'impact sur les biens d'un tel événement peut être considérable et difficile à gérer. L'éventualité de victimes ne peut être exclue. Le risque est sérieux, même si l'édification de bassins de rétention diminue les risques, surtout pour les crues non exceptionnelles. Le phénomène de ruissellement urbain en cas de fortes pluies sera un facteur aggravant.

1.2 LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN (cf. annexe n°2)

1.2.1 LES CAVES DE LA BUTTE DE CLERMONT (source BRGM et ACAVIC)

Localisation :

Dans le sous-sol de la butte, autour de la cathédrale et sous le cœur historique de la ville.

Origine et Fonction :

Cavités anthropiques creusées dès le haut Moyen-Âge pour le stockage et la conservation des denrées. Le plus souvent, dépendances directes de l'habitation de surface.

Morphologie :

Pas de cavités naturelles. Absence de réseaux et de souterrains. Plusieurs niveaux possibles : trois en moyenne et parfois même jusqu'à cinq (18 m de profondeur). Certaines ont le matériau à nu, d'autres sont maçonnées voire ouvragées. Pas de réseau hydrographique souterrain. La densité des cavités sous la butte est très élevée.

Géologie :

La butte s'est constituée par l'accumulation des projections pyroclastiques du volcan de Clermont, lors d'éruptions explosives datant d'environ 160.000 ans. Épaisseur d'environ 25 m. Le matériau, dénommé tuf, est formé de couches hétérogènes, bien stratifiées, sableuses mais compactées.

Ce matériau volcanique, meuble et poreux, est suffisamment résistant pour supporter le poids des constructions et assez meuble pour être facilement creusé, tout en permettant des voûtes assez solides.

Évolution :

Très utilisées au cours des siècles donc maintenues alors en bon état, convenablement ventilées, et surveillées. Depuis les années 1970: évolution inquiétante, conséquence de l'abandon de beaucoup de caves, de l'obturation de circuits de ventilation, de travaux de construction perturbant l'équilibre du matériau et modifiant l'hydrologie souterraine.

Les caves de Clermont sont riches en vestiges archéologiques et sont de ce fait un élément très important du patrimoine souterrain de la ville.

Facteurs aggravants :

L'humidité excessive, le manque d'entretien et de surveillance.

La présence possible en profondeur de gaz carbonique.

Effets en surface :

Pas d'accidents majeurs mais d'assez fréquents effondrements de chaussée et de nombreuses fissures dans le bâti, notamment sur les linteaux.

Mesures de prévention :

- proscrire les mesures intempestives telles que comblement par injection de béton ; éviter le ciment,
- aider les propriétaires à nettoyer les caves et à rétablir les circuits d'aération,
- cartographier les cavités,
- organiser la surveillance de l'évolution du site.

DIAGNOSTIC
Les Caves ne constituent pas un risque majeur mais « un risque sournois en évolution ».

1.2.2 INSTABILITE DE VERSANTS ET RETRAIT-GONFLEMENT

Contexte géologique :

Les formations géologiques composant le substratum du secteur de Clermont-Ferrand sont constituées de matériaux marneux ou calcaro-marneux.

L'érosion des buttes formées par les manifestations volcaniques (Puy de Chanturgue, Côtes de Clermont, plateau des Cézeaux) a donné naissance à des sols argileux et argilo marneux sur les pentes et certaines parties basses.

Aléas :

Cette présence d'argile peut avoir pour conséquence :

- quelques instabilités de versants, de faible ampleur, notamment sur les Côtes de Clermont;
- des phénomènes de retrait-gonflement des terrains, provoquant des désordres au bâti (arrêté CATNAT du 15 juillet 1998 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour la période de janvier 1992 à février 1998).

DIAGNOSTIC
Le risque est globalement assez faible et très localisé. Un éventuel événement ne pourrait être que de faible étendue.

1.3 LE RISQUE VOLCANIQUE

1.3.1 LA CHAINE DES PUYS

Elle s'étend sur 30 Km et concerne directement la ville de Clermont-Ferrand. Son activité couvre une très large durée : de 40 millions d'années jusqu'à une période plus récente de quelques milliers d'années seulement. Parmi la demi-douzaine d'ensembles volcaniques, la chaîne des Puys témoigne d'un volcanisme récent : de 40.000 ans à 10.000 ans.

1.3.2 LE VOLCAN DE CLERMONT (voir carte page 21)

Origine :

Un cratère d'éruption magmatique explosive est situé à proximité du centre ville. Le lac formé par le cratère (le « MAAR ») vieux de 160.000 ans, a été progressivement comblé par les sédiments apportés par la Tiretaine, jusqu'à disparaître il y a environ 40 000 ans.

Morphologie :

Profond de 150 m, le MAAR de Clermont/Chamalières présente un diamètre d'environ 1.500 m, allant de la place de Jaude au carrefour de l'Europe à Chamalières, des Salins à Lavoisier.

1.3.3 L'ACTIVITÉ VOLCANIQUE

Les derniers volcans se sont éteints il y a 8500 ans, 7000 ans pour le système Pavin. Depuis il n'y a pas eu de manifestations reconnues. Ce temps est trop court à l'échelle géologique pour conclure que la chaîne des Puys est définitivement endormie. La probabilité d'une reprise d'activité n'est pas négligeable. Où ? Quand ? Les études ne permettent pas de répondre tout de suite à cette question. Il faudrait localiser plus précisément les chambres magmatiques, connaître de façon plus précise la structure du socle, en mesurer ses mouvements, etc. De toute manière les prémices d'une éruption seraient détectées par le réseau de surveillance sismique du territoire, alors pas de panique !

1.3.4 LES RISQUES

Naturellement ils sont liés au type de volcanisme existant :

- L'éruption strombolienne : c'est le modèle le plus présent dans la chaîne. Les risques seraient très limités. À terme, seules les coulées de laves se propageant coté est pourraient être inquiétantes pour l'habitat clermontois étagé. C'est le meilleur scénario. On assisterait alors à un magnifique volcan effusif projetant des scories rougeoyantes dans le ciel nocturne. Un spectacle fantastique...

- L'éruption péléenne ou trachytique : les effets des épisodes passés ont été, semble-t-il, très limités. Mais le fonctionnement péléen est imprévisible car des nuées ardentes peuvent toujours se développer et ravager le voisinage, peut-être même jusqu'à Clermont-Ferrand. Ce fut également le cas dans la phase trachytique du Pariou.

- L'éruption phréatomagmatique : c'est un scénario très envisageable car tout le secteur de la chaîne comporte d'importantes réserves d'eau. Les proportions géométriques des MAARS existants, montrent que les explosions de ce type doivent être de grande ampleur et à considérer. Difficile de vivre à côté d'un voisin aussi turbulent.

En plus des manifestations éruptives, la modification du réseau hydrographique, la pollution des eaux de source par les dégazages des magmas, les émissions gazeuses toujours possibles, les panaches de poussières retombant alentours, sont autant d'effets à considérer sérieusement. Si c'était le cas, nul doute que la région se trouverait bouleversée.

1.3.5 L'ALÉA VOLCANIQUE :

La probabilité d'occurrence d'une éruption sur la chaîne des Puys est de l'ordre d'une chance sur 50.000 chaque année, donc en moyenne une phase d'éruption tous les 50.000 ans.
On estime généralement qu'une reprise d'activité ne présenterait pas un danger majeur pour l'homme car il s'agirait probablement d'une éruption effusive, précédée de signes précurseurs parfaitement décelables.

DIAGNOSTIC
Le risque volcanique à Clermont-Ferrand reste extrêmement faible compte tenu de la probabilité d'occurrence d'un phénomène qui, en cas de manifestation, serait bien évidemment une crise majeure. Mais le risque doit être apprécié à l'échelle de quelques générations pour ce qui est de la planification opérationnelle.

1.4 LE RISQUE SISMIQUE

L'aléa sismique de la France est évalué selon cinq niveaux : très faible – faible – modéré – fort (décret 2010-1255 du 22 octobre 2010).

La sismicité en Auvergne :

Comme le fossé Rhénan, l'Auvergne fait partie du système de rift tertiaire européen. Elle est soumise aujourd'hui à la poussée des Alpes, à savoir une compression NW-SE associée à une extension perpendiculaire. Bien que cette région connaisse une sismicité relativement modérée, deux séismes d'intensité VIII se sont produits en 1477 et 1490 prés de Clermont-Ferrand et le Livradois connaît depuis quelques années une intensification de son activité sismique.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22/10/2010 relatifs à la prévention du risque sismique et au zonage sismique sont entrés en vigueur le 01/05/2011. Ces textes ont des conséquences pour l'instruction des autorisations d'urbanisme : « la totalité du Puy-de-Dôme est classée en zone de sismicité de très faible à modéré. En effet, la nouvelle réglementation repose désormais sur une approche probabiliste (fréquence des séismes) au lieu de l'approche déterministe (séisme majeur historique connu) utilisée pour la réglementation de 1991, et élargit de fait le périmètre des communes concernées. » La commune de Clermont-Ferrand est classée pour sa part en sismicité modérée, niveau 3 (cf.. carte de l'Auvergne ci-après).

Aléa sismique local :

Pour un séisme de magnitude donnée, le mouvement du sol est généralement maximal à l'aplomb de la faille et décroît avec la distance. Cependant, le mouvement du sol peut varier localement (augmentation ou réduction) en raison de la topographie ou de la constitution du sous-sol. Ainsi, les reliefs et les alluvions accumulées sur de grandes épaisseurs (plaines alluviales) enregistrent généralement des désordres supérieurs par effet d'amplification. On parle respectivement d'effets de site topographiques et lithologiques.

LE VOLCAN DE CLERMONT :

Origine :

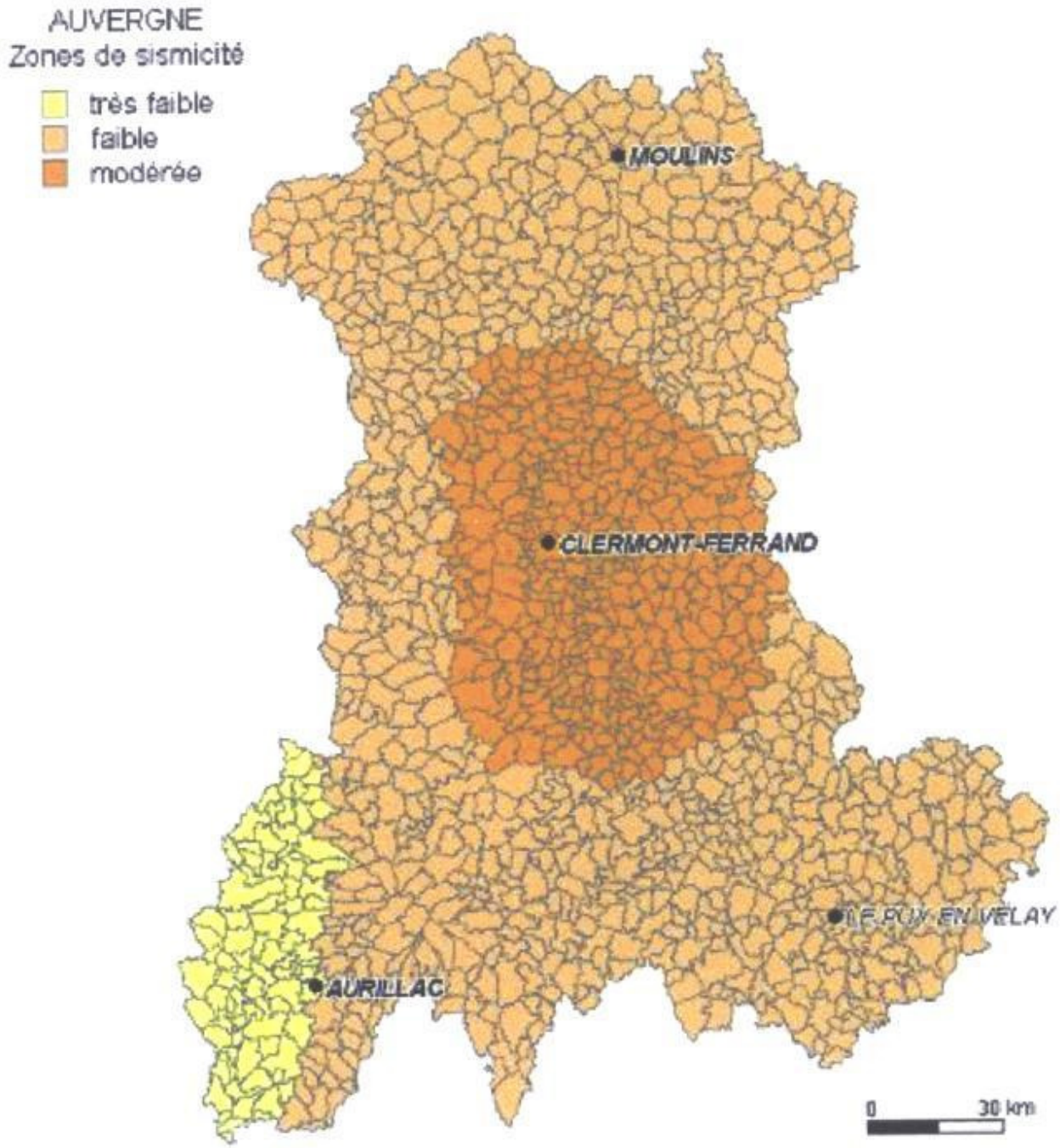
Volcan né sur le cours de la Tiretaine descendant du plateau des Dômes, et de ce fait théâtre d'éruptions phréatomagmatiques explosives.

Le lac formé dans le cratère (le « MAAR ») vieux de 160.000 ans, a été progressivement comblé par les sédiments jusqu'à disparaître il y a environ 40.000 ans.

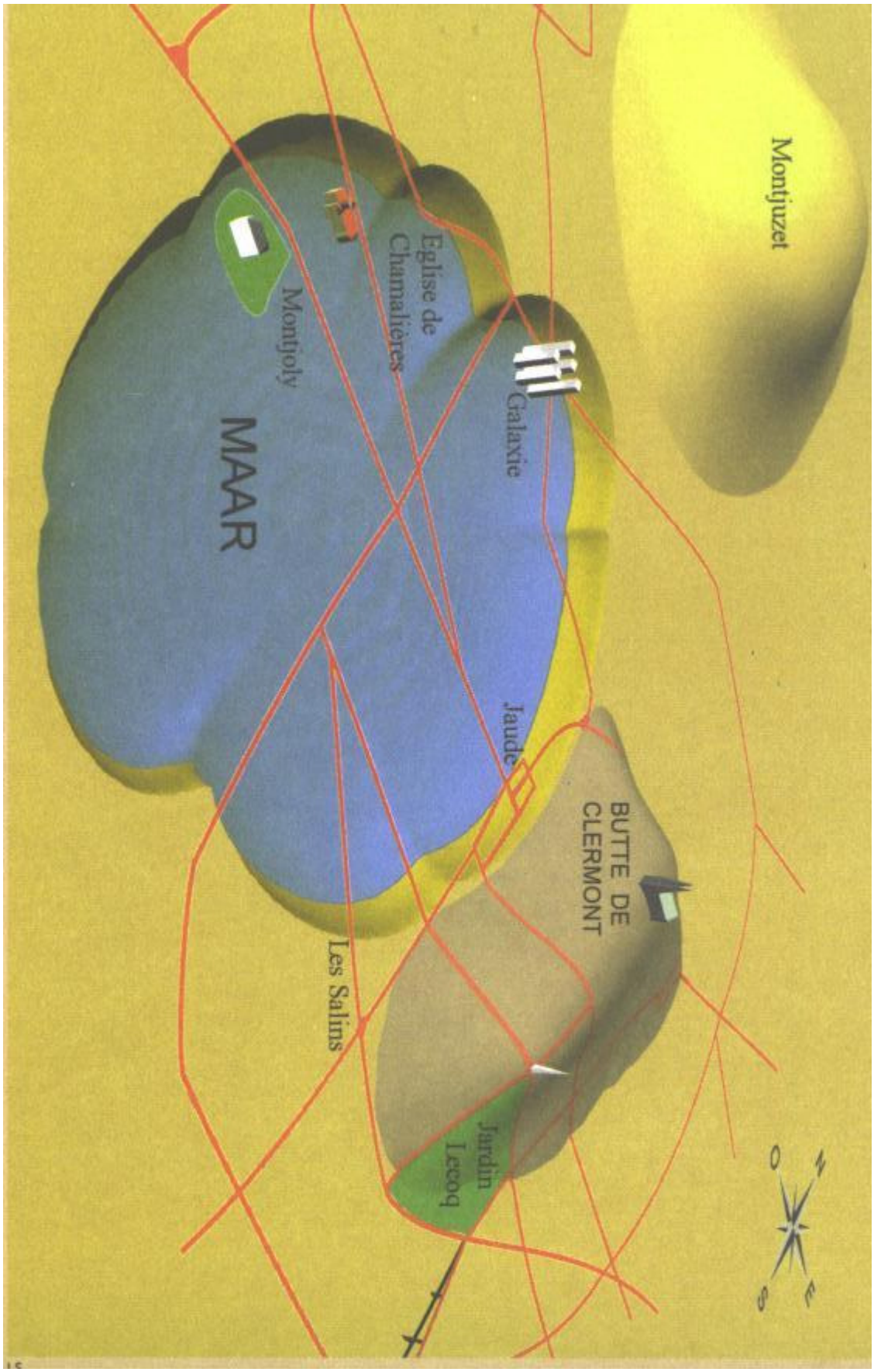
La ville de Clermont-Ferrand étant construite sur un ancien cratère volcanique sédimenté, on peut craindre un effet de site amplifiant le mouvement du sol.

DIAGNOSTIC
La ville est soumise à un aléa sismique modéré mais amplifié par un effet de site.

ETUDES BRGM
Bilan du pré diagnostic de Clermont-Ferrand 5 mai 2010 Résultats étude scénario séismes 1490 Clermont-Ferrand (février 2011)



LE VOLCAN DE CLERMONT



1.5 LE RISQUE INDUSTRIEL (cf. annexe n°3)

1.5.1 BOLLORÉ ÉNERGIE À GERZAT

FICHE SIGNALÉTIQUE	
Adresse	Route de Montferrand - 63360 Gerzat
Téléphone Fax	04.73.74.91.38 04.73.24.62.58
Emprise au sol	25.000 m²
Effectif	2 personnes
Permanence	Le chef du dépôt habite sur place. Télésurveillance 24h/24

ACTIVITÉS
Stockage d'hydrocarbures liquides : fioul et gasoil. Le site dispose d'un P.O.I.

SCENARII ACCIDENTELS ET EFFETS
Incendie générant des flux thermiques sortant de l'enceinte du dépôt (voir plan). Le périmètre P1 correspond à une possibilité de mortalité de 1% des personnes exposées ; le périmètre P2 englobe la zone à l'intérieur de laquelle les blessures occasionnées par le flux thermique ont des effets irréversibles.

DIAGNOSTIC
Le risque est faible compte tenu du peu d'enjeux à l'intérieur des périmètres couvrant le territoire communal.

1.5.2 MICHELIN – SITE DE CATAROUX

FICHE SIGNALÉTIQUE	
Adresse	Place des Carmes – Déchaux – Clermont-Ferrand
Téléphone Fax	04.73.30.41.00 04.73.30.20.58
Emprise au sol	52 ha en zone urbanisée ; à 1,7 km du centre ville
Effectif	4.300 sur le site de Cataroux (130.000 dans le monde)
Permanence	Oui

ACTIVITÉS

Fabrication de pneumatiques tourisme et fabrication de mélanges nécessaires à la fabrication des pneumatiques.

SCENARII ACCIDENTELS ET EFFETS

Les études de danger réglementaires : elles montrent qu'en cas d'accident les effets (flux thermiques, produits toxiques) ne sortent en aucun cas des limites du site.

Le classement « Seveso-seuil bas » : aucun des produits dangereux utilisés dans l'usine ne l'est en quantité suffisante pour atteindre les seuils justifiant le classement. C'est le cas notamment des oxydes de zinc (poudre) stockés à hauteur de 162 T (seuil Seveso 200 T). Mais une règle de cumul des quantités de certaines substances (qui prises individuellement n'atteignent pas les seuils), telles que les oxydes de zinc, les produits de traitement de surface, le soufre, etc. ont conduit au classement du site de Cataroux « Seveso-seuil bas ».

Le risque incendie : c'est le risque le plus probable du fait de la présence notamment de liquides inflammables (environ 800 T) et certainement le plus important s'il atteint les stocks de gomme. Mais les flux thermiques sont contenus dans le site.

La prévention :
Ce site dispose d'un Plan Opérationnel Interne (POI),
Une convention a été signée entre la Ville de Clermont-Ferrand et la société Michelin (cf. annexe 3)

DIAGNOSTIC

Les activités de l'usine Michelin de Cataroux ne constituent pas, ni en situation normale ni en situation accidentelle, de risque majeur pour la population extérieure à l'usine.

Néanmoins, un accident majeur et notamment un incendie de grande ampleur, peuvent occasionner d'importantes perturbations à proximité du site et être fortement perçus par la population.

1.5.3 SUCRERIE BOURDON À CLERMONT-FERRAND

FICHE SIGNALÉTIQUE	
Adresse	17, rue de l'Ouragan - Clermont-Ferrand
Téléphone Fax	04.73.60.70.70 04.73.60.70.71
Emprise au sol	
Effectif	100 personnes en moyenne
Permanence	Logements de fonction

ACTIVITÉS
Stockage de sucre en silo horizontal - capacité : 32.000 m^3. La sucrerie Bourdon est certifiée ISO 9002.

SCENARII ACCIDENTELS ET EFFETS
Explosion de poussières de sucre provoquant un éboulement latéral du tas de sucre. Distance de sécurité : 10 mètres pour tout local occupé par du personnel et 31,5 mètres pour les logements et les grandes voiries.

DIAGNOSTIC
Le risque est contenu dans l'enceinte de l'entreprise. Le territoire communal de Clermont-Ferrand n'est pas concerné.

1.6 LE RISQUE MAJEUR DE MATIÈRES DANGEREUSES (cf. annexe n°4)

Origine :
Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) sur le territoire communal de la ville de Clermont-Ferrand correspond aux transports de type :

- Routiers,
- Ferroviaires,
- Canalisations.

Localisation :

Une grande partie du territoire communal est concernée par le risque de TMD. De nombreux axes routiers (couronne du centre, du boulevard Churchill au boulevard Blériot, A71 et A75 , etc.) sont empruntés quotidiennement par des transporteurs routiers. La voie ferrée qui traverse la ville présente également un risque en termes de fret. Enfin, différentes canalisations de gaz parcourent la ville.

Constat :

Dans le cadre de ses recherches, la Société française des risques majeurs (SFRM) a pu mettre en avant la difficulté d'évaluation des risques liés au transport de matières dangereuses (TMD).

Elle a cherché à s'appuyer sur les services de l'État (Préfecture, DDE, DRIRE) ainsi que sur le Conseil Général pour disposer d'informations précises sur ce type de risque.

Au terme de ses recherches, elle a pu constater la complexité de la récolte de données. En effet, aucun service n'a pu fournir des informations précises sur le trafic ainsi que sur la quantité et la nature des matières dangereuses pouvant circuler dans Clermont-Ferrand.

De plus, le marché concurrentiel, dans lequel s'inscrivent les différents transporteurs routiers ou ferroviaires, limite la transmission d'informations concernant le trafic lié aux matières dangereuses.

Ce manque de données ne dédouane pas la collectivité d'une présentation rigoureuse du risque TMD sur la collectivité. Cette partie s'appuie ainsi sur les données disponibles actuellement et présente l'ensemble des réseaux potentiellement à risque ainsi que les différentes vulnérabilités de la commune.

DIAGNOSTIC
Le risque TMD est un risque que nous pouvons considérer comme majeur sur le territoire communal. Une étude complémentaire spécifique TMD permettrait ainsi de disposer de données plus précises sur les flux de matières dangereuses.

1.7 ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

1.7.1 NEIGE ABONDANTE

Caractéristiques	Couche de neige dépassant 0,50 m au sol
Effets	Fermeture du réseau autoroutier avec probabilité d'accueil de « personnes naufragées de la route » Grosses difficultés de circulation locale avec : - Arrêt des transports publics - Arrêt du ramassage scolaire - Rupture de l'approvisionnement des commerces d'alimentation et des grandes surfaces Fermeture des établissements scolaires (principe de précaution) Risque important d'effondrement de toitures horizontales de grande superficie Fermeture de services publics Rupture de lignes aériennes électriques et téléphoniques Détresse de personnes vulnérables.
Durée	Plusieurs jours
Secours	Déclenchement du : ▪ Plan Communal de Sauvegarde (configuration normale), ▪ Plan neige (déneigement des voiries communales)

1.7.2 TEMPÊTE

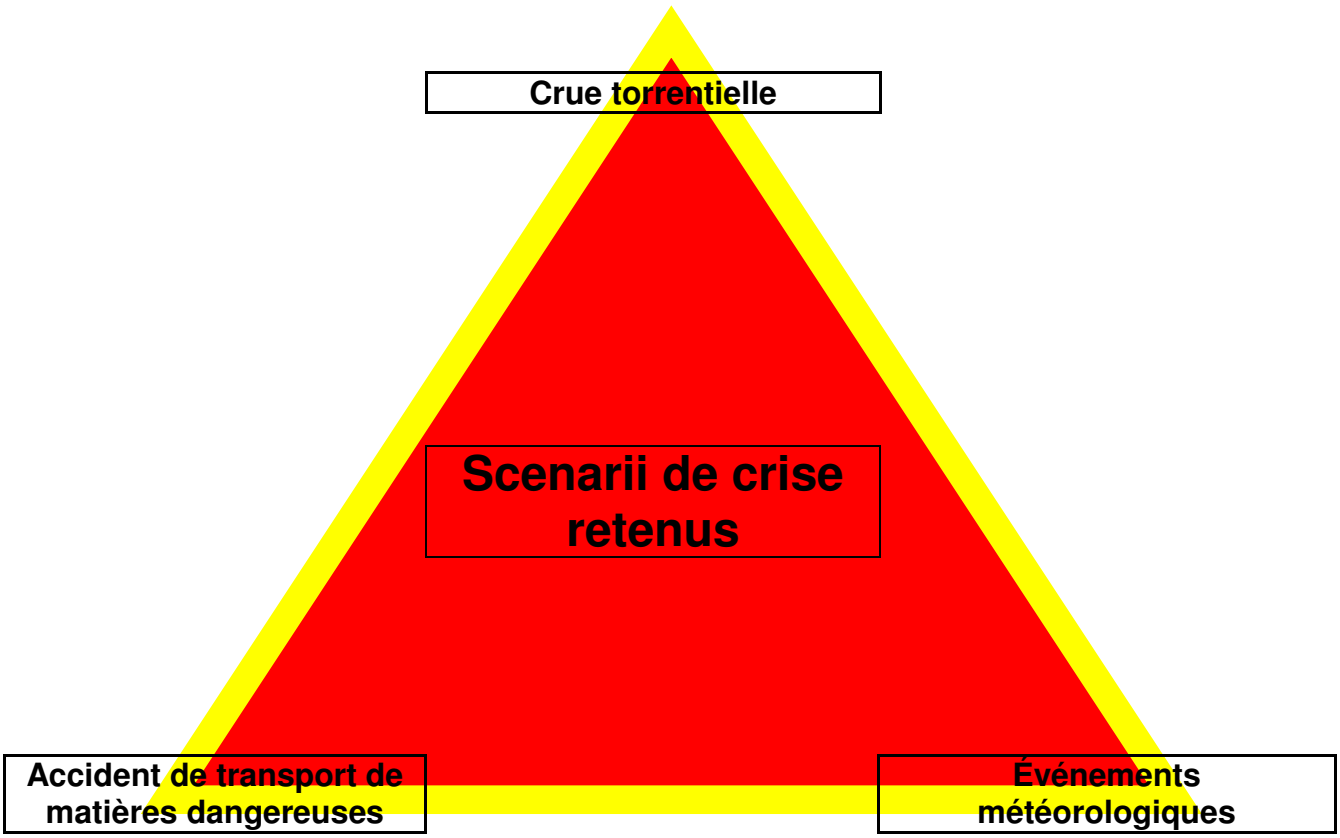
Caractéristiques	Vitesse moyenne sur 10 minutes supérieure à 100 Km/h Rafales supérieures à 130 Km/h
Effets	Arrachement de toitures privées Arrachement de toitures d'établissements publics (écoles, gymnases, etc.) Chutes d'arbres sur la voirie Projectiles dangereux (tuiles, tôles, bac à fleurs, etc.)
Durée	Quelques heures
Secours	Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde en configuration normale

1.8 SYNTHÈSE DES RISQUES

Si on applique à l'ensemble des risques évalués au cours du diagnostic, une combinaison des critères d'occurrence et de gravité, il en ressort que trois scénarii de crise doivent être privilégiés :

- Un épisode de pluies intenses générant des crues torrentielles débordantes et un fort ruissellement urbain.
- Un accident de transport impliquant une matière dangereuse par voies routière et ferroviaire, et à un degré moindre par canalisation.
- Un événement météorologique d'intensité exceptionnelle tel qu'une abondante chute de neige ou une tempête de vent.

Ces trois scénarii vont ainsi faire l'objet d'un processus de gestion de crise adaptée (voir quatrième partie)



2 L'ALERTE

2.1 ALERTE ET INFORMATION DES POPULATIONS

2.1.1 Présentation

Les événements graves mettant en péril les personnes et nécessitant leur mise à l'abri appellent une réaction immédiate – quitter la zone de danger, se confiner dans un bâtiment – qui ne se conçoit pas sans l'annonce préalable de la survenue d'un danger.

L'alerte des populations consiste donc à diffuser un signal destiné à avertir des individus d'un danger imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique.

Le signal doit être bien identifié et le message clair, pour que les personnes concernées prennent toute la mesure du danger. Les messages diffusés visent à informer les populations sur la nature de l'événement et à délivrer des consignes de comportement précises à suivre impérativement.

L'alerte est une mesure exceptionnelle dont l'efficacité repose également sur une connaissance préalable des risques particuliers auxquels les populations s'exposent.

2.1.2 QUI DECIDE DE L'ALERTE ?

Les autorités de déclenchement de l'alerte sont le Premier Ministre (le Ministre de l'Intérieur par délégation), le Préfet du département ou le Maire ; c'est une mission qui incombe au Directeur des Opérations de Secours (DOS).

NOTA : les exploitants de sites industriels à risques disposent de leur propre système qu'ils peuvent déclencher en cas d'extrême urgence.

2.1.3 LA MISSION DU MAIRE

Au titre de son pouvoir de police, le Maire a l'obligation de diffuser l'alerte auprès de ses concitoyens ; cette mission est prioritaire.

Elle se décline à 2 niveaux :

- la réception et la transmission interne de l'alerte
- la diffusion de l'alerte à la population

La mission est délicate à mettre en œuvre car elle n'est pas habituelle ; elle présente également une certaine sensibilité ; c'est la raison pour laquelle elle est planifiée.

Alerter la population, c'est utiliser en fonction du risque, tous les moyens disponibles pour que nos concitoyens soient informés et qu'ils appliquent les consignes de sécurité.

L'alerte doit s'inscrire dans une véritable stratégie ; en effet, en général, l'objectif est de mettre la population à l'abri dans un lieu sûr, dans l'attente d'informations complémentaires ultérieures.

C'est dire que l'évacuation spontanée des populations n'est pas un choix sans conséquence ; il est recommandé de réserver cette mesure à des cas très spécifiques, car elle peut engendrer rapidement panique, encombrement des voies de circulation et, de ce fait, exposer un plus grand nombre de personnes, voire bloquer l'intervention des secours.

Une telle décision du Maire ou de son représentant doit être validée par les services de secours et le Préfet.

CGCT – article L 2212-2 (5°)

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 (art. 13)

Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 (art. 1)

2.1.4 SCHÉMA DIRECTEUR

Le schéma directeur peut être le suivant, dès lors qu'une crise ou un risque de crise apparaît sur le territoire communal :

1 – Réception de l'alerte et information des autorités municipales,

2 – Activation du POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (restreint ou intégral),

3 – Évaluation de la situation – aléas, enjeux – en liaison avec les experts ; il s'agit pour les décideurs d'établir en particulier la cartographie des risques (aléa x vulnérabilité) sur le territoire concerné

4 – Décision de déclenchement de l'alerte à la population (*),

5 – Réflexion sur les moyens et les contraintes liées à la zone touchée,

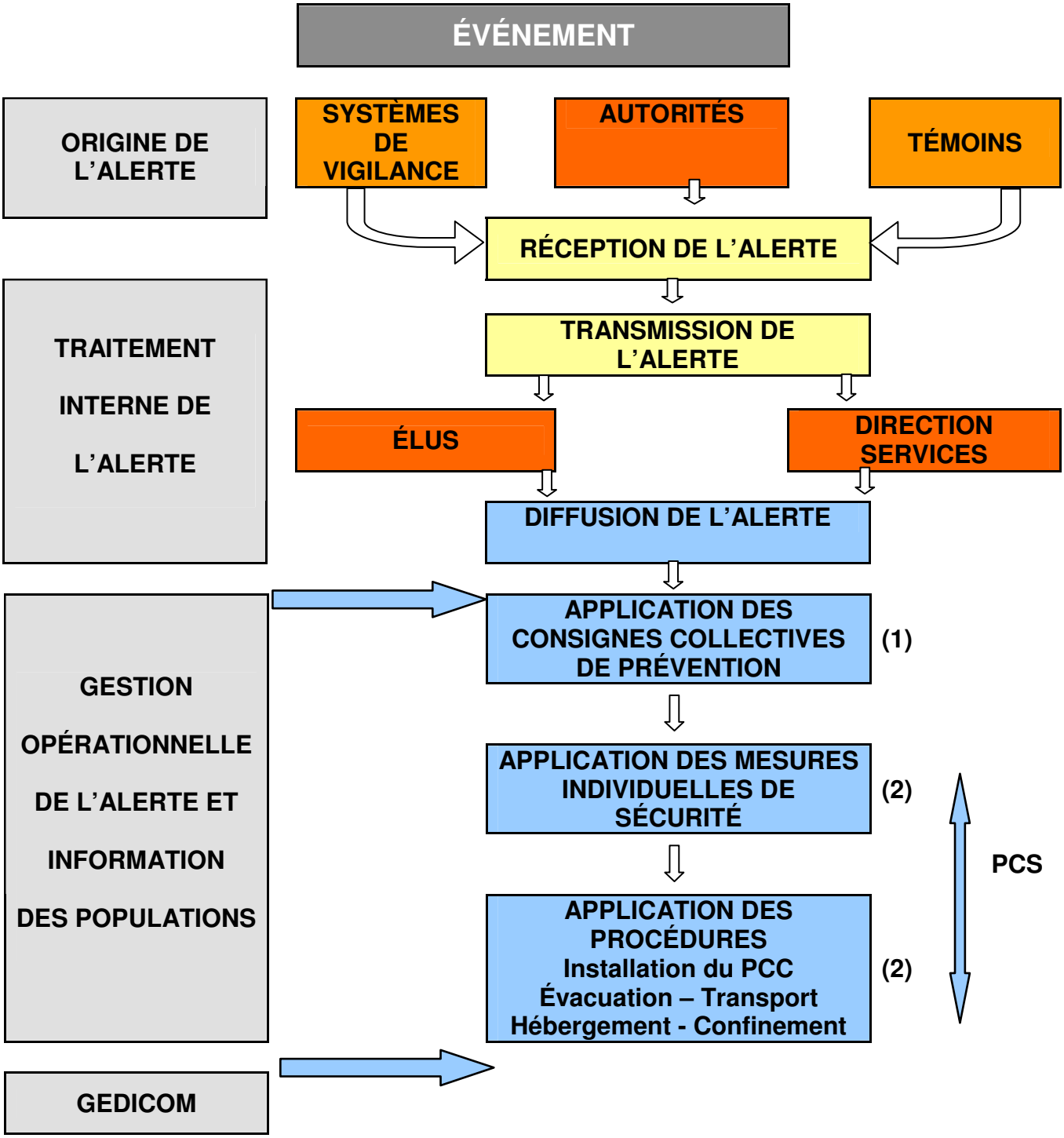
6 – Choix des moyens,

7 – Gestion et suivi

Rappel : si la commune estime que cette opération est nécessaire elle doit la faire valider par les services de secours et le Préfet.

2.2 RÉCEPTION ET GESTION DE L'ALERTE

2.2.1 SCHÉMA TRAITEMENT DE L'ALERTE



(1) : Responsables des Manifestations – Occupation de l'Espace Public
(2) : Poste de Commandement Communal

2.2.2 PROCÉDURE INTERNE DE RÉCEPTION ET DE TRANSMISSION DE L'ALERTE

La réception et le traitement de l'alerte par la commune constituent des éléments clé du Plan Communal de Sauvegarde.

Leur bon fonctionnement permet aux autorités municipales d'être réactives et d'anticiper. Il faut aussi veiller à ce que le traitement de l'information au niveau de la « chaîne hiérarchique » ne constitue pas un facteur de ralentissement pénalisant.

HEURES DE BUREAU

L'information relative à un événement « calamiteux » ou à un risque peut relever :

- des directions et services qui maillent le territoire de la commune et qui constituent une « première ligne » réactive,

ou

- des services de l'État (autorité préfectorale ou services de secours).

L'alerte est alors transmise immédiatement au Directeur Général des Services (DGS) et au Directeur de Cabinet, chargés chacun en ce qui le concerne et en concertation d'organiser à la fois l'information du Maire et de l'autorité préfectorale le cas échéant (*CGCT – art. L 2212-2 (5°) et art L 2212-4 (2°)*), ainsi que la réponse opérationnelle.

Le 1er adjoint, le Directeur de cabinet et le DGS peuvent proposer au Maire de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde et d'activer le Poste de Commandement Communal ou de traiter l'événement dans le cadre de l'organisation traditionnelle de la Commune.

HORS HEURES DE BUREAU

L'élu et l'ingénieur d'astreinte sont habituellement chargés de gérer les situations d'urgence et de prendre les premières mesures liées à la sécurité sur le territoire de la commune.

Ils rendent compte respectivement au Maire, au DGS et au Directeur de Cabinet.

Après concertation et selon l'importance de l'événement le déclenchement du PCS avec activation du PCC peut être décidé par le Maire; le plan de rappel des responsables des 4 cellules du bureau de l'État-major et du standard de crise est alors mis en œuvre.

SCHÉMA D'ALERTE ET DE RAPPEL DES AUTORITÉS COMMUNALES

(AVEC ACTIVATION DU PCC)

PHASE 1

- circuit de diffusion de l'information aux autorités communales
- en dehors du Maire, la dimension de suppléance doit être incluse.

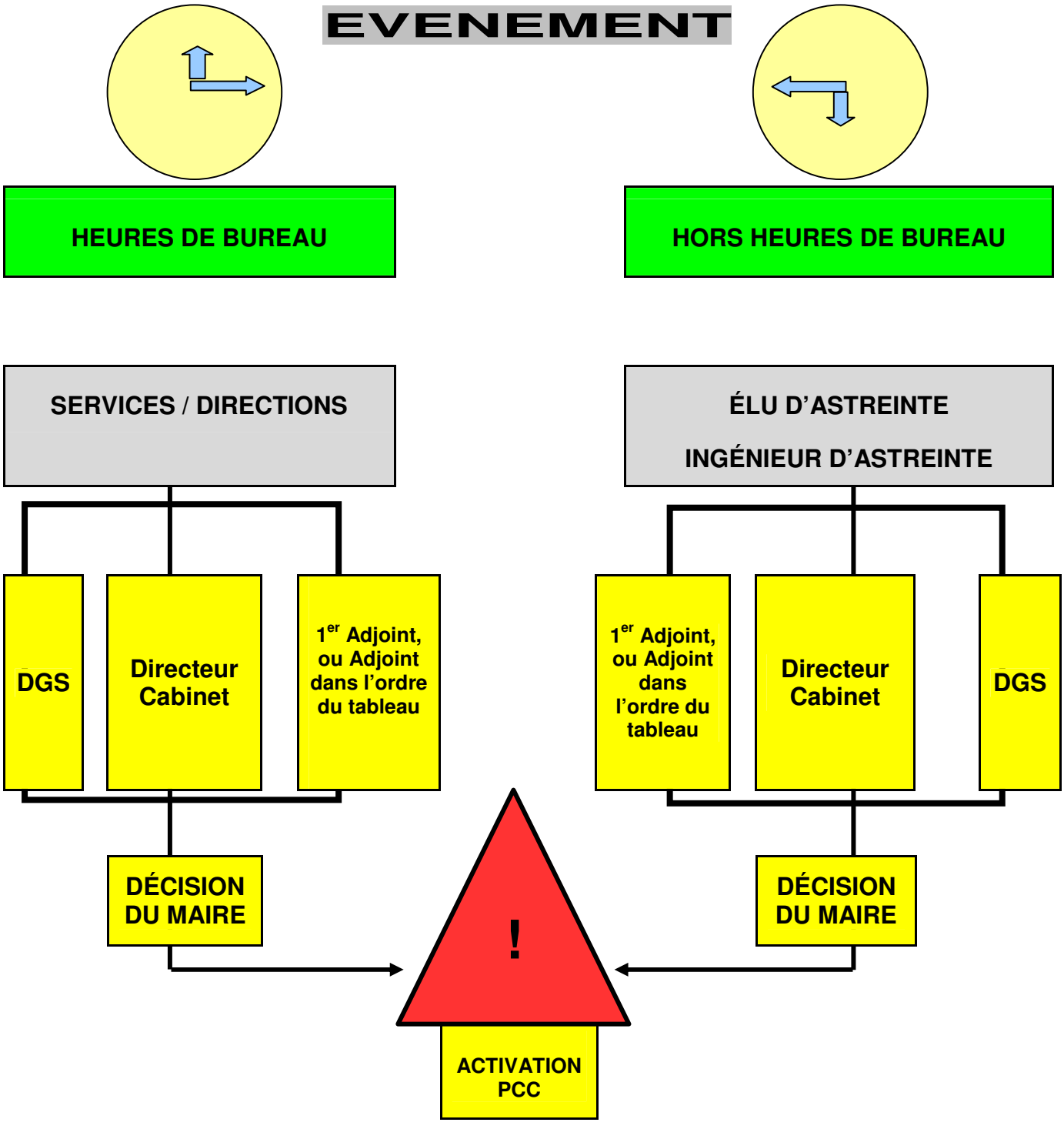
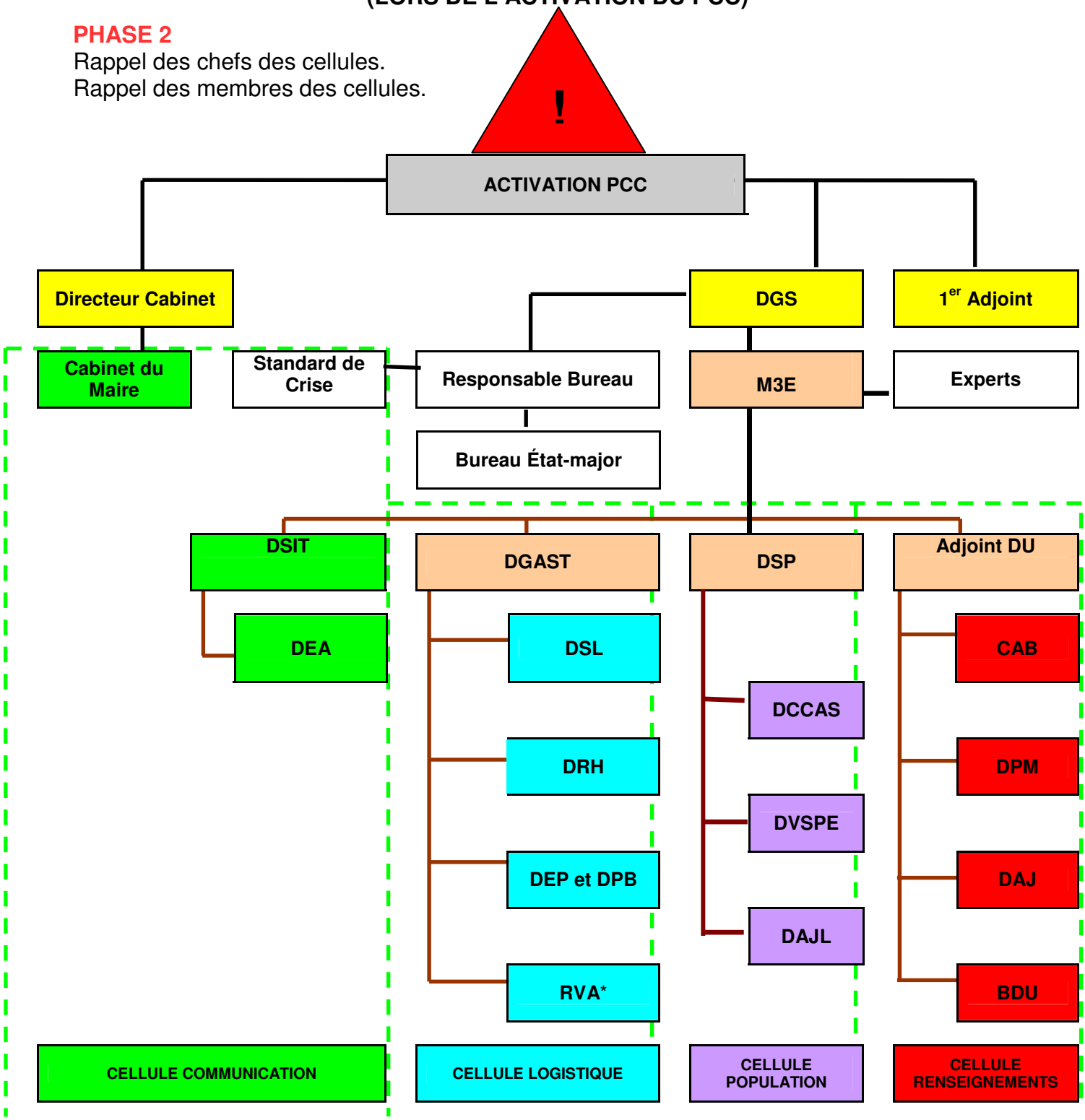


SCHÉMA D'ALERTE ET DE RAPPEL DES CELLULES ET DU BEM

(LORS DE L'ACTIVATION DU PCC)

PHASE 2
Rappel des chefs des cellules.
Rappel des membres des cellules.



PC Restreint +

*RVA : Responsable de la Vie Associative.

PHASE 3 : Les membres de chaque cellule sollicitent en tant que de besoin les cadres et agents de leur propre direction ou service.

2.3 LES SCHÉMAS D'ALERTE INTERNE SUIVANT LES ALÉAS

2.3.1 ÉVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES ET INONDATION

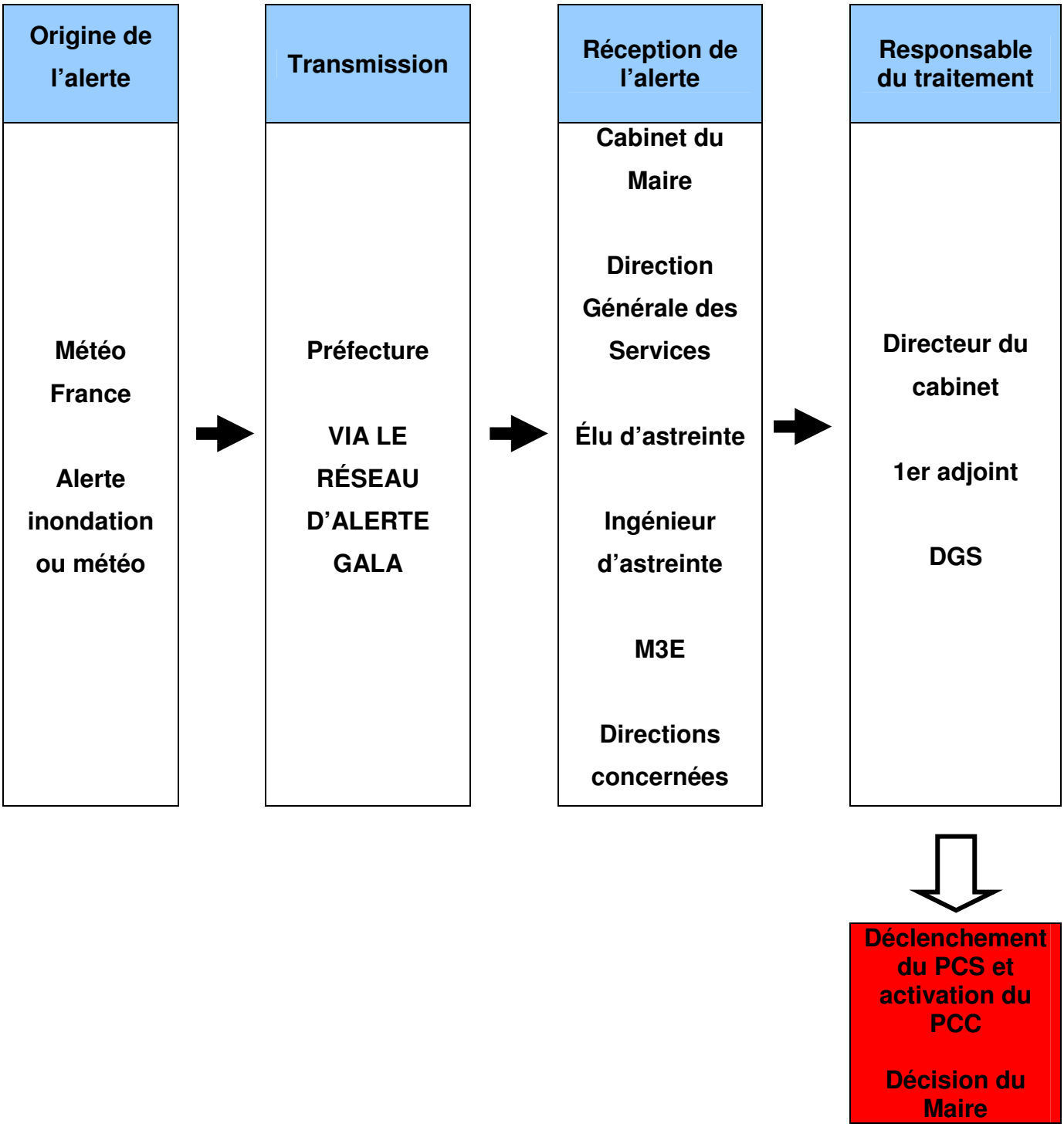
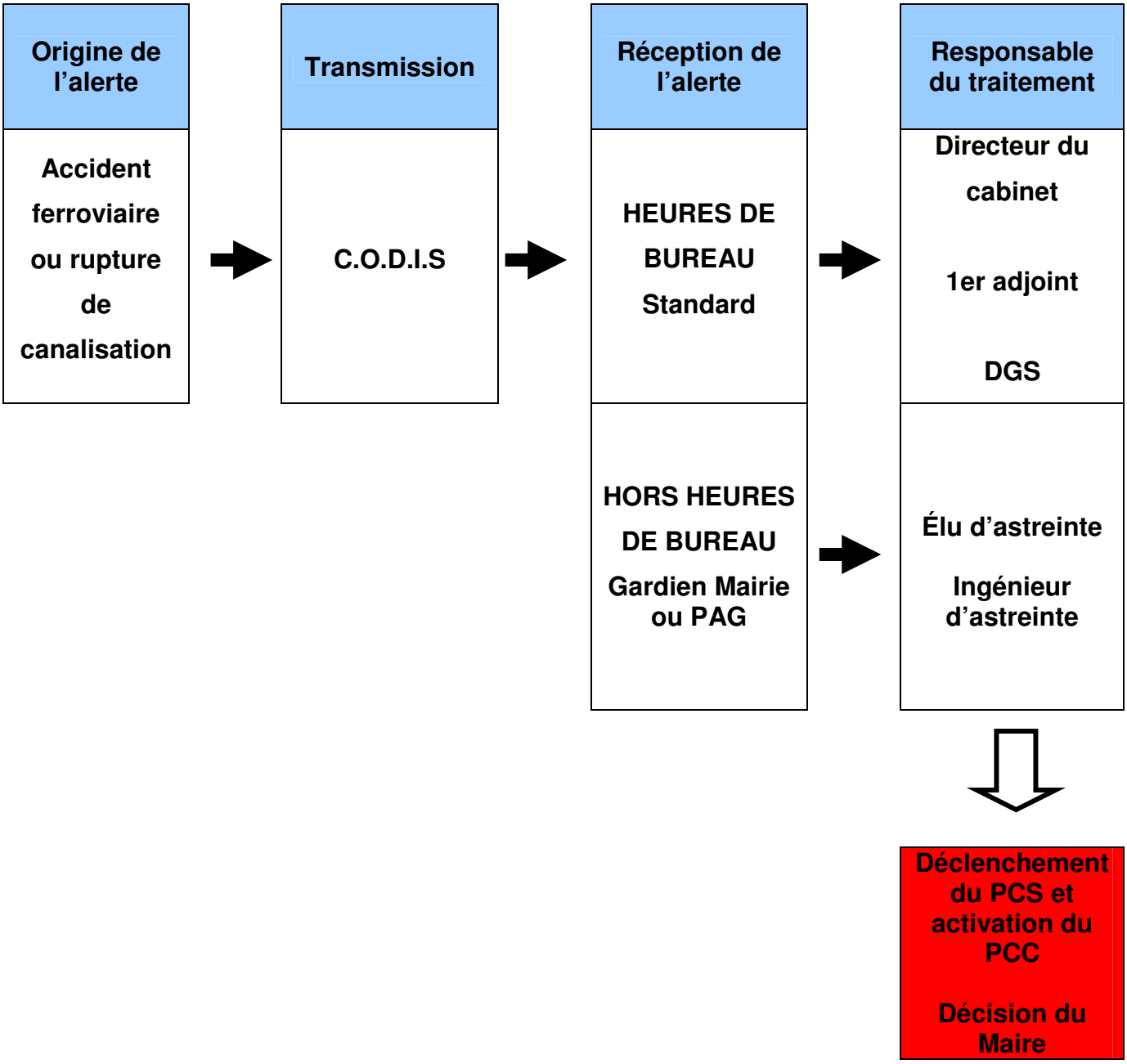


SCHÉMA D'ALERTE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



2.3.2 TRAITEMENT DES ALERTES INONDATION, MÉTÉO ET TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Étape	Niveau de menace	Actions
1		Informations auprès des autorités pour connaître le niveau de menace
2	Peu Grave	Gestion en interne par les services municipaux
3	Grave mais différée	Déclenchement du PCS Activation d'un PCC restreint
4	Grave et immédiate	Déclenchement du PCS Activation du PCC

2.4 DIFFUSION DE L'ALERTE A LA POPULATION

2.4.1 CARTOGRAPHIE OU PÉRIMÈTRE DE L'ALERTE

Le recours aux moyens d'alerte s'inscrit dans une stratégie qui nécessite une analyse approfondie.

- le diagnostic du ou des phénomènes,
- les enjeux,
- le recensement des moyens disponibles.

Le résultat de ce travail de fond doit permettre d'élaborer la stratégie prenant en compte également :

- les contraintes régissant l'alerte à savoir, les caractéristiques des zones exposées (surface à couvrir, topographie, nombre de personnes et d'établissements à alerter..), les délais disponibles entre la prévision de l'événement, le moment de la diffusion de l'alerte, la réalisation du phénomène,
- le choix du ou des moyens les plus adaptés.

Il est impératif de bien déterminer l'origine de l'alerte et éventuellement si cette alerte est assortie de consignes spécifiques des autorités.

Les moyens utilisés doivent être fiables et rapides pour être efficaces. Il n'existe pas de système unique infaillible; chaque moyen utilisé peut s'avérer adapté et se combiner avec d'autres. Les solutions les plus modernes ne sont pas forcément les plus fiables ; il est possible de compenser une capacité technique réduite par une organisation humaine pertinente !

2.4.2 LES SYSTÈMES D'ALERTE

L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement des mesures de précaution.

Les systèmes permettant la diffusion de l'alerte aux populations sont constitués en particulier par :

LES SIRENES

- du réseau national,
- communales,
- industrielles.

En général leur utilisation est envisageable face à tous les risques, en particulier ceux à cinétique rapide ; la population doit connaître les consignes de sécurité en cas d'usage.

LES AUTOMATES D'APPEL

La ville de Clermont-Ferrand dispose d'un système de télé alerte auprès d'un prestataire, la société GEDICOM. Ce système impose la nécessité de disposer de fichiers de numéros d'appels actualisés ainsi qu'une évaluation du temps nécessaire à la diffusion effective des messages.

LES HAUT-PARLEURS (en général montés sur des véhicules) et MEGAPHONES

Des circuits doivent alors être déterminés.

LES PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES

Installés sur les principaux axes de circulation, leur utilisation est recommandée pour la mise en vigilance, la gestion des flux de circulation en cas d'alerte. Plus qu'un moyen d'alerte, il s'agit d'un moyen d'information et d'accompagnement.

LA TV, LES RADIOS ET INTERNET

Ces moyens sont utilisés en cas d'atteinte massive de la population. Certains médias sont sensibilisés à l'alerte et des conventions ont été signées avec l'État.

AUTRES MOYENS (plus conventionnels)

- le porte à porte,
- le papillonnage,
- le klaxon en continu d'un véhicule,
- les cloches.

ACTIVATION DU SERVEUR GEDICOM

FONCTIONNALITES

Le système a la capacité de générer en masse des appels téléphoniques afin de contacter toute ou partie de la population dans le cas d'une crise.
La base de contacts actuellement en place contient 86.230 fiches en provenance essentiellement de l'annuaire universel pour Clermont-Ferrand :

- les particuliers abonnés au fixe de France Télécom (hors liste rouge),
- les professionnels (pages jaunes),
- les abonnés au fixe ou au mobile qui se sont déclarés auprès des opérateurs alternatifs.

L'automate d'appel peut lancer 40.000 appels téléphoniques par heure, volume basé sur la diffusion d'un message de 30 secondes et dans le cas d'un décroché systématique. De plus le système est aussi programmable pour envoyer des SMS (50.000 par heure) , des mèls et/ou des fax (1.000 par heure).

La Ville de Clermont-Ferrand a créé des groupes de contacts pour mieux cibler les populations concernées par les campagnes d'appels prévisibles. Dans le cadre du PCS les instances de commandement et les diverses cellules de crise sont identifiées dans des groupes particuliers. La DEA a créé des groupes spécifiques d'abonnés suivant le réseau d'eau potable. Dans le cadre d'une opération de vaccination massive de la population, des groupes spécifiques ont été créés afin gérer les convocations sur les divers centres activés. Le CCAS a aussi spécialisé des entités et des groupes de contacts sont établis par établissement scolaire (parent ou tuteur d'enfants inscrits dans les fichiers DVSPE).

De plus il est possible de créer « à la volée » des groupes en sélectionnant par nom d'abonné, rue, îlots ou même graphiquement sur la carte de Clermont-Ferrand (polygone, cercle). Ainsi on peut assez facilement définir, en temps réel, un périmètre pour sélectionner de manière précise les personnes concernées par l'événement déclencheur de la campagne d'appels.

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE D'APPELS

L'État-major ayant décidé le lancement d'une campagne d'appel, un opérateur doit se connecter par Internet sur le site www.gedicom.fr puis [client V216] ou directement à l'adresse www.telealerte.fr, l'accès est protégé par identifiant et mot de passe.

Onglet principal « campagne d'appels »

Choix du média :

- message téléphonique
- télécopie
- SMS
- courriel

Choix du message :

- préenregistré (utilisation préalable de la gestion des données)
- à enregistrer en appelant le n° 01 71 21 52 09

Choix des destinataires :

- sélection de groupes prédéfinis (utilisation préalable de la gestion des données)
- sélection cartographique

Visualisation des abonnés sélectionnés

Choix de la période d'appel

Réglage des options et validation du lancement de la campagne d'appel

Suivi de campagne

Suivi temps réel

Statistiques

Détails des résultats globaux ou d'un abonné

HOT LIGNE

GEDICOM assure une permanence téléphonique 24h/24, 7j/7 au : 01 71 21 52 00

3 ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET MISSIONS

3.1 INTRODUCTION

Le PCC est la traduction de l'organisation fonctionnelle et réactive du commandement de la commune lors de la crise ; cette organisation « intégrée » se substitue à l'organisation traditionnelle des services.

Le PCC rassemble l'ensemble des autorités et des structures de commandement à la disposition du Maire, Directeur des Opérations de Secours (DOS) :

- l'État-major composé du chef du PCC (1er adjoint), du Directeur de Cabinet et Directeur Général des Services
- le Bureau de l'État-major (qui inclue le standard de crise).
- les 4 cellules : Renseignement, Communication, Population et Logistique.

Le PCR se compose :

- de l'État-major,
- des 4 chefs de Cellules,
- du responsable du Bureau de l'État-major.

Ses attributions se déclinent en deux types de missions suivant les différentes phases de la crise :

- des missions générales,
- des missions spécifiques.

3.2 ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

3.2.1 DIRECTION ET COMMANDEMENT

Lors du déclenchement du PCS, l'organisation mise en place doit être adaptée à la situation, mais doit être également en capacité de monter en puissance progressivement ; ce dispositif comprend un « POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL » (PCC) qui centralise les décisions prises et les actions à mener par les équipes de terrain.

Le Maire dirige l'ensemble de l'organisation ; il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).

Il dispose du PCC pour faire appliquer ses instructions et en contrôler l'exécution.

Le PCC est la traduction de l'organisation hiérarchique, fonctionnelle et réactive du commandement ; ce mode de fonctionnement intégré se substitue à l'organisation traditionnelle de la ville.

Le PCC rassemble l'ensemble des autorités et des structures de commandement à la disposition du Maire.

L'État-major composé du 1er adjoint, du Directeur de Cabinet et du Directeur Général des Services, responsable de l'action communale,

La cellule POPULATION,

La cellule RENSEIGNEMENT,

La cellule COMMUNICATION,

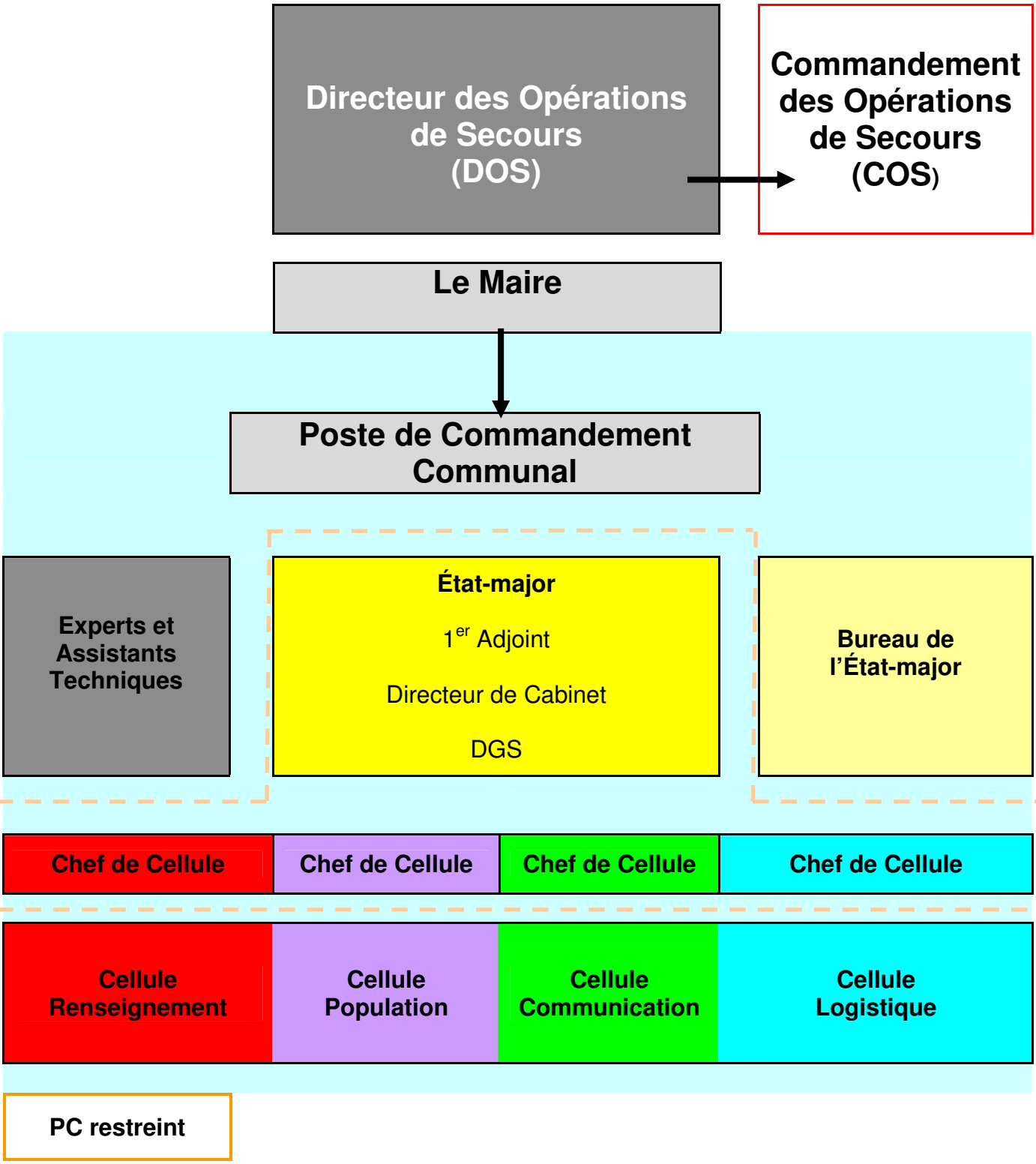
La cellule LOGISTIQUE,

Le BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR, qui inclut le STANDARD DE CRISE.

Le système mis en place pour caractériser la chaîne de commandement (remplacement, représentation, intérim) est l'ordre du tableau qui constitue une véritable procédure.

Le DGS est suppléé le cas échéant par un des deux DGA (le DGAST étant responsable de la cellule Logistique).

3.2.2 STRUCTURE DU POSTE DE COMMANDEMENT



3.2.3 ORGANISATION DU COMMANDEMENT

LE MAIRE

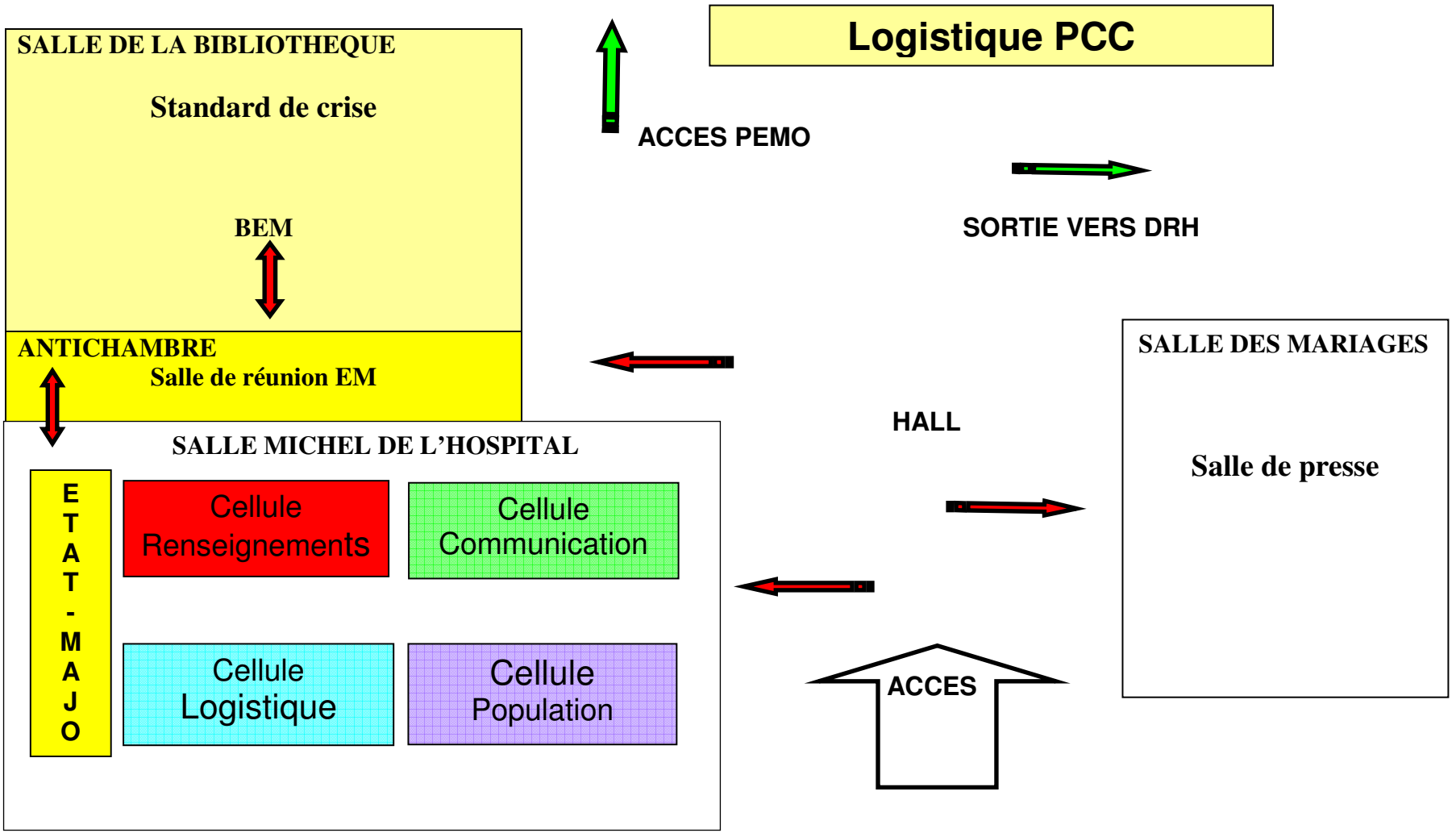
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

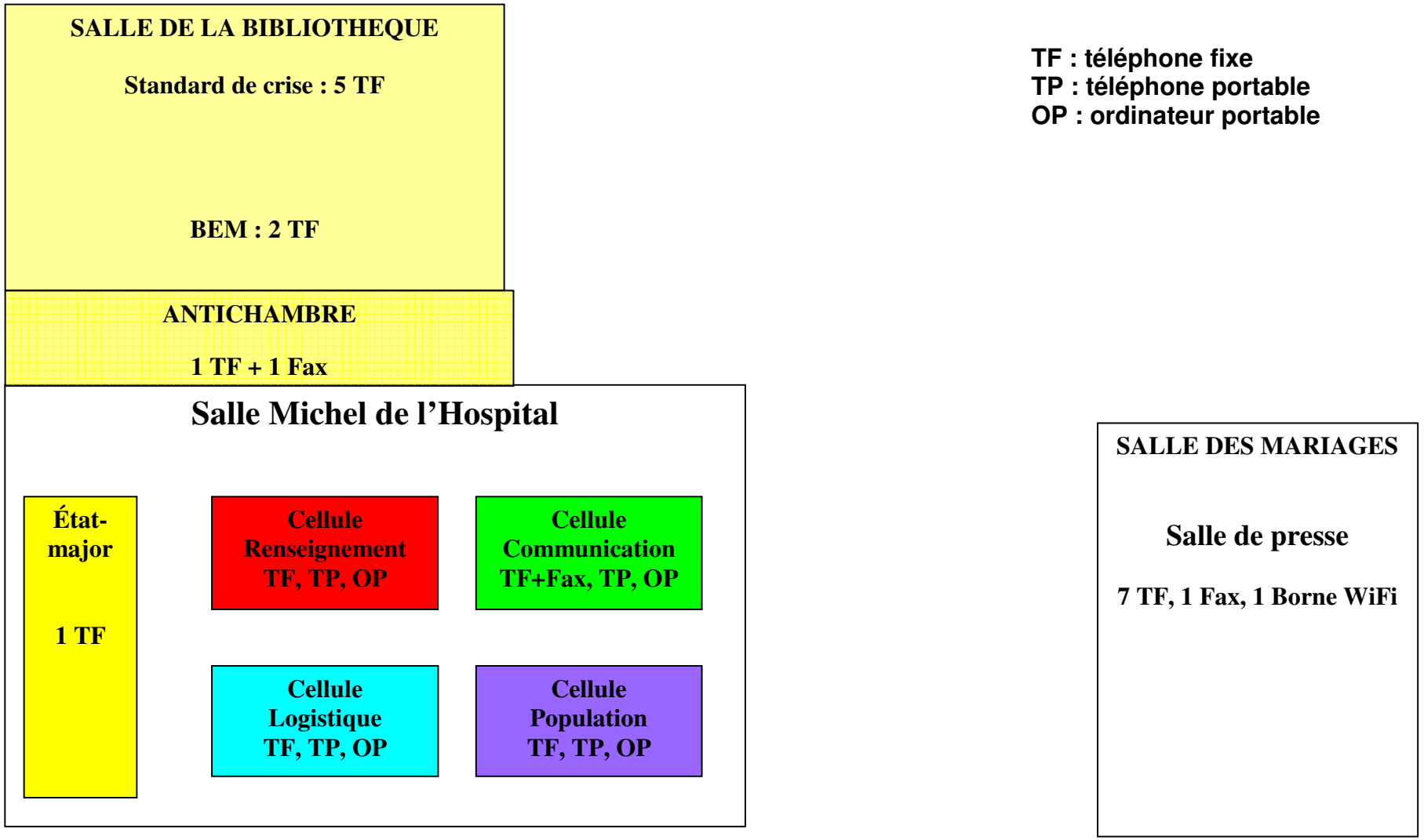
Groupe d'experts	**État-major**		**Bureau de l'État-major**	
SDIS Sécurité civile ATMO AUVERGNE METEO France Cellule Prévention de la médecine du travail Cellule victimologie du CHU DFP de la Ville	1er Adjoint au Maire (ou Adjoint suivant dans l'ordre du tableau)	Directeur de Cabinet	Directeur Général des Services (ou son DGA désigné)	Bureau du Cabinet Bureau du Secrétariat Général Huissiers Agents d'accueil Pemo, etc.
Pôle expertise « Risques Majeurs » (M3E) Correspondant PCO Direction concernée				**Standard de crise**
				Personnels spécialisés d'accueil /information

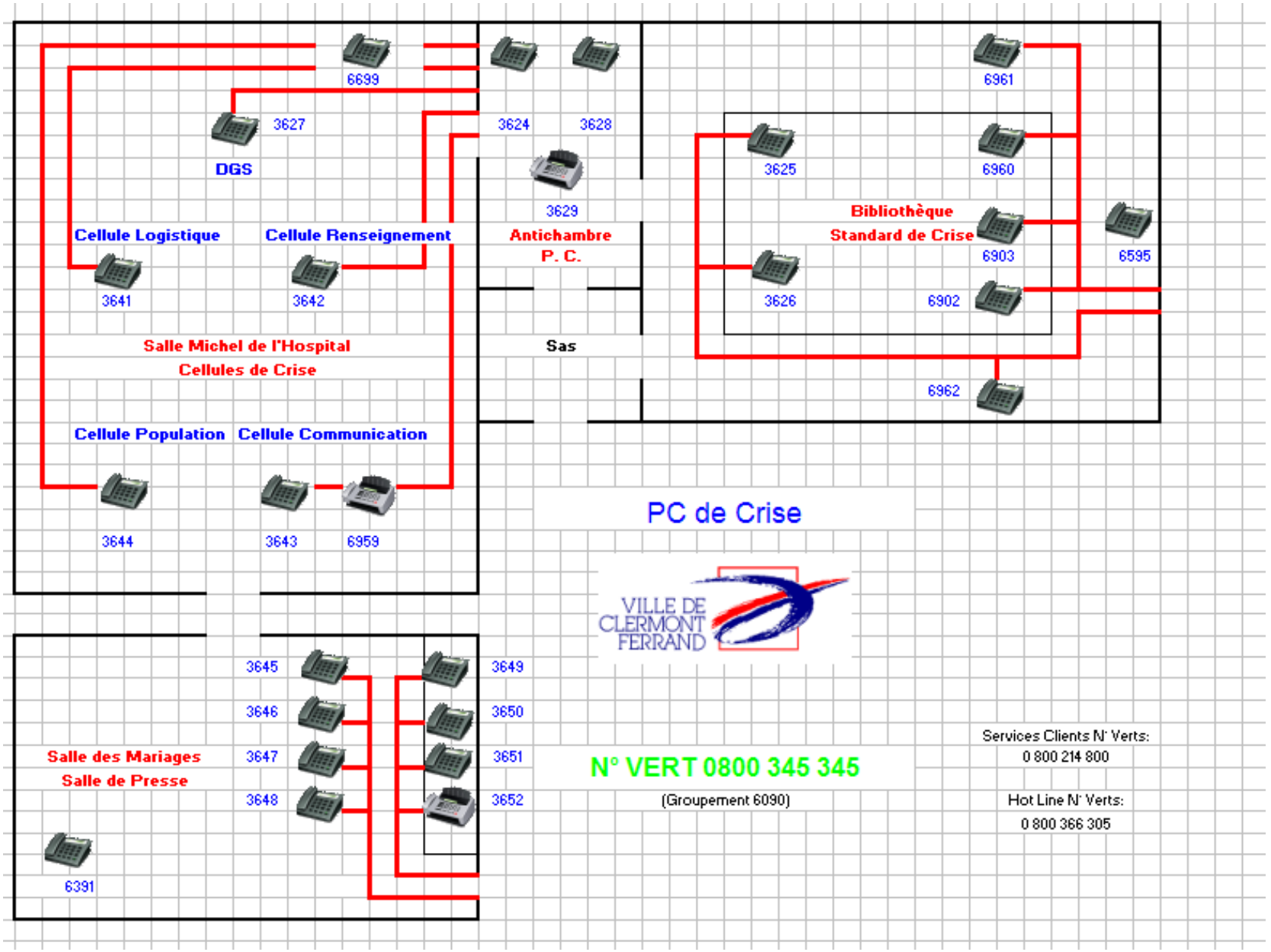
Chef de cellule Renseignement	**Chef de cellule Population**	**Chef de cellule Communication**	**Chef de cellule Logistique**
Directeur adjoint à l'urbanisme	Directeur des Services à la Population (DSP)	Cabinet du Maire	DGA Services Techniques
Adjoints cellule Renseignement	**Adjoint cellule Population**	**Adjoint cellule Communication**	**Adjoint cellule Logistique**
Directeur Police Municipale Responsable M3E	Directeur du Centre Communal d'Action Sociale	Cabinet du Maire	Directeur des Sports et de la Logistique
Membres ressources Un représentant du Cabinet du Maire Direction des Affaires Juridiques Banque de Données Urbaines	**Membres ressources** Directeur de l'Animation de la Jeunesse et des Loisirs Directeur de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance	**Membres ressources** Directeur du Service Communication Directeur de l'Eau et Assainissement Directeur des Systèmes d'Information et des Télécom	**Membres ressources** Directeur des Ressources Humaines Directeur Espace Public Directeur Patrimoine Bâti Resp. vie associative

3.2.4 LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL



3.2.5 INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE ET BUREAUTIQUE DU PCC




6699
3627
DGS
3624
3628
3629
Antichambre
P. C.
6961
3625
6960
Bibliothèque
Standard de Crise
6903
6595
3626
6902
6962
Cellule Logistique
Cellule Renseignement
3641
3642
Salle Michel de l'Hospital
Cellules de Crise
Sas
Cellule Population
Cellule Communication
3644
3643
6959
PC de Crise
VILLE DE
CLERMONT
FERRAND
3645
3646
3647
3648
3649
3650
3651
3652
Salle des Mariages
Salle de Presse
6391
N° VERT 0800 345 345
(Groupement 6090)
Services Clients N° Verts:
0 800 214 800
Hot Line N° Verts:
0 800 366 305

3.3 MISSIONS GÉNÉRALES

3.3.1 LE MAIRE

Il est le directeur des opérations de secours. Il a autorité sur l'ensemble du dispositif. Il n'a pas de position fonctionnelle précise dans le poste de commandement communal afin de rester libre de ses mouvements. Il doit pouvoir être joint sans délai. Il doit disposer d'un chauffeur faisant également office de téléphoniste. Ce dernier est chargé de maintenir un contact permanent avec le PCC. Un équipement radiotéléphonique sur la fréquence utilisée par les services communaux permet de sécuriser le lien. Le Maire est détenteur du pouvoir de police administrative qui lui appartient en propre ; afin d'éviter toute carence dans l'exercice du pouvoir municipal, la loi a prévu la suppléance du Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Le Maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations ou, à défaut, un conseiller municipal désigné par le conseil ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau. Il est à noter que la suppléance n'est mise en œuvre que si l'absence ou l'empêchement du Maire ne lui permet pas de remplir ses fonctions – (art. L. 2122 -17 du CGCT).

Il peut également déléguer ses pouvoirs à un adjoint. Ses missions générales sont les suivantes :

- évaluer la gravité du sinistre en liaison étroite avec le Commandant des opérations de secours (COS) – l'Officier des sapeurs-pompiers – les autorités départementales et les experts,
- alerter et informer la Population,
- décider des actions de sauvegarde à conduire,
- déclencher le PCS en liaison avec l'État-major,
- valider les procédures et les actions suggérées par l'État-major,

NB : La conduite technique des opérations des secours est confiée généralement à un officier de sapeurs-pompiers qui a le titre de commandant des opérations de secours (COS) alors que la direction des opérations de secours revient à l'autorité assurant la responsabilité de police administrative, le Maire ou le Préfet, avec l'appellation de directeur des opérations de secours (DOS).

Les sapeurs-pompiers sont chargés de porter secours, avec les autres services publics ou privés mobilisés pour la circonstance : médecins de l'urgence, gendarmes, policiers, services de l'État, etc.. En principe, ils assurent la coordination des opérations de secours et disposent à cet effet d'un centre opérationnel d'incendie et de secours interconnecté avec les centres opérationnels des autres services.

Quel que soit le type de secours ou le plan de secours mis en œuvre, la gestion opérationnelle des secours est structurée avec deux échelons de responsabilité :

- le DOS (directeur des opérations de secours), à qui incombent les décisions stratégiques concernant la conduite des opérations;
- le COS (commandant des opérations de secours), à qui il revient de faire exécuter sur le terrain les décisions du DOS. Il est également chargé de la remontée de l'information opérationnelle vers le directeur des opérations de secours.

3.3.2 L'ÉTAT-MAJOR DU PCC

Le premier Adjoint au Maire, le Directeur de Cabinet et le Directeur Général des Services forment l'État-major du PCC.

Après analyse et réflexion, l'État-major propose des options stratégiques au Maire aux fins de décision. Si le Maire n'est momentanément pas joignable, il appartient à l'Etat-major de prendre les décisions qui sont dictées par l'urgence.

Dès sa prise de fonction, il s'assure que chacun est à son poste et opérationnel.

Il arrête la liste des experts et assistants techniques qu'il juge utile de faire venir au PCC et les fait prévenir.

Il mobilise, en tant que de besoin, les services municipaux.

Il s'assure de l'exécution des décisions prises par le Maire, relance en cas de besoin et suit la tenue de la « main courante ».

MISSION GÉNÉRALE COLLÉGIALE

- activer le PCC,
- mobiliser graduellement les responsables du PCC (EM, PC restreint, PCC),
- mobiliser graduellement l'ensemble des moyens de la ville,
- faire appliquer les instructions du Maire et contrôler leur application,
- diriger le PCC et l'ensemble du dispositif communal, sous l'autorité du maire,
- anticiper l'évolution de la crise,
- conseiller le Maire,
- proposer des actions,
- maintenir des liaisons permanentes avec l'ensemble des acteurs de la crise,
- communiquer.

3.3.3 LE BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR

MISSION GÉNÉRALE

Il s'agit d'une structure d'appui et de soutien de l'État-major du PCC.

DÉTAIL DE LA MISSION

Le Bureau de l'État-major (BEM) fait partie intégrante du Poste de Commandement Communal (PCC). Il est directement placé sous l'autorité du 1er adjoint, du Directeur de Cabinet et du DGS qui forment l'État-major. A ce titre le BEM n'est pas destiné à assurer les fonctions de secrétariat des différentes cellules composant le PCC. Il est chargé d'exécuter les missions qui lui sont propres à savoir :

- alerter les experts et les assistants techniques désignés,
- assurer la conservation de toutes les informations traitées par le PCC,
- tenir à jour la « main courante » du PCC en y reportant toutes les informations,
- assurer le secrétariat de l'État-major
- être en mesure de renseigner à tout instant les différents acteurs du plan,
- alerter l'État-major, si des dysfonctionnements sont constatés.

En outre le Bureau de l'État-major est chargé de prendre toutes les dispositions pour assurer le fonctionnement logistique du PCC dès lors qu'il est activé, ainsi que la sécurité des locaux.

Le responsable du BEM a autorité fonctionnelle sur les personnels composant les 5 volets de la structure :

- le standard de crise,
- la logistique du PCC,
- la sécurité et le filtrage,
- l'information,
- le secrétariat.

3.3.4 LA CELLULE RENSEIGNEMENT

MISSION GÉNÉRALE

Elle est chargée d'alimenter le PCC en informations, notamment en provenance du terrain.

DÉTAIL DE LA MISSION

Dans un premier temps :

- Recueil de renseignements auprès des services de secours ;
- Sollicitation des services municipaux ;
- Organisation de la collecte d'informations par envoi sur le terrain d'agents communaux disposant des moyens radio ;
- Transmission rapide des informations au chef du PCC ;

Dans un second temps :

- Recensement des urgences en matière de remise en état des équipements vitaux ;
- Coordination des opérations de remise en état des réseaux et de réouverture des services publics.

3.3.5 LA CELLULE POPULATION

MISSION GÉNÉRALE

Elle prend en charge la population sinistrée.

DÉTAIL DE LA MISSION

Si la décision est prise d'évacuer une zone :

- Sollicitation des services municipaux ;
- Évacuation des personnes ;
- Transport vers le site d'accueil ;
- Hébergement, restauration, soutiens médical et psychologique.

Selon la situation :

- Demandes d'aides financières ;
- Gestion des dons.

3.3.6 LA CELLULE COMMUNICATION

MISSION GÉNÉRALE

Elle centralise la communication :

- Communication avec les autorités préfectorales et les centres opérationnels ;
- Communication avec les médias ;
- Communication avec la population.

DÉTAIL DE LA MISSION

- Communication institutionnelle : s'assurer que les liaisons fonctionnent et qu'elles sont permanentes ;
- Communication avec les médias :
 - Organiser l'accueil en mairie des journalistes ;
 - Rédiger des communiqués ;
 - Organiser des points de presse ;
- Communication avec la population :
 - Organiser l'accueil en mairie en activant un bureau d'accueil et d'information ;
 - Fournir les informations au standard de crise ;
 - Renseigner la population par tous moyens nécessaires : affiches, communiqués, radios, etc.
- Sollicitation des services municipaux ;

3.3.7 LA CELLULE LOGISTIQUE

MISSION GENERALE

- Fournir des moyens humains et matériels à la demande du PCC.

DÉTAIL DE LA MISSION

- Sollicitation des services municipaux,
- Mobilisation des moyens humains et matériels sur le terrain,
- Assurer le support technique des évacuations (transport),
- Activation du centre d'hébergement d'urgence et lui fournir les moyens de fonctionner : équipements, couchage, alimentation, etc.
- Procéder aux réquisitions.

3.4 MISSIONS SPECIFIQUES DE GESTION DE CRISE

3.4.1 MISSIONS SPECIFIQUES DU PCC EN PHASE D'URGENCE

1 – Avant la constitution des équipes de terrain

- réceptionner l'alerte,
- évaluer la situation et les besoins en liaison avec les autorités,
- déclencher le plan de rappel des personnels (montée en puissance progressive),
- constituer les équipes de terrain,
- organiser les missions en fonction des priorités identifiées,
- préparer et donner les directives,

2 – Lorsque les équipes sont en action

- coordonner les actions,
- assurer les missions de sauvegarde et vérifier leur complémentarité avec les opérations de secours,
- suivre en temps réel les décisions et les actions,
- rechercher et fournir les moyens sollicités,
- anticiper les besoins de la phase suivante,
- informer et communiquer
- maintenir une liaison permanente avec le Maire,
- maintenir les liaisons avec les autorités et services de secours,
- tenir une « main-courante » pour assurer la traçabilité de la gestion de l'événement
- assurer son propre fonctionnement.

3.4.2 MISSIONS SPECIFIQUES DU PCC EN PHASE INTERMEDIAIRE

(Principes de commandement)

Cette phase de passage entre l'urgence et la post-urgence requiert toute l'attention du PCC ;

Les signes de passage entre la phase d'urgence et de post-urgence :

- le désengagement progressif des secours,
- le remplacement des services de secours par de nouveaux acteurs (associations, aide extérieure…)
- la disparition de la situation dangereuse pour la population,
- des besoins moins vitaux et plus techniques,

Pour assurer la transition, le PCC doit anticiper :

- Le nombre des intervenants et leur disponibilité,
- L'identification des nouveaux intervenants et leur spécialité,
- Les nouvelles missions et les modes d'action à partir des derniers comptes-rendus de situation,
- L'impact médiatique qui génère l'arrivée des dons et des aides spontanées.

Enfin une nouvelle stratégie d'action doit être définie.

3.4.3 MISSIONS SPECIFIQUES DU PCC EN PHASE DE POST-URGENCE

Le Poste de commandement Communal doit :

- Identifier les actions à mener et les hiérarchiser,
- Organiser la prise en charge des aspects administratifs, tels que : assurances, pertes de documents, financements d'urgence,
- Poursuivre la communication,
- Poursuivre la tenue de la « main-courante »,
- Encadrer les nouveaux intervenants, les associations, les bénévoles,
- Gérer les dons via les structures déjà organisées, la Croix Rouge par exemple, ou par la création d'une structure adaptée.)
- Maintenir les liaisons permanentes avec le Maire,
- Maintenir les liaisons avec les autorités et les secours.

NOTA : Bien que les besoins exprimés par les habitants ne soient plus vitaux, ils demeurent très importants. La Mairie – par sa proximité et par son implication directe – est l'acteur clairement identifié par la population pour répondre à ses besoins durant cette phase.
C'est sur ces aspects que l'action du Maire sera jugée car c'est la plus visible !

4 DOCUMENTS OPERATIONNELS

4.1 LE PROCESSUS DE GESTION DE CRISE

Le processus de gestion de crise au sein du PCC fait appel à différents acteurs.

Afin de faciliter la prise de décisions, la mise en œuvre d'actions et les interventions sur le terrain, les missions de chaque acteur doivent être clairement définies :

Acteurs	Doit (vent)	Mission	S'appuie(ent) sur	Documents opérationnels
Le Maire	→	**Décider**	→	**La Loi***
L'État-major	→	**Faire appliquer**	→	**Procédures**
Les cellules opérationnelles	→	**Organiser**	→	**Fiches Action**
Les Services	→	**Exécuter**	→	**Fiches Intervention**

- Loi 2004-811 du 13 août 2004 (Direction des Opérations de Secours)

4.2 ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

4.2.1 PROCÉDURE

Le Maire, sur proposition de l'État-major (1er adjoint, Directeur de Cabinet et Directeur Général des Services) décide du déclenchement du PCS et, par voie de conséquence, de l'activation du Poste de Commandement Communal (PCS); la mise en œuvre de cette décision est réalisée concomitamment par le Directeur de Cabinet et le Directeur Général des Services ;

L'activation du PCC nécessite la réalisation de 2 procédures :

1 - La procédure de rappel des cadres

Cette procédure peut être engagée suivant deux options :

1ère possibilité : le plan de rappel « pyramidal » :

- A contacte B et C
- B contacte D et E
- C sollicite F et G
- D appelle H et I
- Etc.

2ème possibilité : utilisation de l'outil de télé alerte GEDICOM.

L'ensemble des cadres du PCC sont contactés dans le même temps de manière automatisée.

L'État-major décide de la procédure la mieux adaptée à la situation.

2 - L'installation matérielle du PCC

Cette mission est partagée entre la M3E, la DSIT et le BSG.

4.2.2 ACTION DE L'ÉTAT-MAJOR

Si vous utilisez cette fiche, c'est que le Maire a déclenché le Plan Communal de Sauvegarde. Afin d'activer le Poste de Commandement Communal, exécutez les tâches ci-dessous :

ORDRE	TACHES	QUI
1	Contacter le responsable du Cabinet chargé du plan de rappel interne. Contacter le responsable du Bureau du Cabinet adjointe au BEM	Directeur de Cabinet
1	Contacter le M3E chargée du plan de rappel du PCC et de l'installation des locaux. Contacter la responsable du BSG, chargée du plan de rappel du BEM, de la mise à disposition de la documentation et la mise en place de la signalétique	Directeur Général des Services
2	Répartir les tâches au sein de l'État-major	État-major
3	Suivre l'évolution du risque avec les autorités en charge de la gestion de crise ; conseiller et renseigner le Maire ; Mettre en œuvre les décisions du Maire et contrôler l'exécution des mesures opérationnelles	État-major
4	Intégrer le PCC ; contrôler sa mise en place et son fonctionnement (Cellules, BEM et standard de crise)	État-major
5	Faire un premier point de situation et informer les chefs de cellules du PCC sur les risques en cours et les choix stratégiques à mettre en œuvre Donner les instructions et répartir les tâches entre les cellules opérationnelles.	État-major

4.2.3 Rappel des cadres

Schéma d'alerte et de rappel des autorités communales (État-major)

PHASE 1

- circuit de diffusion de l'information aux autorités communales.
- en dehors du Maire, la dimension de suppléance doit être incluse.

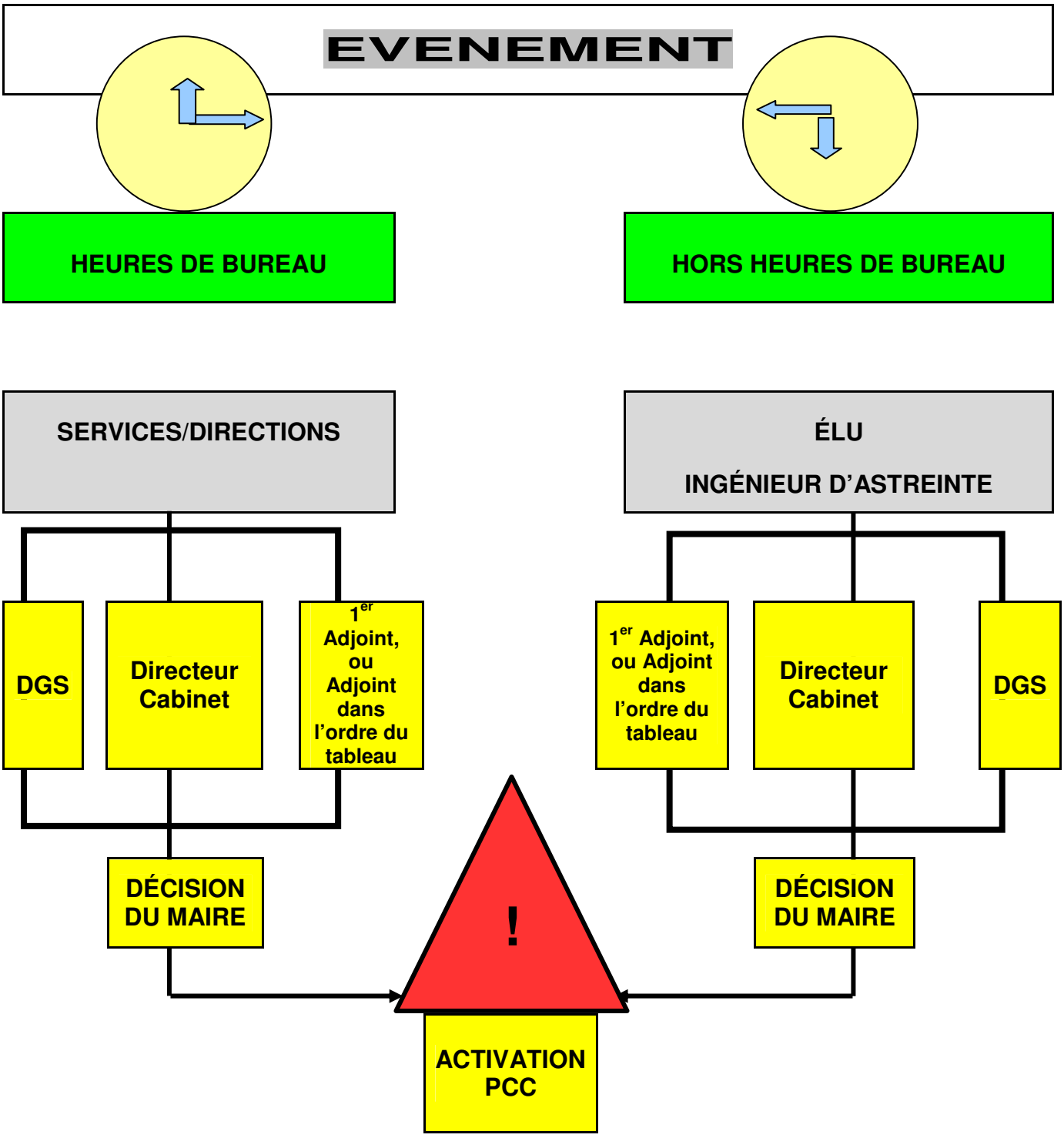
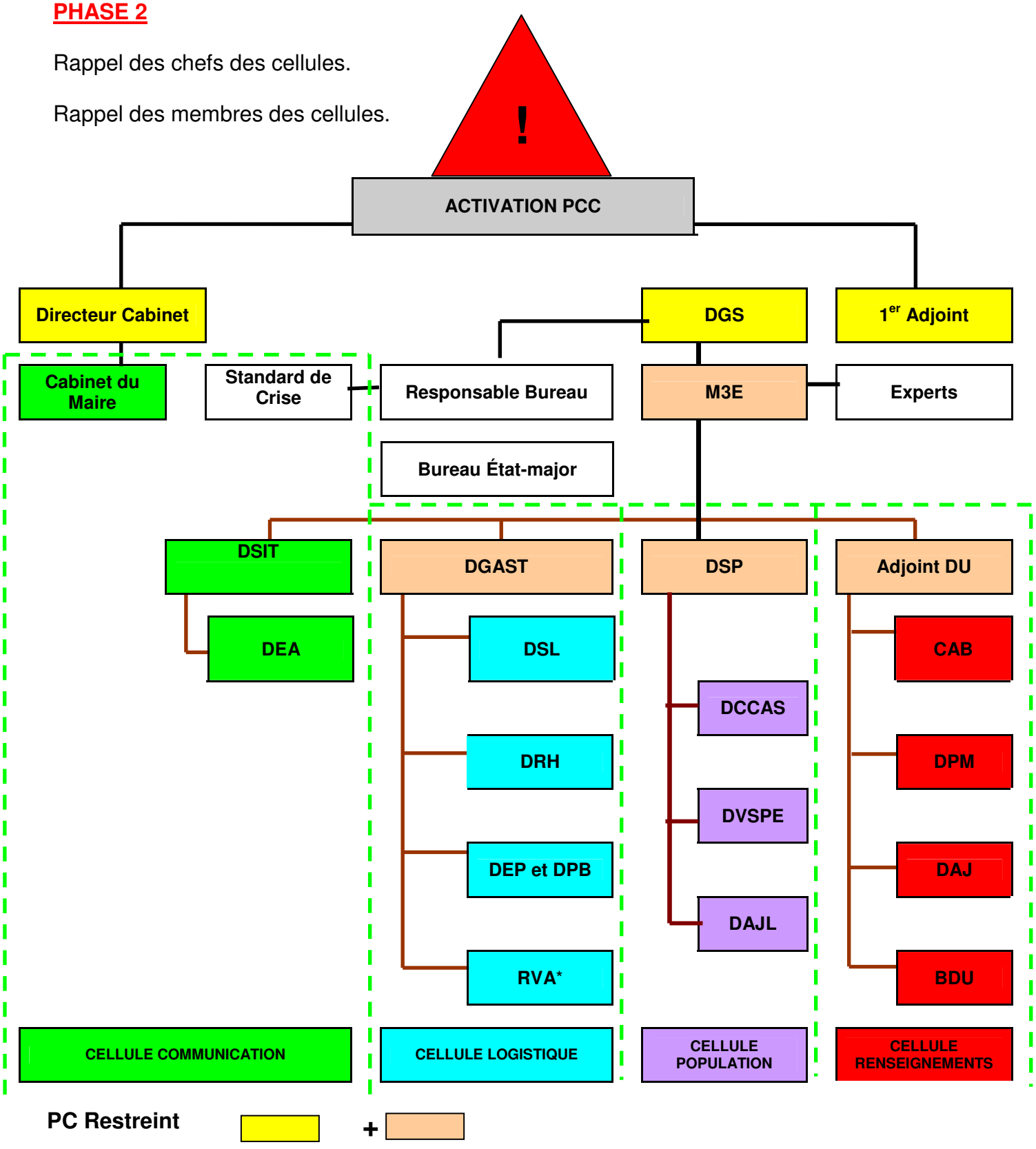


SCHÉMA D'ALERTE ET DE RAPPEL DES MEMBRES DU PCC

PHASE 2

Rappel des chefs des cellules.

Rappel des membres des cellules.



*RVA : Responsable de la Vie Associative.

PHASE 3 : Les membres de chaque cellule sollicitent en tant que de besoin les cadres et agents de leur propre direction ou service.

4.2.4 PROCEDURE DE RAPPEL DES CADRES

OPTION A : APPELS « EN CASCADE »

Le déclenchement du plan de rappel est la conséquence directe de l'activation du PCC ; il est réalisé de manière pyramidale ou « en cascade » de façon à limiter le nombre des appels pour chaque intervenant.

Ce système relativement conventionnel permet un contact direct avec l'agent et une réponse immédiate de sa disponibilité.

L'exécution de cette mission se déroule selon 3 phases :

Phase 1 :

L'alerte a été transmise et réceptionnée en mairie. Le Maire, assisté du 1er adjoint, du Directeur de Cabinet et du Directeur Général des Services (État-major du PCC) prend connaissance des événements à travers les informations qui lui parviennent du terrain de la part des secours et des responsables de la Mairie impliqués dès les premiers instants de la crise.

Un transport sur place peut-être envisager pour confirmer la gravité de la situation ; celle-ci fait l'objet d'une évaluation concertée ; dès lors que les événements peuvent entraîner des risques pour la population, le Maire, sur proposition de son État-major, décide de déclencher le PCS.

Cette décision entraîne immédiatement l'activation du PCC (réduit ou intégral). Cette mission est confiée au Directeur de Cabinet et au Directeur Général des Services.

Phase 2 (a) :

Le Directeur de Cabinet sollicite téléphoniquement :

le responsable de son Cabinet (chef de la cellule Communication),
le responsable du Bureau du Cabinet (Bureau de l'État-major),

Le Directeur Général des Services contacte :

le responsable M3E (Coordinateur PCC)
le responsable du Bureau du Secrétariat Général (chef du Secrétariat de l'État-major).

Phase 2 (b) :

Le responsable du Cabinet alerte ses représentants dans chaque cellule.

Les cadres de la M3E se partagent le rappel :

- des 2 DGAS,
- du DU adjoint (Cellule RENSEIGNEMENT),
- du DSIT (installations techniques du PCC),
- du DGAST (chef de la cellule LOGISTIQUE),
- du DSP (chef de la cellule POPULATION).

Phase 2 (c) :

Chaque responsable ou adjoint au chef de cellule a la charge de contacter les représentants des directions dans les cellules :

Cellule Communication :

Le DSIT sollicite : le DEA

Cellule Logistique :

Le DGAST alerte : le DSL, le DRH, le DEP, le DPB et le responsable vie associative

Cellule Population :

Le DSP appelle : le DCCAS, le DAJL et DVSPE

Cellule Renseignement :

L'adjoint DU contacte : le DPM, le DAJ et le responsable BDU.

Phase 3 :

Les membres de chaque cellule sollicitent suivant les besoins les cadres et agents de leur propre direction ou service.

ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

RAPPEL DES CADRES – RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

OPTION B : LA TELEALERTE

Le déclenchement du plan de rappel est la conséquence directe de l'activation du PCC ; il peut être effectué téléphoniquement « en cascade » comme indiqué précédemment. Cependant l'État-major peut opter pour l'utilisation de l'outil de télé alerte « GEDICOM ».

Le recours à ce système d'alerte interne relève exclusivement du 1er adjoint, du Directeur de Cabinet et du Directeur Général des Services sur décision du Maire. Sa mise en œuvre est réalisée par un cadre habilité de la DSIT. La procédure de rappel validée est décrite au sein d'un règlement d'emploi et fait l'objet d'une fiche spécifique.

Des groupes de cadres et d'agents concourant au fonctionnement du PCC ont été constitués au sein de la base de données de l'outil GEDICOM ;

L'intérêt opérationnel de son utilisation réside dans la faculté de contacter, via un message téléphonique ou un SMS de manière concomitante et extrêmement rapide, un nombre important voire l'ensemble des cadres.

L'utilisation d'un tel système présente des limites :

- l'absence de réponse immédiate ; le cadre doit accuser réception du message et doit rappeler le PCC pour indiquer ses disponibilités,
- la nécessité d'organiser la réception des appels avec une cellule dédiée.

ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL
SCHÉMA D'ALERTE ET DE RAPPEL DU B.E.M.

PHASE 3

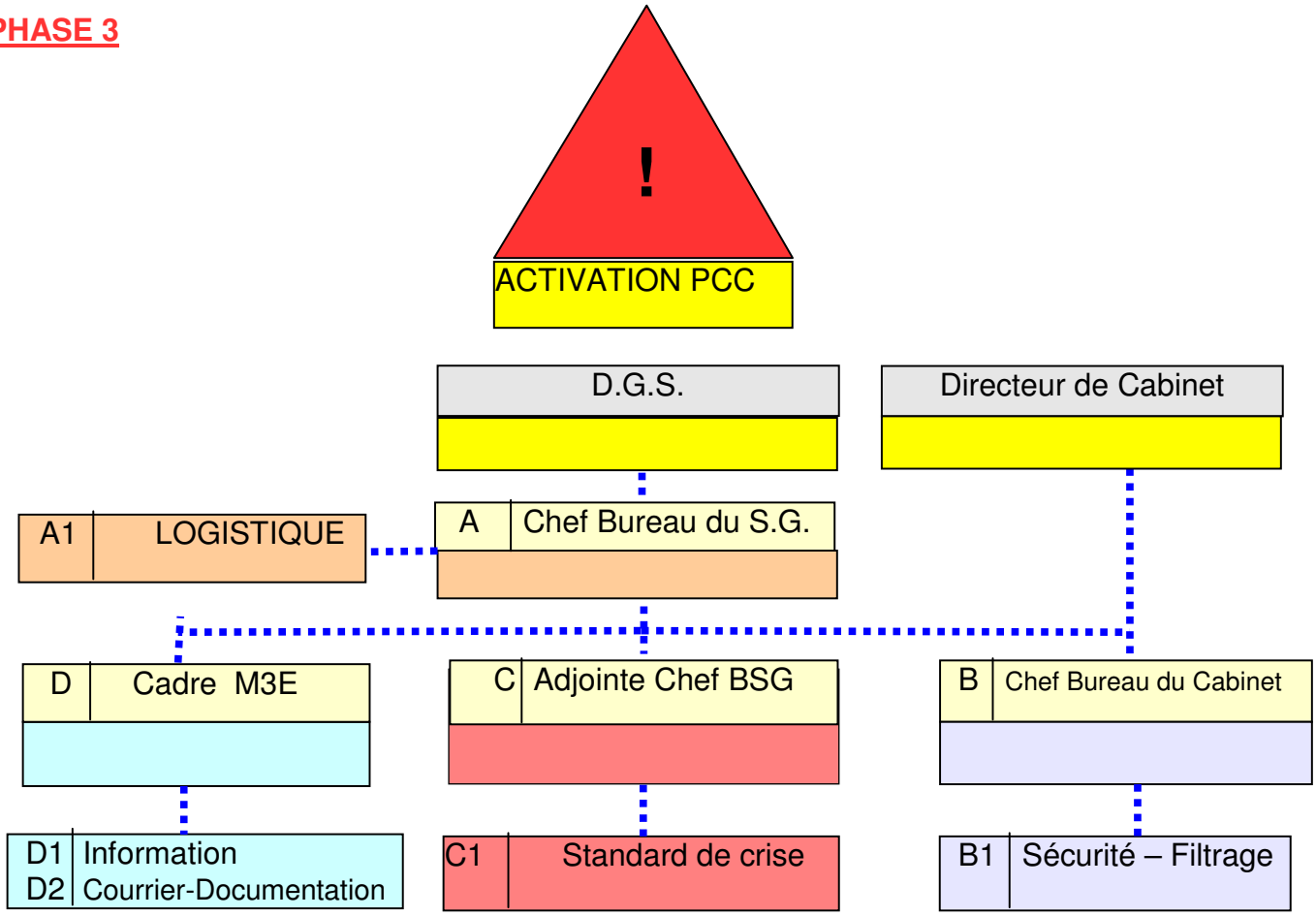
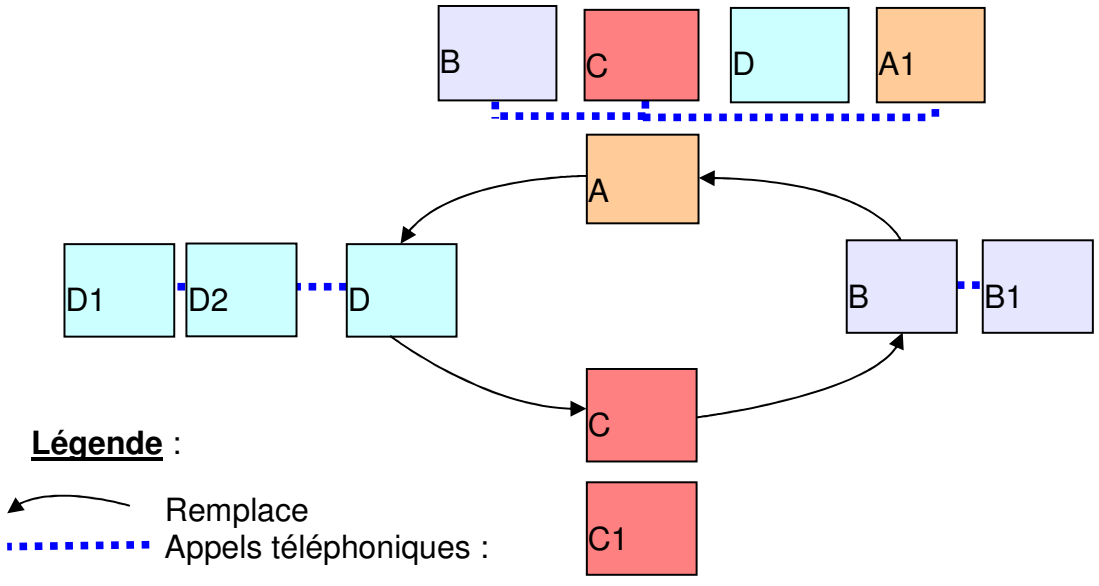


SCHÉMA DE REMPLACEMENT



Légende :

Remplace

Appels téléphoniques :

4.3 INSTALLATION MATÉRIELLE

4.3.1 OUVERTURE DES LOCAUX DÉDIÉS AU PCC

4.3.1.1 DETENTION DES TROUSSEAUX DE CLEFS

Trousseau 1	M3E
Trousseau 2	DIRECTEUR DSIT
Trousseau 3	BSG (HUISSIERS – local de stockage des clefs)

4.3.1.2 COMPOSITION DES TROUSSEAUX DE CLEFS

OUVERTURE DES LOCAUX :

- clef d'accès unique :

Salle des mariages - salle Michel de l'Hospital – Sas de l'antichambre de la bibliothèque

- clef d'accès à la bibliothèque, par le sas
- clef d'accès à la bibliothèque par l'antichambre
- clef d'accès à l'antichambre par la salle M. de l'Hospital
- clef d'accès à l'antichambre par le sas

OUVERTURE DES PLACARDS :

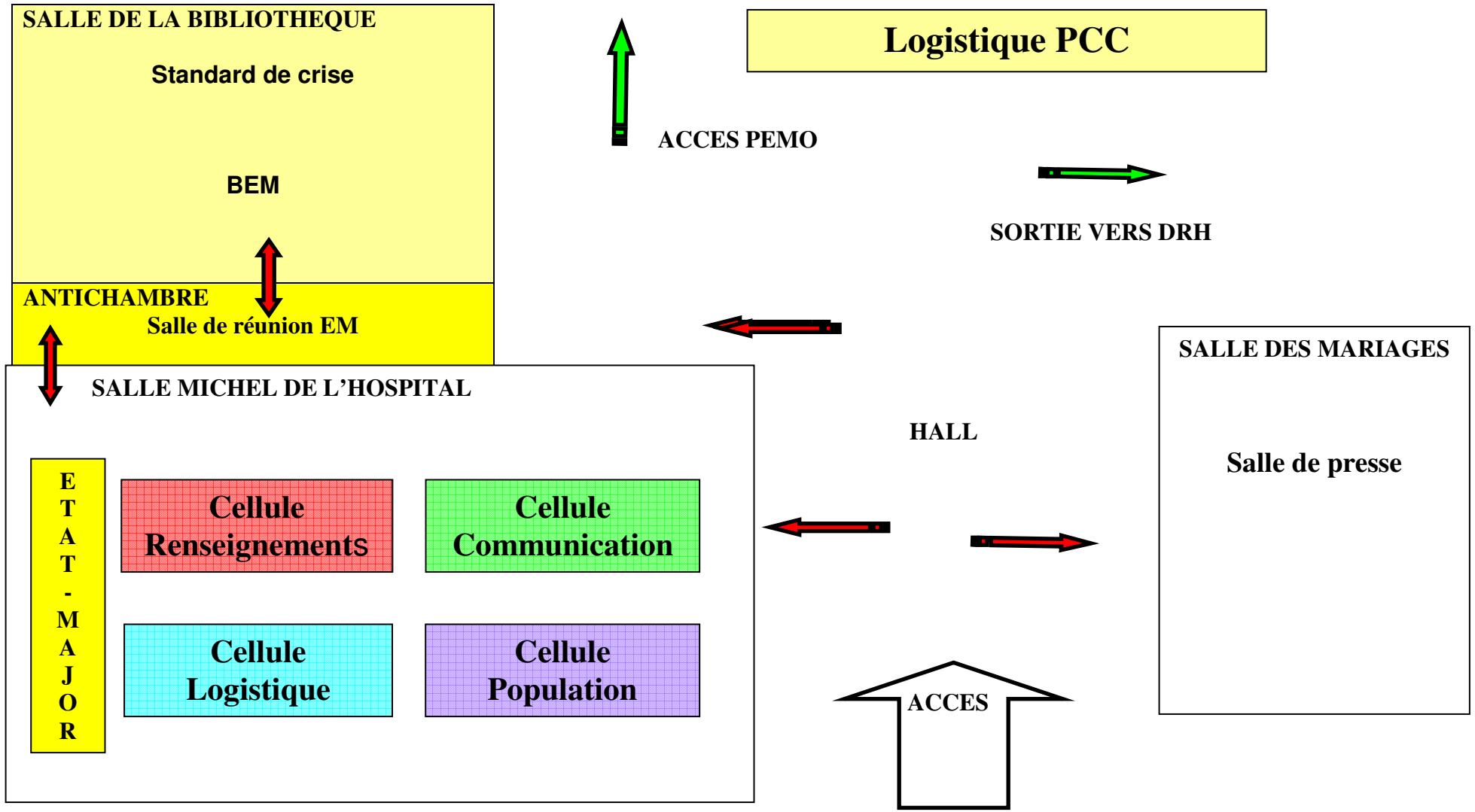
- clef du placard de la salle des mariages
- clef du placard de la salle M de l'Hospital
- clef du placard de la bibliothèque

OUVERTURE DES ARMOIRES :

- clef d'ouverture de l'armoire « jaune » salle M. de l'Hospital
- clef d'ouverture de l'armoire « bleu » salle M. de l'Hospital
- clef d'ouverture de l'armoire « orange » salle M. de l'Hospital

4.3.2 LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Standard de crise



4.3.3 INSTALLATION MATÉRIELLE

4.3.3.1 MOBILIER

L'installation initiale du mobilier au sein du PCC est confiée à la M3E, assistée dans cette tâche par les huissiers. Il s'agit de la mise en place :

- des tables,
- des chaises,
- des paravents,
- de la signalétique, etc.

4.3.3.2 MATÉRIELS DE BUREAU – DOCUMENTATION

Le Bureau du Secrétariat Général est chargé de fournir la documentation (Cartes, dossiers PCS) le matériel de bureau et les paperboards à l'État-major et aux Cellules. Ces éléments sont stockés dans les 3 armoires dédiées, salle Michel de l'Hospital.

4.3.3.3 TÉLÉPHONIE - INFORMATIQUE - VIDÉO - REPROGRAPHIE

Cette mission revient à la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications ;

A) Mise en place et fonctionnement des téléphones :

- du Standard de crise,
- de l'État-major,
- des Cellules,
- du Bureau de l'État-major,
- de la salle de presse.

B) Installation et mise en service d'un ordinateur portable dédié contenant la base de donnée de gestion de crise,

C) Installation et fonctionnement des lignes pré installées du réseau informatique ; à noter que chaque chef de cellule est doté habituellement d'un micro ordinateur portable individuel qui équipera la cellule placée sous sa responsabilité.

D) Installation et mise en œuvre du système vidéo de la salle Michel de l'Hospital,

E) Installation et mise en œuvre du système de visioconférence de l'antichambre, ce système fait l'objet d'un mode d'emploi détaillé.

F) Mise en service du fax dédié à la Cellule communication,

G) Mise en service d'un fax emprunté à un service dans la salle de presse,

H) Activation des clés d'accès au réseau WIFI dans la salle de presse,

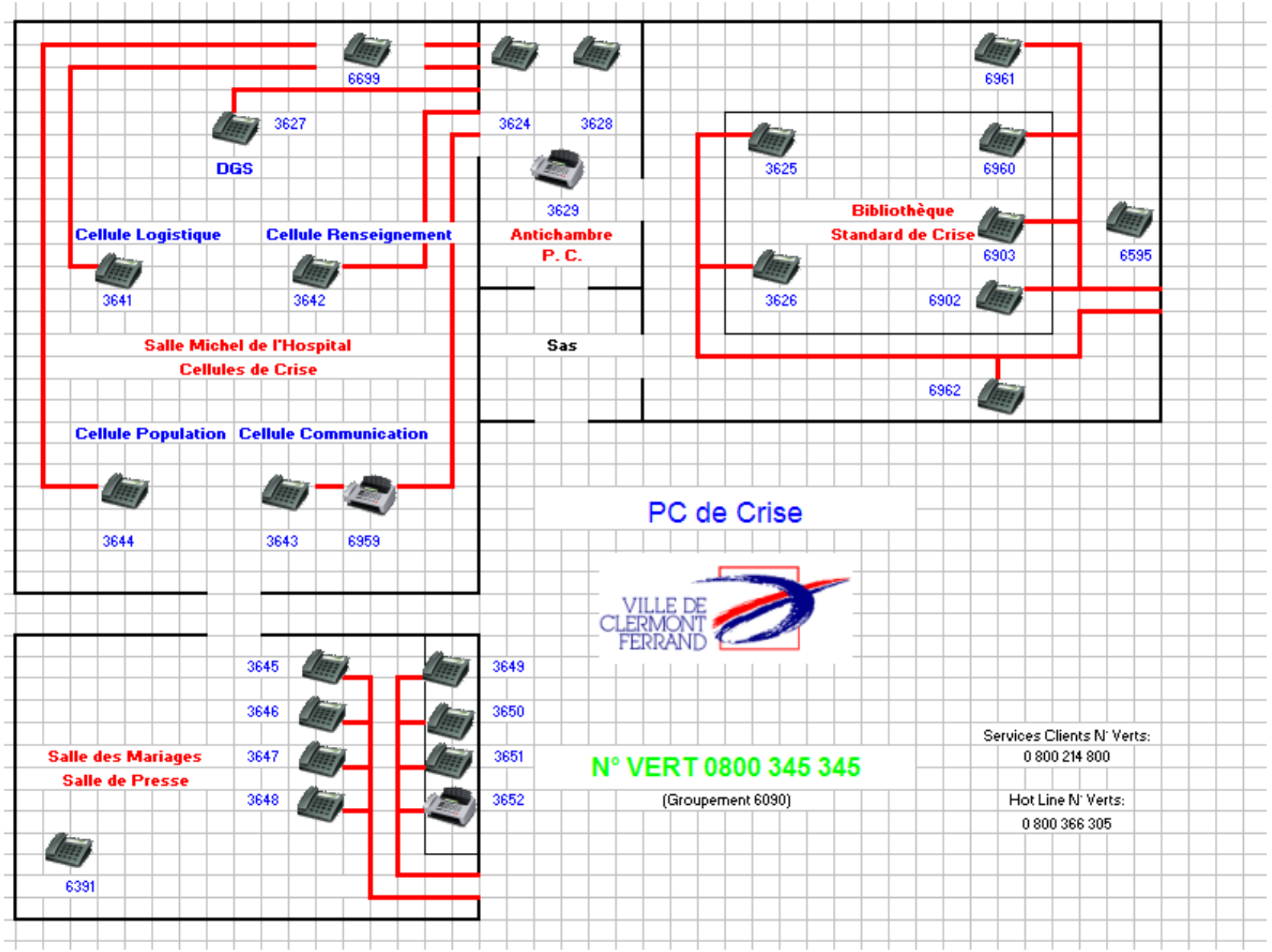
I) Mise à disposition d'un photocopieur (celui-ci sera prélevé à la DRH) et installation salle Michel de L'Hospital, près de la porte d'accès à l'antichambre,

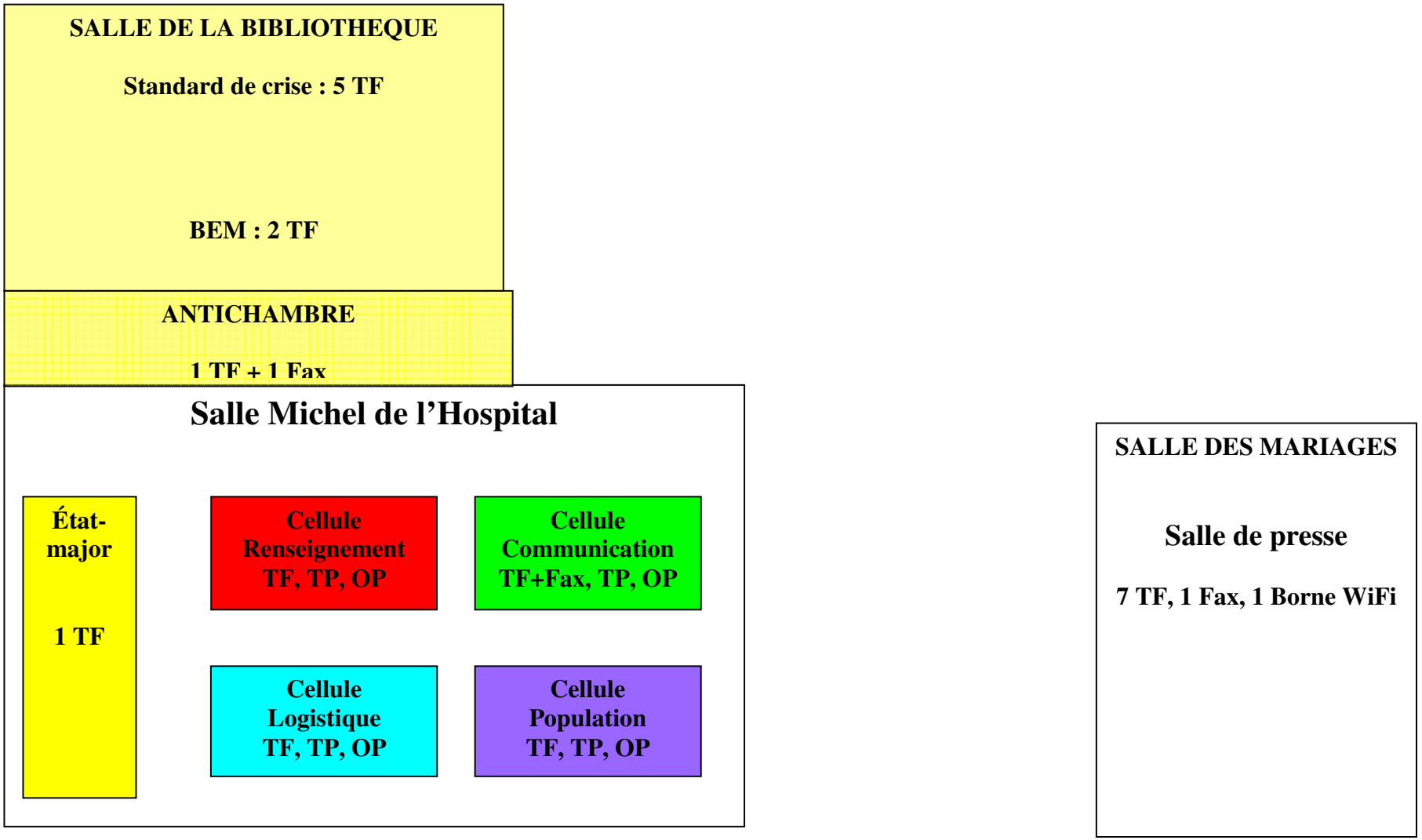
J) Mise à disposition – le cas échéant - du réseau radio et de postes radio portables

4.3.3.4 GROUPE ÉLECTROGÈNE

La mise en œuvre et le fonctionnement du groupe électrogène sont assurés par la Direction du Patrimoine Bâti.

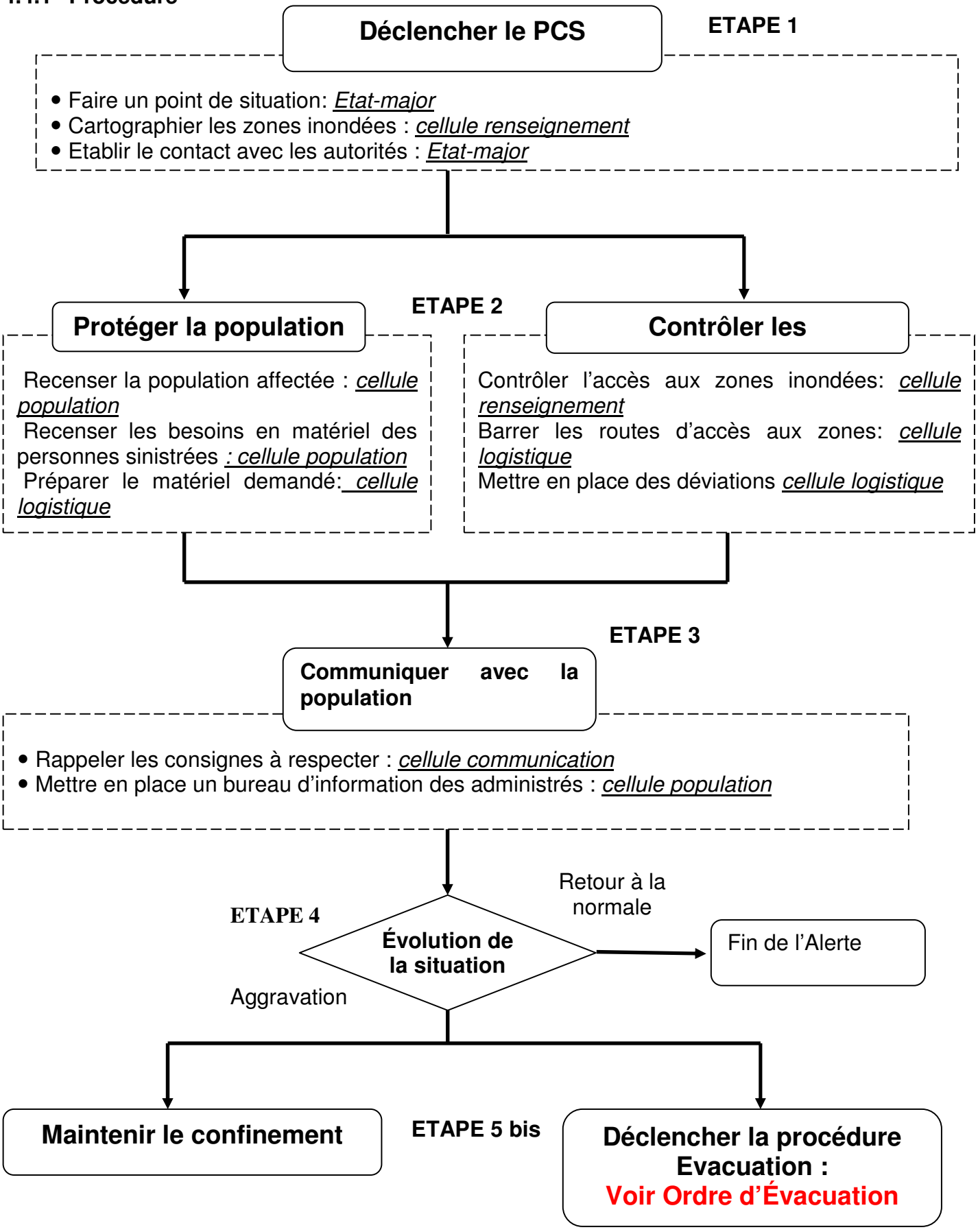
4.3.4 LOCALISATIONS TÉLÉPHONIQUE ET INFORMATIQUE DU PCC




SALLE DE LA BIBLIOTHEQUE
Standard de crise : 5 TF
BEM : 2 TF
ANTICHAMBRE
1 TF + 1 Fax
Salle Michel de l'Hospital
État-major
1 TF
Cellule Renseignement TF, TP, OP
Cellule Communication TF+Fax, TP, OP
Cellule Logistique TF, TP, OP
Cellule Population TF, TP, OP
SALLE DES MARIAGES
Salle de presse
7 TF, 1 Fax, 1 Borne WiFi

4.4 GESTION DU RISQUE HYDRAULIQUE

4.4.1 Procédure



4.4.2 Fiches Action

Fiche Action	Procédure
État-major	**Inondation**

Diriger le déroulement des opérations

1 - Coordonner les cellules entre elles

1 – Distribuer les tâches au fur et à mesure du déroulement des opérations

2 - S'assurer du bon déroulement des opérations

Prendre des arrêtés

2 - Fermeture d'établissements

2 - Fermeture des voiries

2 - Réquisition de
- personnel
- matériel
- (…)

Fiche Action	Procédure
Cellule Renseignement	**Inondation**

Actions	Services	Responsable(s)
Recueillir des informations auprès des services de secours	M3E	
Cartographier la zone inondée et faire évoluer la carte en fonction des informations transmises	BDU DSP	
Informer le PCC sur les urgences et les besoins	M3E	
Rendre compte au PCC de l'évolution de l'événement	M3E	
Sécuriser la zone inondée	Police Municipale	
Contrôler l'accès à la zone inondée	Police Municipale	
Mettre en place un service d'ordre	Police Municipale	

Fiche Action	**Procédure**
Cellule Population	**Inondation**

✡❋▼❊❑■	✳❄❒❖❋❄▲	✲❄▲❒❑■▲❁❂●❄✈▲✉
Donner des informations ciblées aux sinistrés sur l'évolution de la situation	DVSPE CCAS DAJL DSL	
Mettre en place un bureau d'information	DEA DSP	
Recenser l'ensemble des habitations impactées	DSP DU	
Recenser les personnes dans la zone impactée (approximation)	DSP DEA	
Recenser les besoins matériels des personnes Transmettre ces besoins à la cellule logistique	CCAS	
Transmettre ces besoins à la cellule	CCAS	

logistique		

Fiche Action	Procédure
Cellule Logistique	**Inondation**

Action	Services	Responsable(s)
Mettre à disposition les moyens d'alerte	Service Logistique	
Sécuriser les points sensibles	PM, Service Logistique	
Préparer le matériel pour les populations sinistrées	PM, Service Logistique	
Barrer les routes d'accès aux zones impactées	PM, Service Logistique	
Mettre en place des déviations	PM, Service Logistique	

Fiche Action	Procédure
Cellule Communication	**Inondation**

Action	Services	Responsable(s)
Définir et activer les dispositifs d'alerte (radios, affiches, porte-voix, téléphones, télé alerte…)	Cabinet du maire	
Rédiger le message de pré-alerte	Cabinet du maire/ Service communication	
Transmettre le message de pré-alerte	PM, service communication, CCAS, DEA, DU adjoint , Cabinet du maire	
Rappeler les consignes à respecter	Cabinet du maire/ Service communication	
Rédiger des communiqués	Cabinet du maire/ Service communication	
Organiser des points presse	Cabinet du maire/ Service communication	

Action	Services	Responsable(s)
Armer le standard téléphonique de crise	DSIT	
Assurer un suivi des moyens de communication	DSIT, service logistique	
Communiquer avec les services de l'État	Cabinet du maire/ Service communication	
Rédiger le message de fin d'alerte	Service communication	
Transmettre le message de fin d'alerte	Cabinet du maire, Service communication	

4.5 PROCÉDURE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

L'État-major se met en relation avec le COS (les pompiers)
Et convoque le Poste de Commandement Communal

↓

Intervention des pompiers avec leur Cellule Mobile d'Intervention Chimique

L'officier commandant (COS) l'intervention définit le périmètre de sécurité.

↓

Sous l'autorité du DOS, l'Etat-major organise une réunion de crise pour les membres du PCC

Lieu, nature du sinistre, gravité, évolution possible
Trafic et facteurs aggravants
Risques pour la population ou l'environnement
Incendie -Explosion - Nuage toxique
Pollution des sols et/ou sous-sols - Pollution des eaux
Points sensibles, vulnérabilité
Préconisation du COS
Rayon de sécurité -Déviations
Evacuations, confinement
Rappel du rôle de chaque cellule et de la nécessité de coordination

↓

L'État-major définit les missions générales de premières urgences

↓

Activer la procédure confinement : voir Ordre de confinement

Maintenir la procédure de confinement

Activer la procédure d'évacuation : voir Ordre d'Evacuation

FICHES ACTIONS TMD

Lors d'un accident de transport de matières dangereuses, il existe deux situations possibles :

Soit le *confinement* les personnes dans leur habitation ou dans les lieux où elles se situent (voir fiche action « ordre de confinement »)

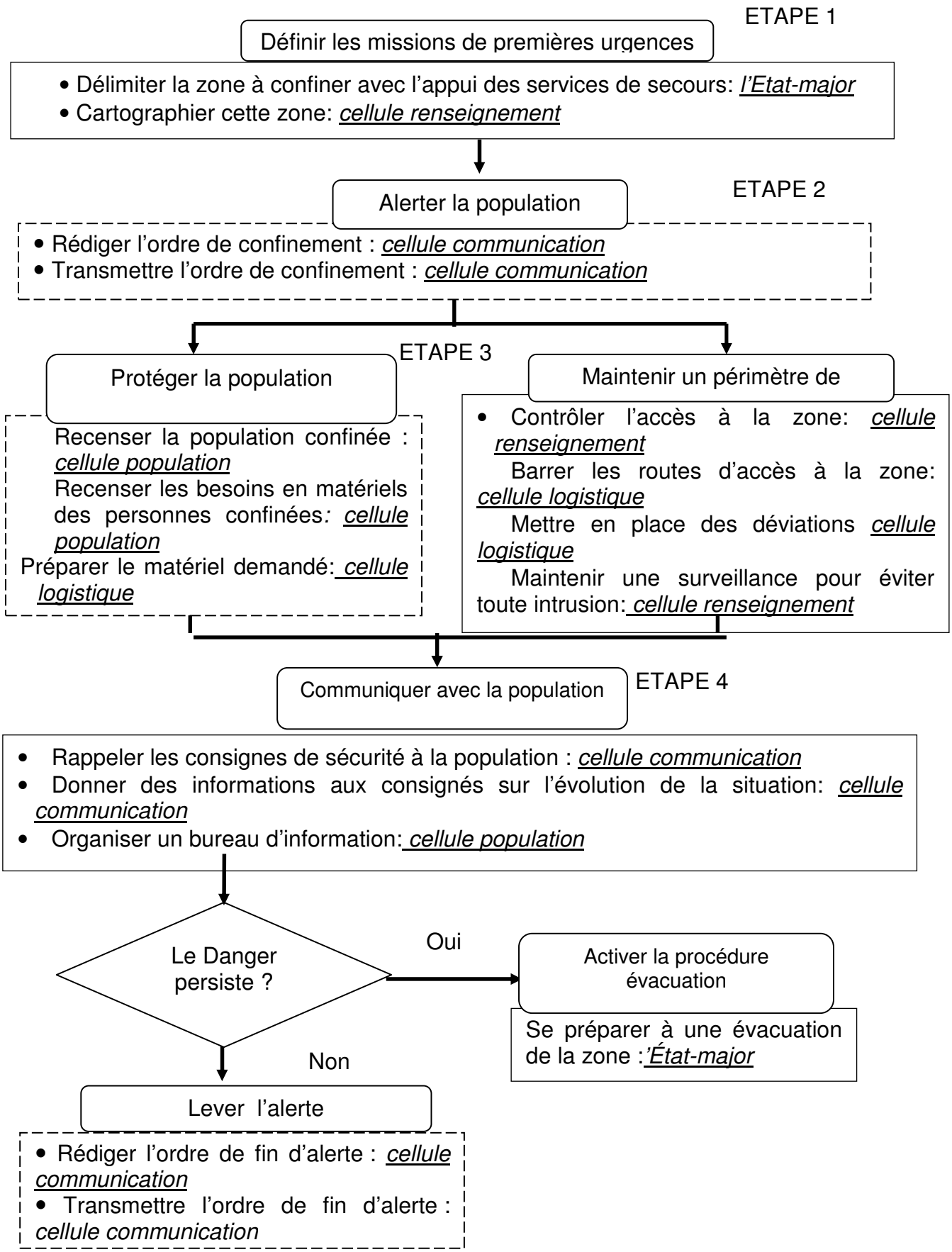
Soit l'*évacuation* d'un périmètre à risque ; (voir fiche action « ordre d'évacuation »)

Cette décision est prise par les services de secours présents sur le terrain (PCO) et confirmé par les autorités (PCC).

Les deux situations (confinement, évacuation) peuvent être envisagées simultanément.

4.6 ORDRE DE CONFINEMENT

4.6.1 Procédure



4.6.2 Fiches Action

Fiche Action	Procédure
Etat-major	**Confinement**

Diriger le déroulement des opérations

Prendre des arrêtés

1 - Coordonner les cellules entre elles

1 – Distribuer les tâches au fur et à mesure du déroulement des opérations

2 - S'assurer du bon déroulement des opérations

2 - Fermeture d'établissements

2 - Fermeture des voiries

2 -Réquisition de
- personnel
- matériel
- (…)

Fiche Action	Procédure
Cellule Renseignement	**Confinement**

Actions	Services	Responsable(s)
Recueillir des informations auprès des services de secours	DU adjoint	
Cartographier la zone confinée et faire évoluer la carte en fonction des informations transmises	DU adjoint BDU DSP	
Informer le PCC sur les urgences et les besoins	DU adjoint	
Rendre compte au PCC de l'évolution de l'événement	DU adjoint	
Sécuriser la zone confinée	Police Municipale	
Contrôler l'accès à la zone confinée	Police Municipale	
Mettre en place un service d'ordre	Police Municipale	

Fiche Action	Procédure
Cellule Population	**Confinement**

Action	Services	Responsable(s)
Donner des Informations ciblées aux sinistrés sur l'évolution de la situation	DVSPE CCAS DAJL DSL	
Mettre en place un bureau d'information	DEA DSP	
Recenser l'ensemble des habitations impactées	DSP DU	
Recenser les personnes dans la zone impactée (approximation)	DSP DEA	
Recenser les besoins matériels des personnes	CCAS	
Transmettre les besoins à la cellule logistique	DSP	

Fiche Action	Procédure
Cellule Logistique	**Confinement**

Action	Services	Responsable(s)
Mettre à disposition les moyens d'alerte	DSL	
Préparer le matériel pour les populations sinistrées	DSL	
Barrer les routes d'accès aux zones impactées	Police Municipale, DSL	
Mettre en place des déviations	Police Municipale, DSL	

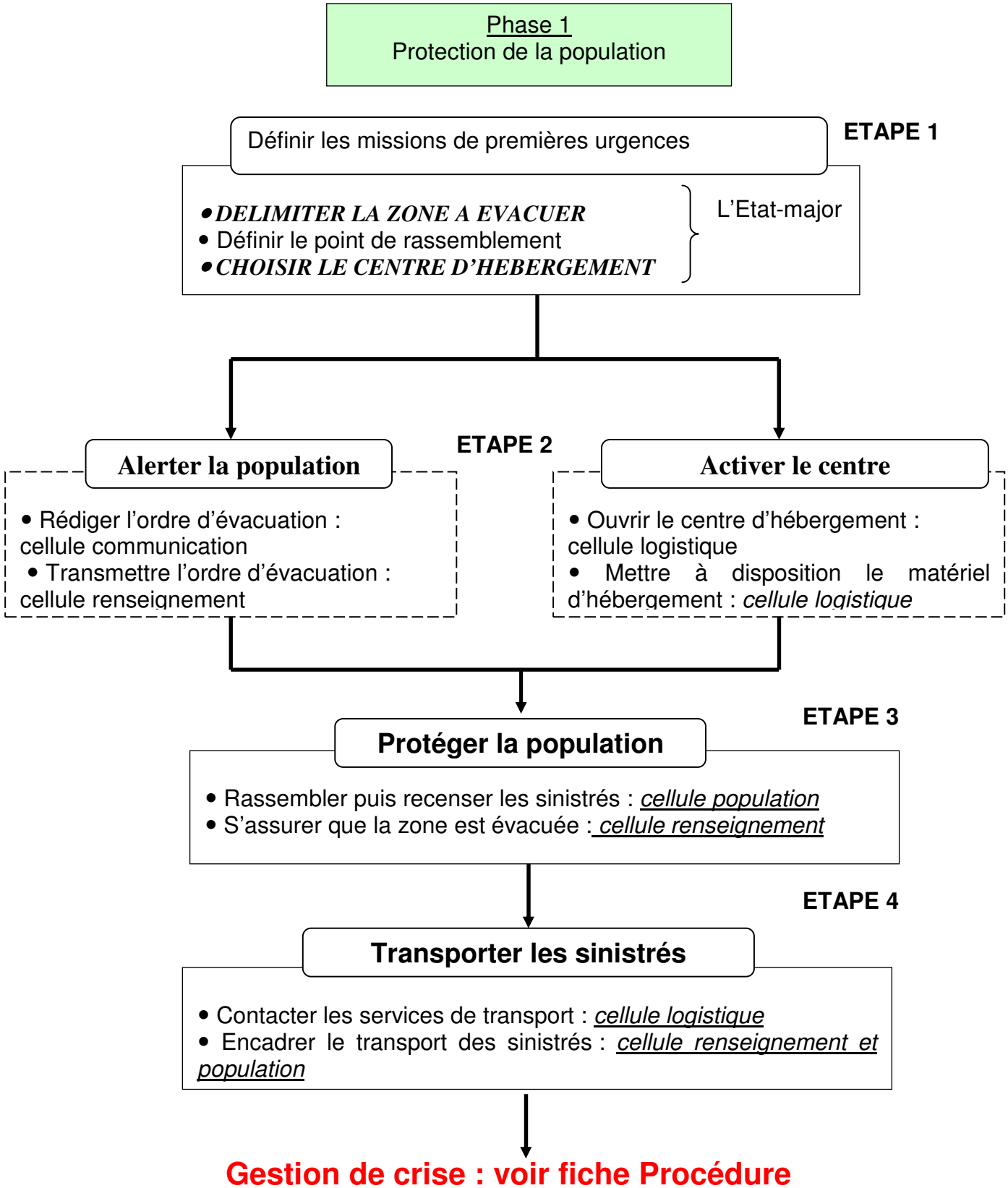
Fiche Action	Procédure
Cellule Communication	**Confinement**

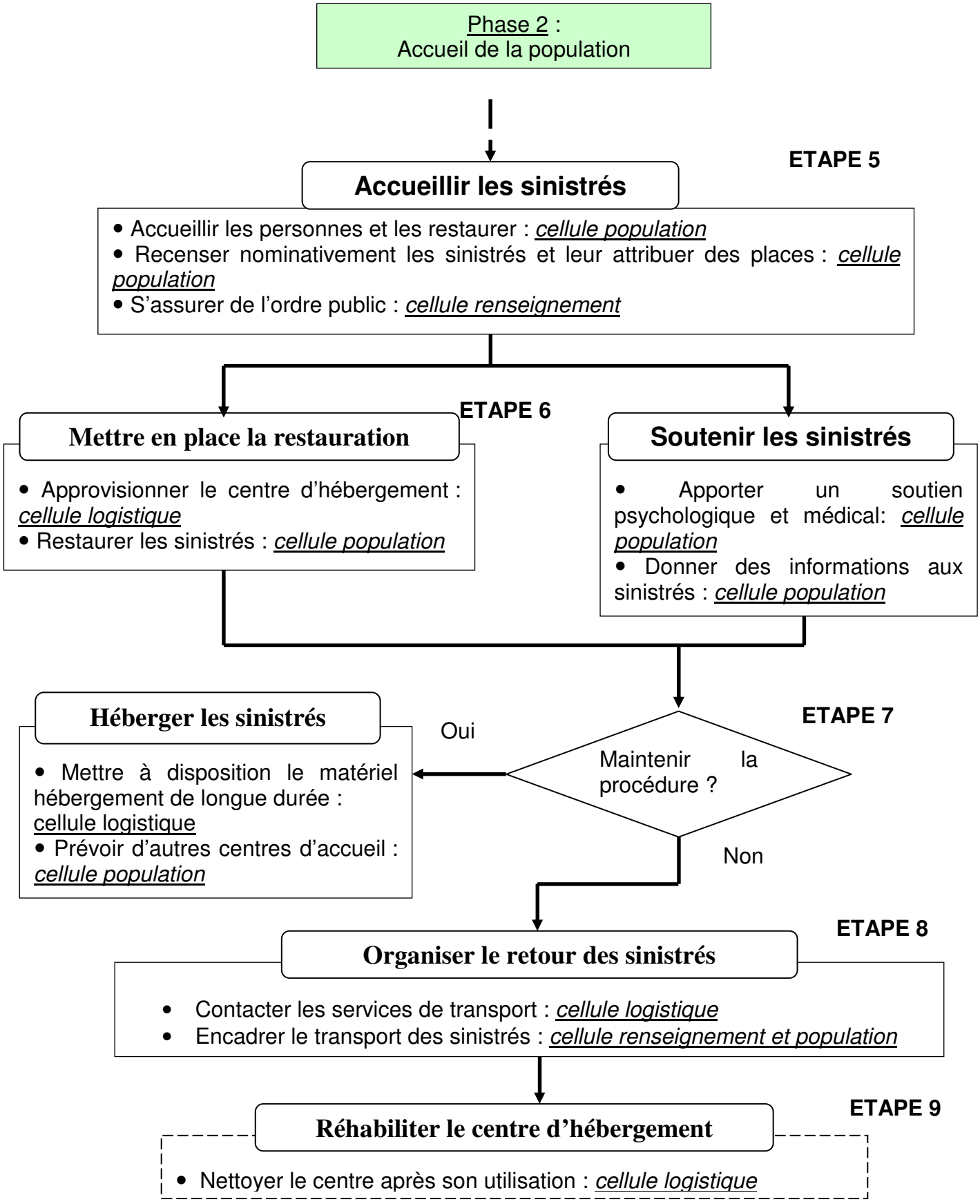
Action	Services	Responsable(s)
Définir et activer les dispositifs d'alerte (radios, affiches, porte-voix, téléphones, télé alerte…)	Cabinet du Maire	
Rédiger le message de pré-alerte	Cabinet du maire/ Service communication	
Transmettre le message de pré-alerte	Cabinet du maire, PM, Service communication, CCAS, DEA, DU adjoint	
Rédiger le message de fin d'alerte	Cabinet du maire/ Service communication	

Action	Services	Responsable(s)
Transmettre le message de fin d'alerte	Cabinet du maire/ Service communication	
Rappeler les consignes à respecter	Service communication	
Rédiger des communiqués	Cabinet du maire/ Service communication	
Organiser des points presse	Cabinet du maire/ Service communication	
Armer le standard téléphonique de crise	DSIT	
Assurer un suivi des moyens de communication	DSIT, DSL	
Communiquer avec les services de l'État	Cabinet du maire/ Service communication	

4.7 ORDRE D'EVACUATION

4.7.1 PROCÉDURE ÉVACUATION




Phase 2 :
Accueil de la population
ETAPE 5
Accueillir les sinistrés
• Accueillir les personnes et les restaurer : cellule population
• Recenser nominativement les sinistrés et leur attribuer des places : cellule population
• S'assurer de l'ordre public : cellule renseignement
ETAPE 6
Mettre en place la restauration
• Approvisionner le centre d'hébergement : cellule logistique
• Restaurer les sinistrés : cellule population
Soutenir les sinistrés
• Apporter un soutien psychologique et médical: cellule population
• Donner des informations aux sinistrés : cellule population
ETAPE 7
Maintenir la procédure ?
Oui
Héberger les sinistrés
• Mettre à disposition le matériel hébergement de longue durée : cellule logistique
• Prévoir d'autres centres d'accueil : cellule population
Non
ETAPE 8
Organiser le retour des sinistrés
• Contacter les services de transport : cellule logistique
• Encadrer le transport des sinistrés : cellule renseignement et population
ETAPE 9
Réhabiliter le centre d'hébergement
• Nettoyer le centre après son utilisation : cellule logistique

4.7.2 Fiches Action

Fiche Action	Procédure
Etat-major	**Evacuation**

Diriger le déroulement des opérations

Prendre des arrêtés

1 - Coordonner les cellules entre elles

1 – Distribuer les tâches au fur et à mesure du déroulement des opérations

2 - S'assurer du bon déroulement des opérations

2 - Fermeture d'établissements

2 - Fermeture des voiries

2 -Réquisition de
- personnel
- matériel
- (…)

Fiche Action	Procédure
Cellule Renseignement	**Evacuation**

Actions	Services	Responsable(s)
Recueillir des informations auprès des services de secours	DU adjoint DSP	
Cartographier la zone évacuée et faire évoluer la carte en fonction des informations transmises	DU adjoint BDU DSP	
Informer le PCC sur les urgences et les besoins	DU adjoint DSP	
Rendre compte au PCC de l'évolution de l'événement	DU adjoint DSP	
Sécuriser la zone évacuée	Police Municipale	
Contrôler l'accès à la zone évacuée	Police Municipale	
Mettre en place un service d'ordre	Police Municipale	

Actions	Services	Responsable(s)
Définir les axes d'évacuation	Police Municipale	
Encadrer le transport des sinistrés	Police Municipale	
Contrôler l'accès au centre d'hébergement	Police Municipale	
Sécuriser le centre d'hébergement	Police Municipale	
Mettre en place un service d'ordre	Police Municipale	

Fiche Action	Procédure
Cellule Population	**Evacuation**

Action	Services	Responsable(s)
Rassembler les personnes à évacuer	CCAS DRH DU adjoint DAJL	
Recenser nominativement les personnes évacuées	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Recenser les besoins des personnes évacuées	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Transmettre ces besoins à la cellule logistique	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Mettre en place le dispositif hébergement	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Accompagner les personnes dans les transports	CCAS DRH	

Action	Services	Responsable(s)
Accueillir les personnes et les restaurer	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Recenser nominativement les sinistrés et leur attribuer des places	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Attribuer des badges aux sinistrés	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Répondre aux besoins recensés	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Donner les consignes de vie	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Veiller au maintien de l'hygiène dans le centre d'hébergement	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Apporter un soutien psychologique	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Donner des informations aux sinistrés sur l'évolution de la situation	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	

Fiche Action	Procédure
Cellule Logistique	**Evacuation**

Action	Services	Responsable(s)
Sécuriser la zone évacuée	Police Municipale DEP	
Mettre en place des déviations	Police Municipale DEP DSL	
Contacter les services de transport	DEP	
Contacter les réseaux alimentaires	DSL	
Aménager une zone de rassemblement	Police Municipale DEP DSL	
Ouvrir le centre d'hébergement	DSL	

Action	Services	Responsable(s)
Équiper le centre avec le matériel d'hébergement	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Approvisionner le centre d'hébergement	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Faire un suivi des besoins matériels	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Faire un suivi des besoins alimentaires	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Veiller à l'hygiène du centre pendant son utilisation	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	
Nettoyer le centre après son utilisation	Services impliqués dans la gestion du centre d'hébergement d'urgence	

Fiche Action	Procédure
Cellule Communication	**Evacuation**

Action	Services	Responsable(s)
Définir et Activer les dispositifs d'alerte (radios, affiches, porte-voix, téléphones, télé alerte…)	Cabinet du Maire	
Rédiger le message de pré alerte	Cabinet du Maire	
Transmettre le message de pré alerte	Cabinet du maire, PM, Service communication, CCAS, DEA, DU adjoint	
Rappeler les consignes à respecter	Service communication	
Rédiger des communiqués (Cf.. Etape 2)	Cabinet du maire/ Service communication	

Organiser des points presse	Cabinet du maire/ Service communication	

Action	Services	Responsable(s)
Armer un standard téléphonique de crise	DSIT	
Assurer le suivi des moyens de communication	DSIT, DSL	
Communiquer avec les services de l'État	Cabinet du maire/ Service communication	
Rédiger le message de fin d'alerte	Cabinet du maire/ Service communication	
Transmettre le message de fin d'alerte	Cabinet du maire, Service communication	

5 BANQUE DE DONNÉES

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : ANNUAIRES

- Les élus BD 01
- Les directeurs et chefs de service BD 03
- Les services de l'État BD 02
- Les exploitants de réseaux BD 04
- Les communes limitrophes BD 05
- Les contacts SEVESO « seuil bas » BD 06
- Les ERP situés en zone à risques BD 07
- Les experts BD 08

DEUXIEME PARTIE : MOYENS MATÉRIELS

- Les moyens d'éclairage de secours et les groupes électrogènes BD 09
- Les matériels de déblaiement et de levage BD 10
- Les véhicules techniques BD 11
- Les transports en commun BD 12
- Les moyens de communication BD 13

TROISIEME PARTIE : MOYENS MEDICAUX

- Les médecins généralistes BD 14
- Les infirmières BD 15
- Les pharmacies BD 16

QUATRIEME PARTIE : HÉBERGEMENT – RESTAURATION

- Les locaux d'hébergement BD 17
- Les matériels de couchage (lits, draps, couvertures) BD 18
- Les fournitures domestiques (linge de toilette, tables, chaises) BD 19
- Les ressources en restauration collective BD 20
- Les denrées alimentaires BD 20 bis

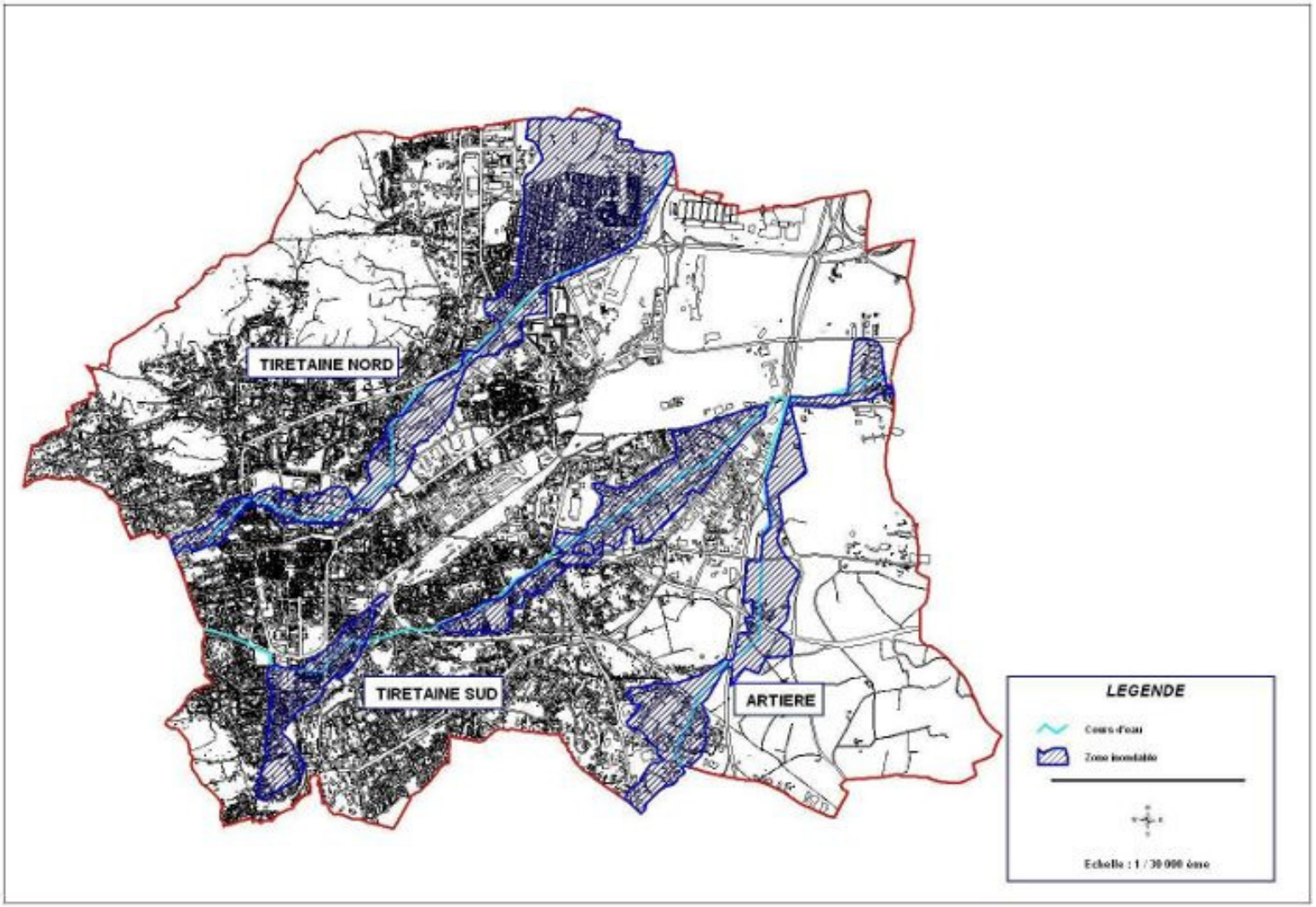
CINQUIEME PARTIE : STRUCTURES ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE OU SOCIAL

- Les associations familiales BD 21
 - Les associations humanitaires
 - Les associations de quartier
 - Le Secours Populaire
 - Le Secours Catholique
 - La Croix Rouge

6 ANNEXES

6.1 RISQUES HYDRAULIQUES : Cartographies opérationnelles

Risque inondation



VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Plan
d'Occupation
des Sols
II-2bis-1

Plan de prévention
des risques naturels prévisibles
Zones Inondables

REVISION N° 1

17 Novembre 2000

Modification N°1

1er Septembre 2001

Planche n° 1

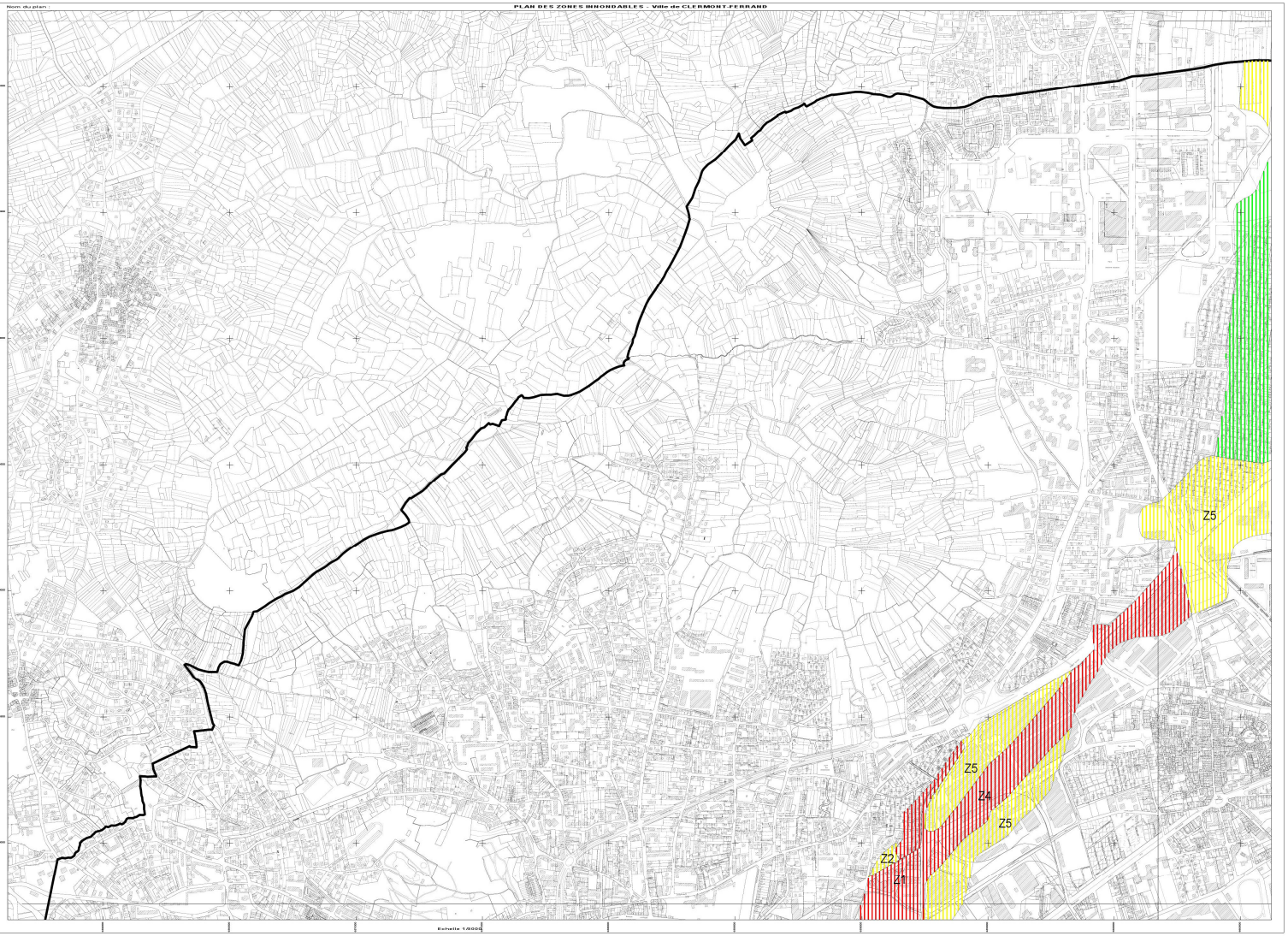
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES-INONDATION

D'une manière générale, les zones de risques ont été définies par le croisement du tenitoire et de l'aléa :

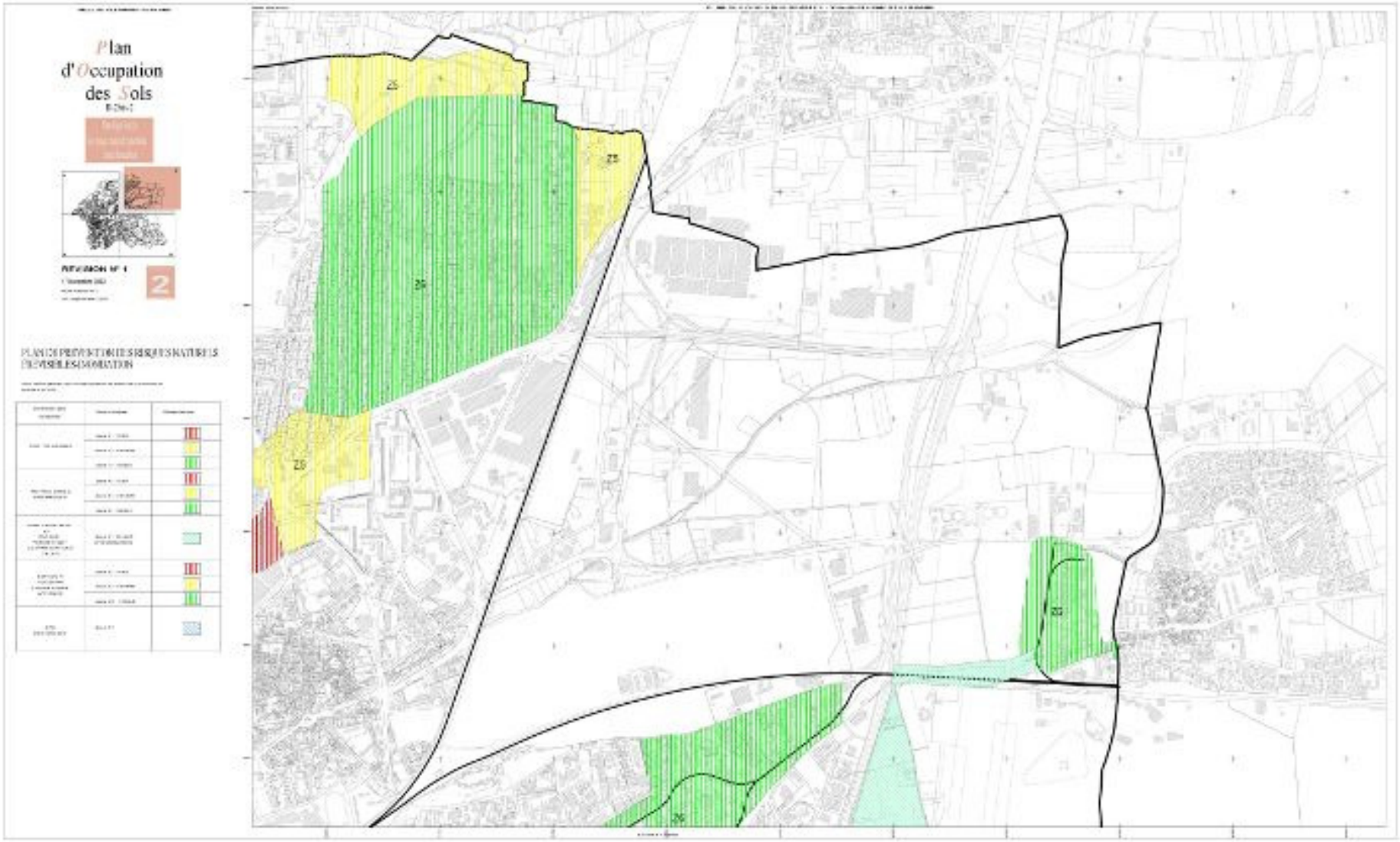
Définition des Territoires	Zones d'aléas	Observations
CENTRE URBAIN	Zone 1 : FORT	
	Zone 2 : MOYEN	
	Zone 3 : FAIBLE	
AUTRES ZONES URBANISEES	Zone 4 : FORT	
	Zone 5 : MOYEN	
	Zone 6 : FAIBLE	
NON CONSTRUIT ET ESPACE PERMETTANT L'EXPANSION DES CRUES	Zone 7 : CHAMP D'INONDATION	
ESPACE A VOCATION COMMERCIALE AFFIRMEE	Zone 8 : FORT	
	Zone 9 : MOYEN	
	Zone 10 : FAIBLE	
ZAC DES SAUZES	Zone 11	

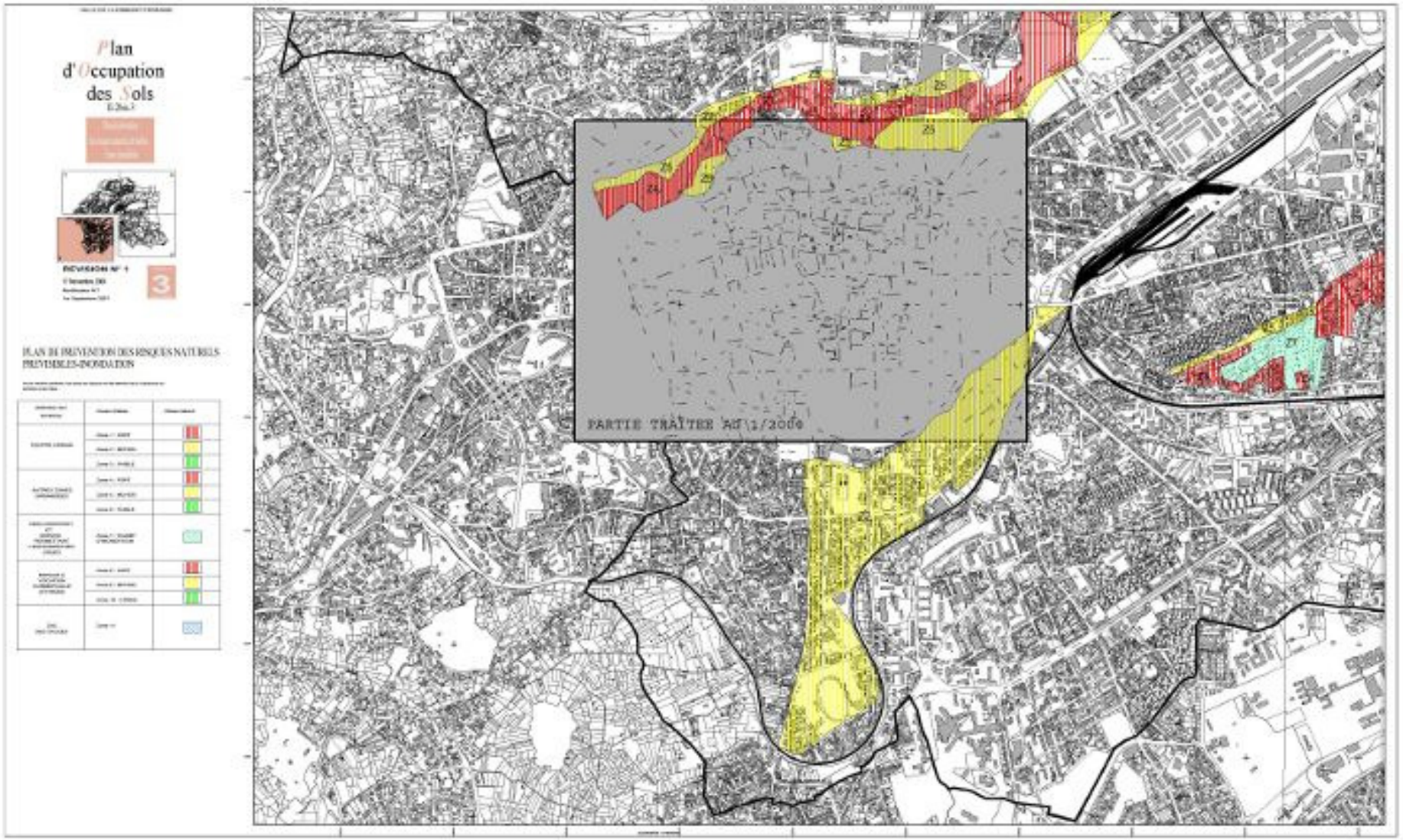
Nom du plan :

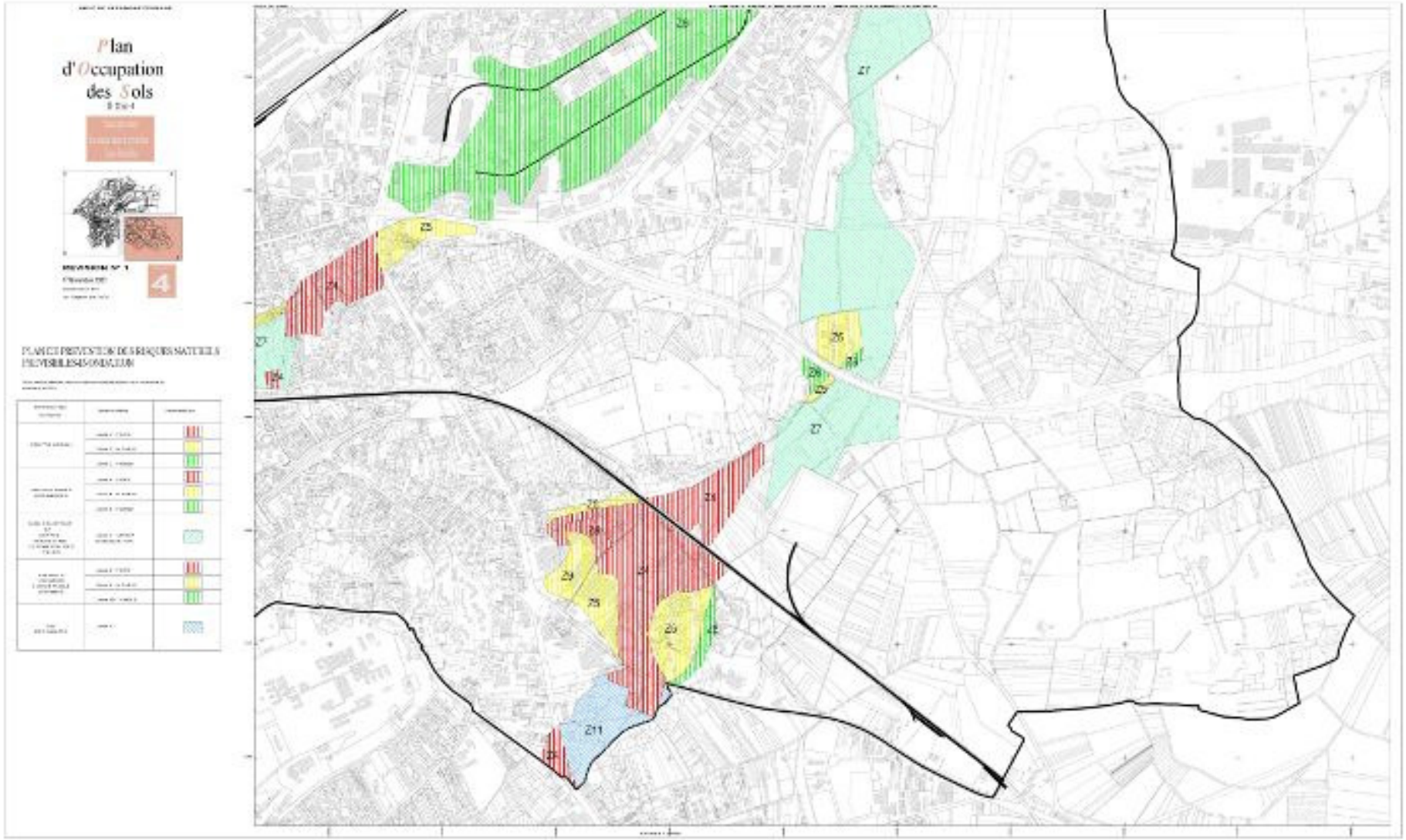
PLAN DES ZONES INNONDABLES - Ville de CLERMONT-FERRAND



Echelle 1/5000


Plan
d'Occupation
des Sols
2
25
23
26
26
23
26


Plan
d'Occupation
des Sols
PARTIE TRAÎTER AU 1/2000
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES-INONDATION

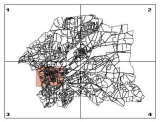

Plan
d'Occupation
des Sols
4
Z1
Z2
Z3
Z4
Z5
Z6
Z7
Z8
Z9
Z10
Z11

VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Plan d'Occupation des Sols

II-2bis-5

Plan de prévention des risques naturels prévisibles Zones inondables



REVISION N° 1

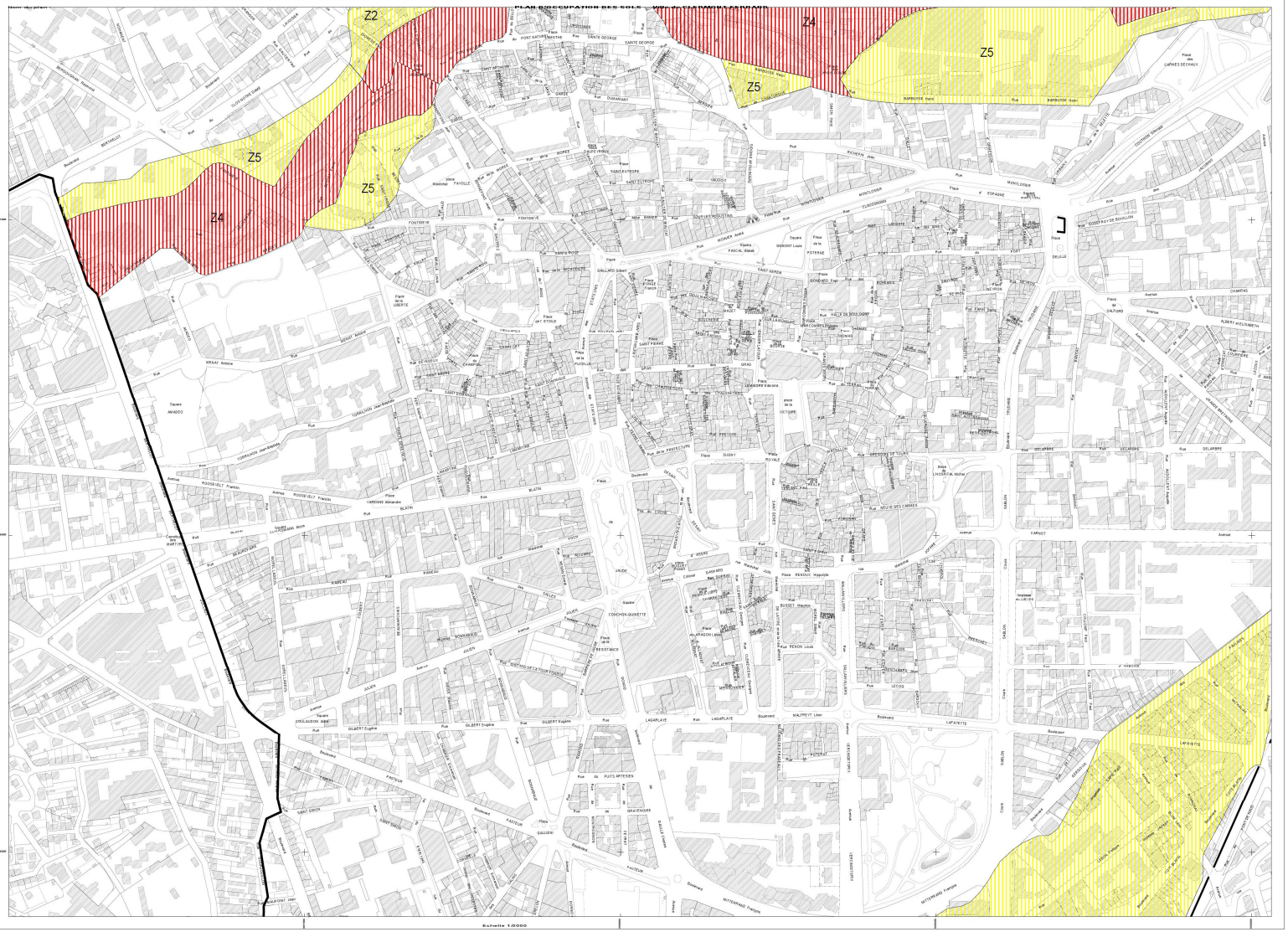
17 Novembre 2000
Modification N°1
1er Septembre 2001

Planche n° 5

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES-INONDATION

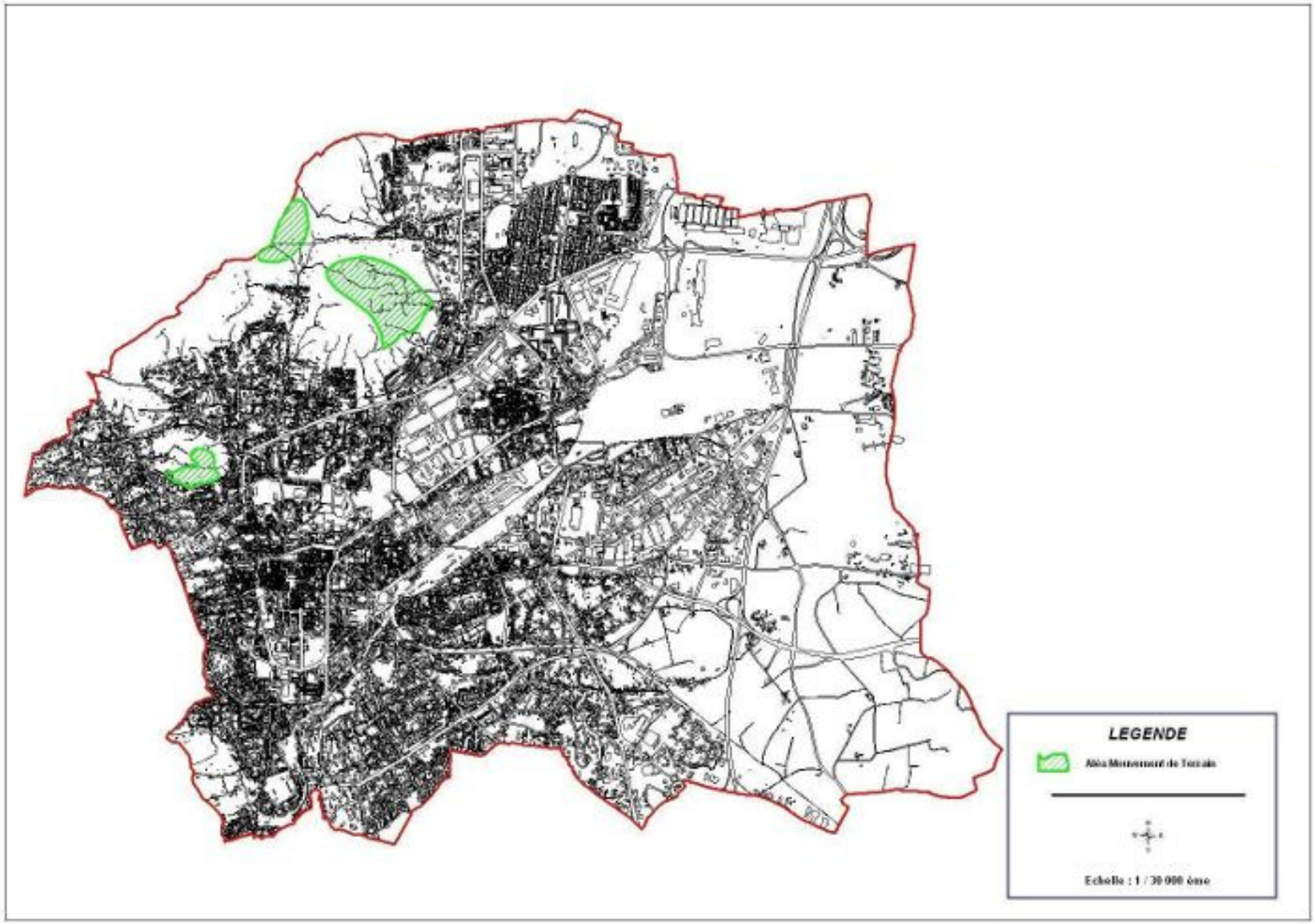
Dans chacune générale, les zones de risques ont été définies par le croisement du territoire et de l'aléa :

Définition des territoires	Zones d'aléas	Observations
CENTRE URBAIN	Zone 1 : FORT	
	Zone 2 : MOYEN	
	Zone 3 : FAIBLE	
AUTRES ZONES URBANISEES	Zone 4 : FORT	
	Zone 5 : MOYEN	
	Zone 6 : FAIBLE	
NON CONSTRUIT ET ESPACE PERMETTANT L'EXPANSION DES CRUES	Zone 7 : CHAMP D'INONDATION	
ESPACE A VOCATION COMMERCIALE AFFIRMEE	Zone 8 : FORT	
	Zone 9 : MOYEN	
	Zone 10 : FAIBLE	
ZAC DES SAUZES	Zone 11	

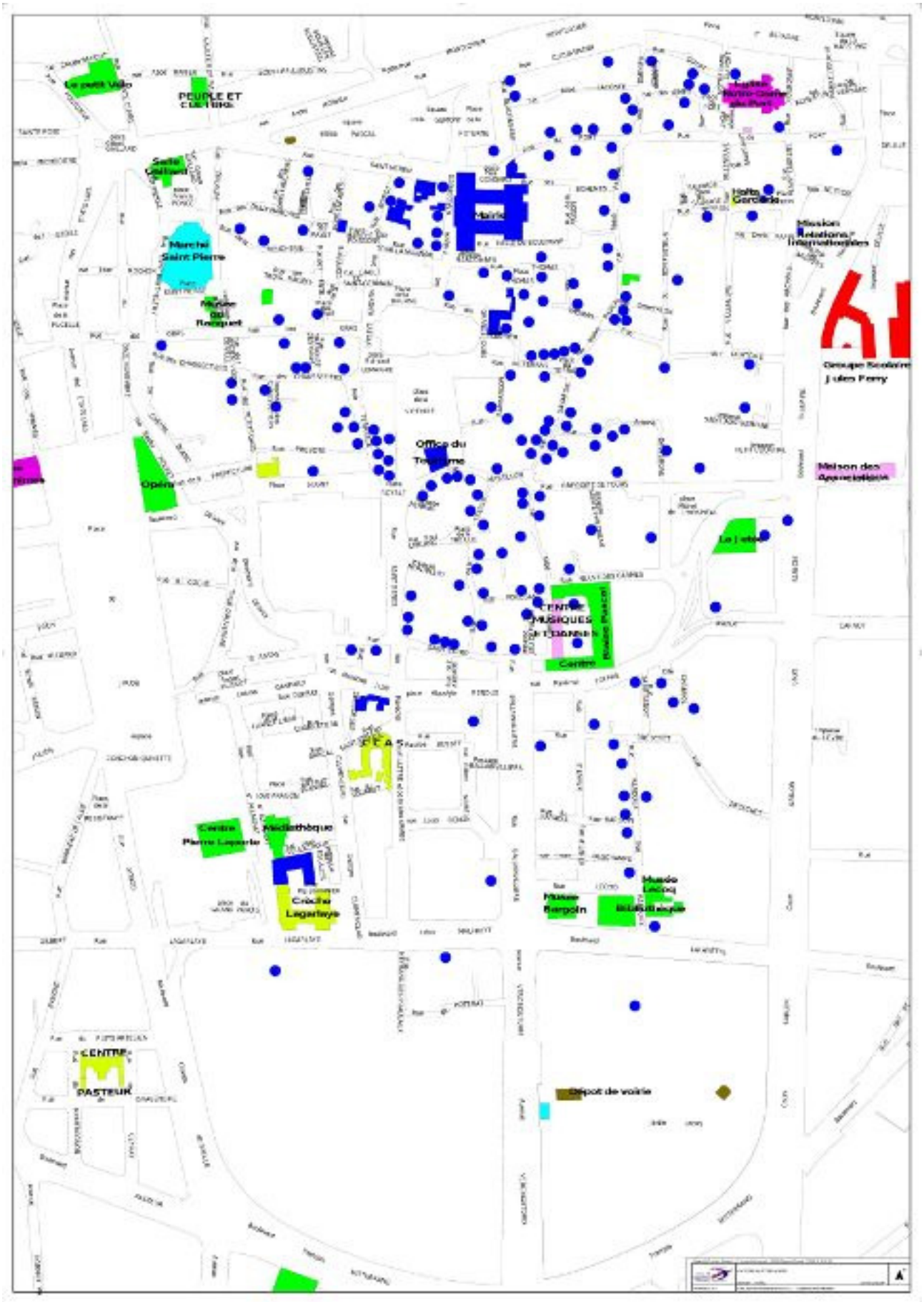


6.2 RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN : cartographies Opérationnelles

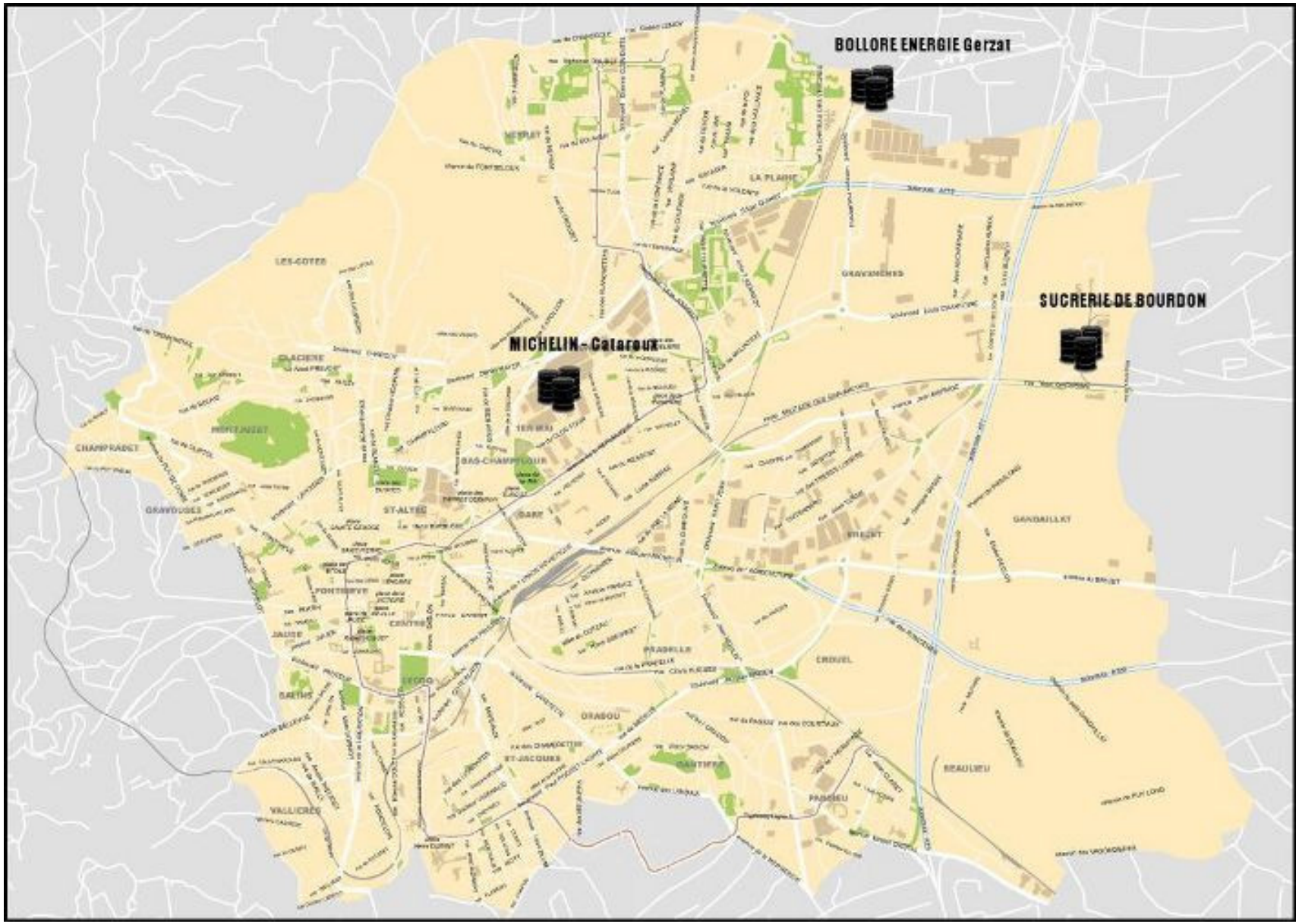
Risque mouvement de terrain



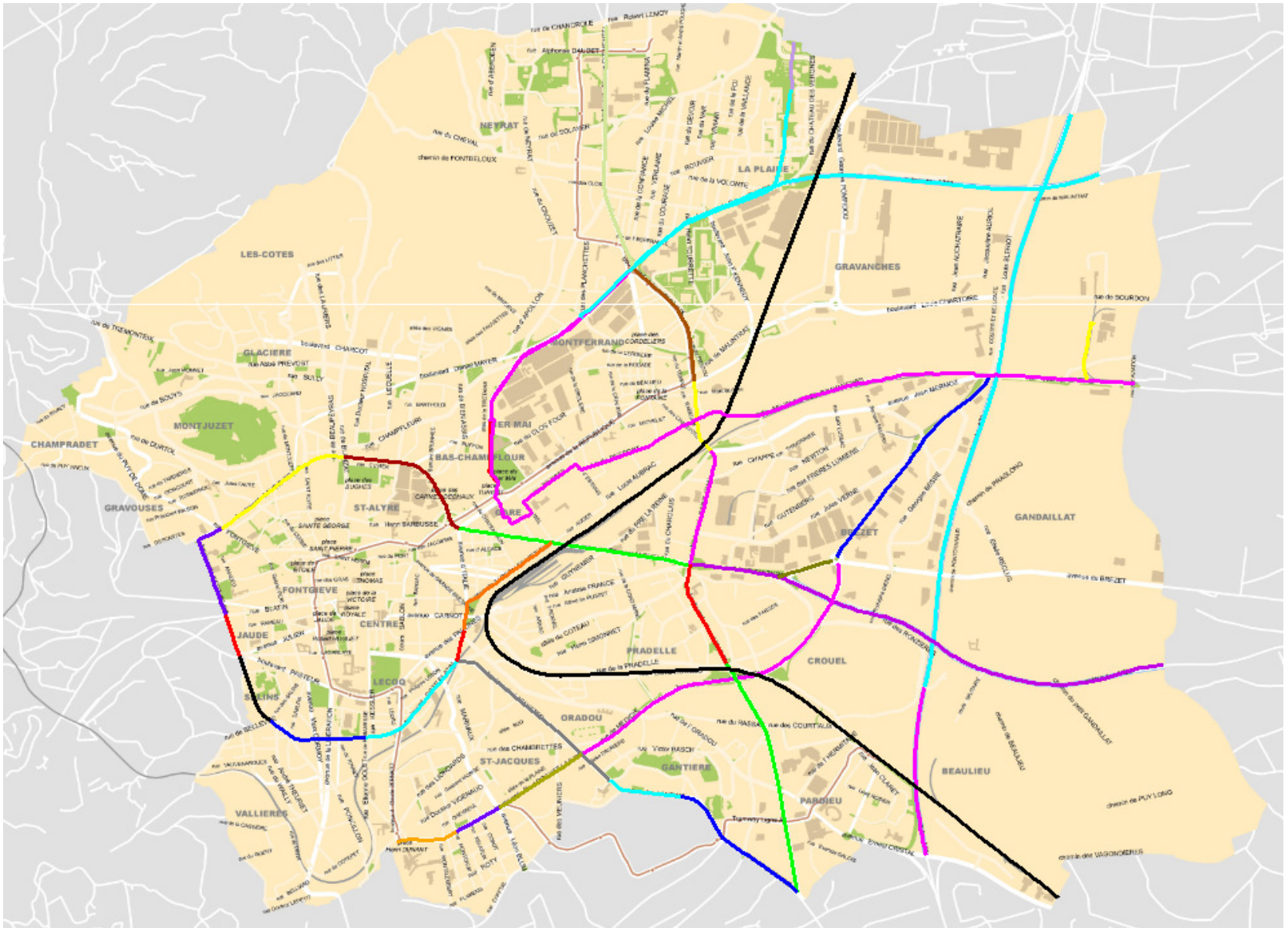
Localisation des caves de la butte de Clermont-Ferrand répertoriées



6.3 RISQUE INDUSTRIEL : Cartographie opérationnelle



6.4 **RISQUE TMD :** Cartographie opérationnelle

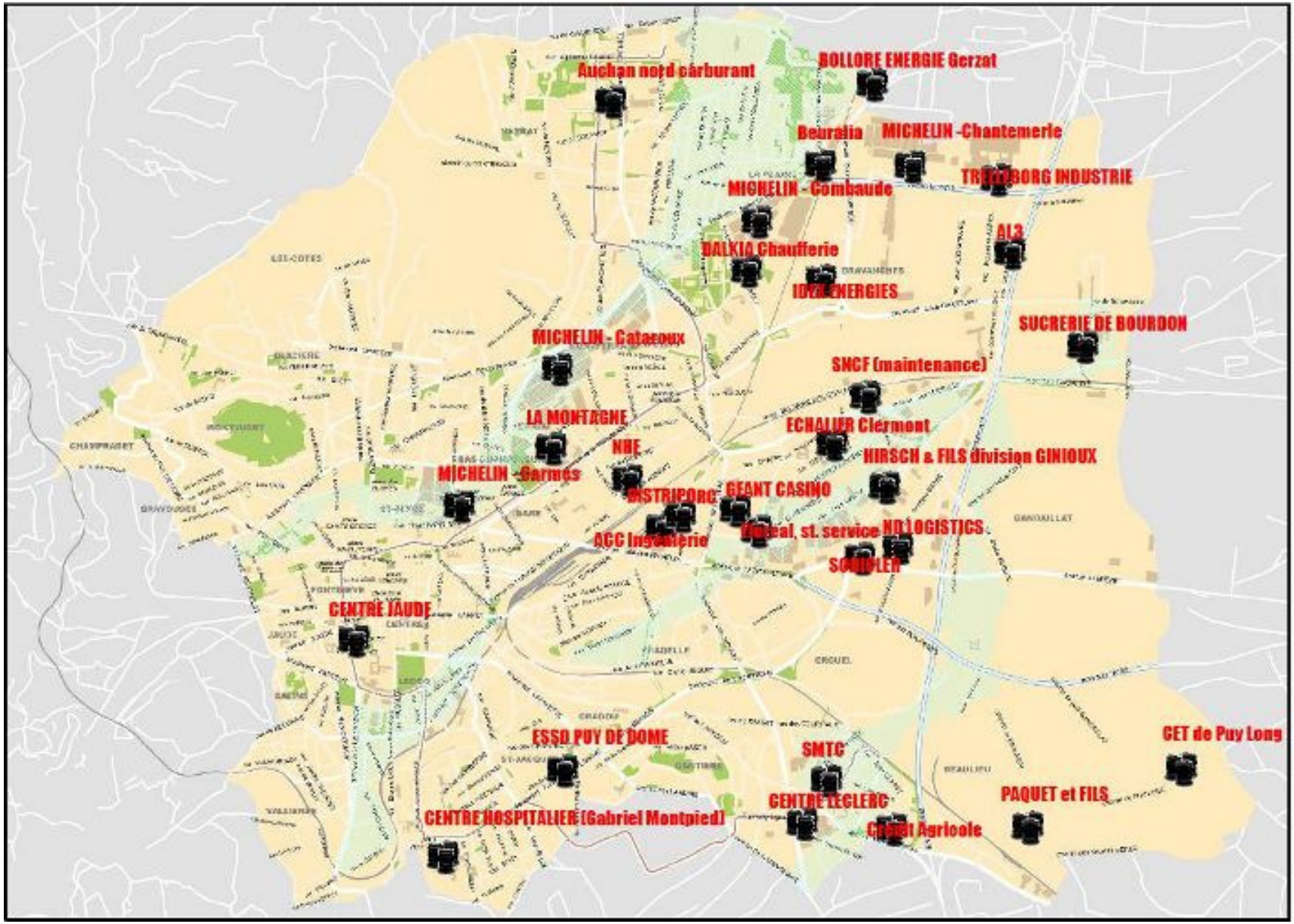


6.5 VULNERABILITES ET REPARTITIONS GEOGRAPHIQUES

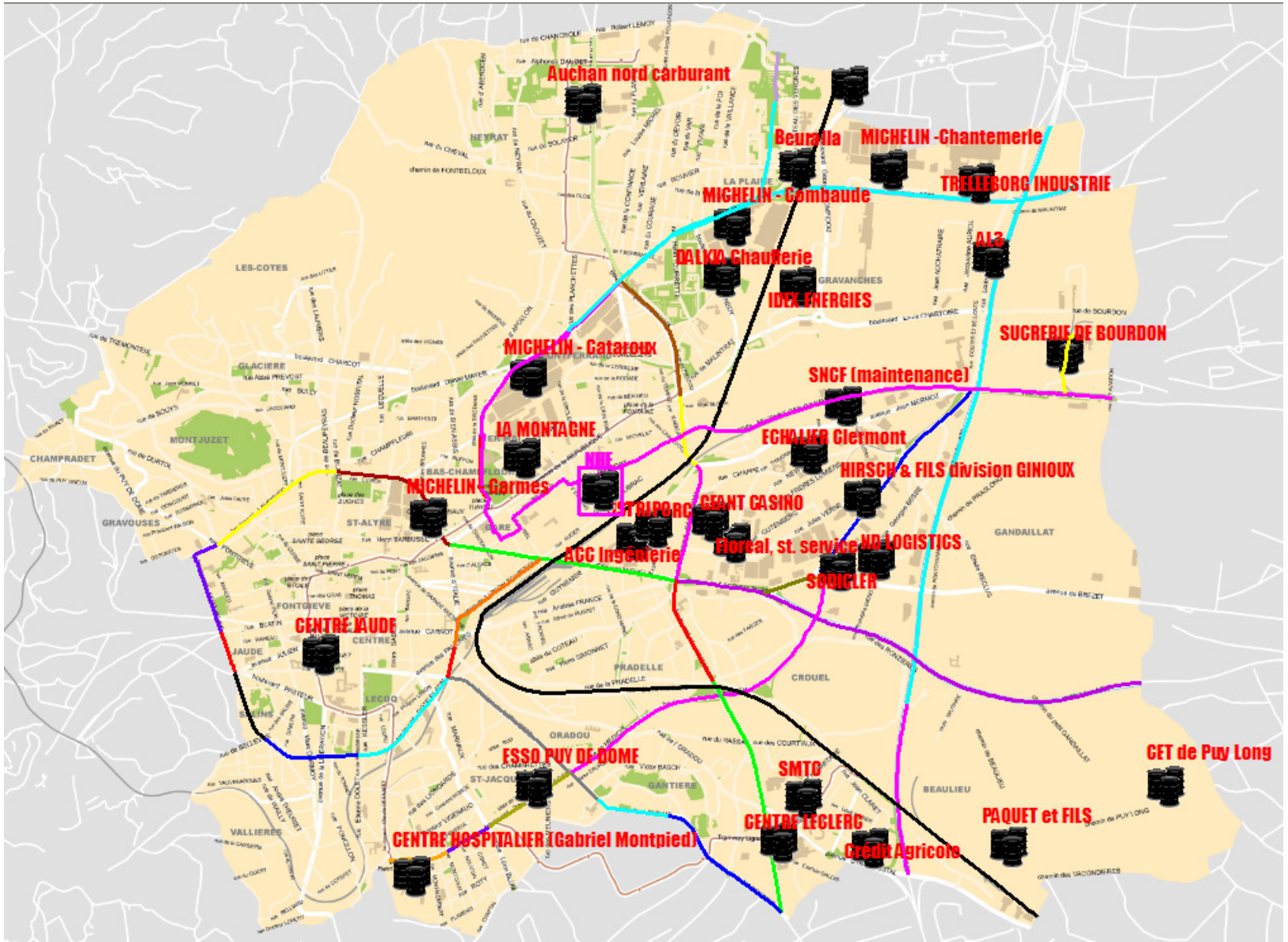
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation (ICPE A)

Etablissement	Adresse	Classement
ACC	32 rue du Pré la Reine	Non-Seveso
AL3	ZI LES Gravanches, 18-20 rue jacqueline Auriol	Non-Seveso
Crédit Agricole technologie	8 rue Patrick Depailler, ZAC LA PARDIEU	Non-Seveso
AUCHAN Carburant NORD	Boulevard Etienne Clémentel	Non-Seveso
BEURALIA	16 rue de la Charme	Non-Seveso
CENTRE HOSPITALIER (Gabriel Montpied)	58 rue Montalembert	Non-Seveso
CLERDIS SA (CENTRE LECLERC)	175 boulevard Gustave Flaubert	Non-Seveso
NHE Clermont energies services	26 rue du Ressort	Non-Seveso
ISDND de Puy Long	Chemin de Puy Long	Non-Seveso
DALKIA Chaufferie la Gauthière	1 rue de la Charme	Non-Seveso
DISTRIPORC	35 rue du Charolais	Non-Seveso
ECHALIER Clermont	25 rue Newton	Non-Seveso
ESSO PUY DE DOME	21 boulevard Pochet Lagaye	Non-Seveso
FLOREAL	bd Saint Jean zi du brezet	Non-Seveso
GEANT CASINO	boulevard Saint Jean	Non-Seveso
HYPERMARCHE LECLERC (LA PARDIEU) SA	175 boulevard Gustave Flaubert	Non-Seveso
IDEX ENERGIES SAS	rue du Pré Comtal	Non-Seveso
LA MONTAGNE	45 rue du Clos Four	Non-Seveso
MICHELIN - Combaude	rue de la Charme (tronçon 1)	Non-Seveso
MICHELIN - Gravanches	ZI La Combaude	Non-Seveso
MICHELIN - Cataroux	avenue Fernand Forest	Seuil Bas
MICHELIN - Carmes	23 place des Carmes	Non-Seveso
MICHELIN - Chantemerle	150 rue Chantemerle	Non-Seveso
ND LOGISTICS	2 rue Pierre Boulanger	Non-Seveso
PAQUET et FILS	Chemin de Puy Long	Non-Seveso
HIRSCH & FILS division GINIOUX	38 rue Jules Verne	Non-Seveso
SMTC	2 rue Hermitage	Non-Seveso
SNCF (etablissement maintenance)	139 avenue Jean Mermoz	Non-Seveso
SODICLER	31 avenue du Brézet	Non-Seveso
SUCRERIE DE BOURDON	rue Bourdon	Non-Seveso
CENTRE JAUDE	18 rue d'Allagnat	Non-Seveso
TRELLEBORG INDUSTRIE	ZI La Combaude	Non-Seveso

Répartition géographique des ICPE A croisée avec les zones inondables



Répartition géographique des ICPE A croisée avec les zones TMD (à venir)



Etablissements Recevant du Public (classés par catégorie puis par rue)

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CENTRE EXPOSITIONS ET DE CONGRES POLYDOME		1	place du 1er Mai
MAISON DE LA CULTURE		1	rue Abbé de Epée
STADE GABRIEL MONTPIED		1	15 rue Adrien Mabrut
BRICO USINE (EX BRICORAMA)		1	6 avenue de Agriculture
CENTRE LECLERC LE BREZET		1	31 avenue de Agriculture
CLAYEUX	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
1 2 3	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ACCESSORIZE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
AGATHA (EX RENATA)	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ARMAND THIERY FEMMES	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ARMAND THIERY HOMMES	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ARTICLES DE PARIS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
BATA	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
BELS AUSTRALIAN PUB	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
BIJOUTERIE HELIOR	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
BOULANGERIE PAUL	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
BOUTIQUE CLAIRE'S	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
BRASSERIE LE DOME	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
BURTON OF LONDON	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
C&A	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CAFETERIA CASINO	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CARNET DE VOL	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CAROL	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CATIMINI	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CELIO	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CENTRE JAUDE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CHRISTINE LAURE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CINEMAS CENTRE JAUDE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
COFFEA	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
COMPTOIRS DES COTONNIERS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CORDONNERIE LE BOUIF	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
COURIR	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CREDIT AGRICOLE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CYRILLUS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
DEVRED	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ELYTIS PARFUMERIE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ESPACE PIERRE LAPORTE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ESPACE SFR	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ETAM LINGERIE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ETAM PRET A PORTER	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
FNAC	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
FNAC EVEIL ET JEUX	CENTRE JAUDE	1	18 rue Allagnat
GALERIE ART F. PETIT	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
GRAND OPTICAL	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
GRIGNOTTE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
HABITAT	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
HEYRAUD	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
HISTOIRE OR	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
IKKS JUNIOR (EX NEW MAN)	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
JEFF DE BRUGES	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
JET TOURS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
JULES	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
KIOSQUE PRESSE - JEUX - PMU	CENTRE JAUDE	1	18 rue Allagnat
LA CITY	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LA COMPAGNIE DES PETITS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LA VIENNOISERIE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LASSALAS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LE CESAR	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LE MINAUTAURE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LISSAC OPTICIENS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LMV - LA MODE EST A VOUS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
LUSH	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
MAGASIN GO SPORT	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
MAISONS DU MONDE	CENTRE JAUDE	1	18 rue Allagnat
MANOUKIAN	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
MICROMANIA	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
MINELLI - ORCADE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
MONTREZ-VOUS	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
NATURE ET DECOUVERTES	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
OKAIDI	CENTRE JAUDE	1	18 rue Allagnat
ORANGE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ORCANTA	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
PARFUMERIE SEPHORA	CENTRE JAUDE	1	18 rue Allagnat
PHARMACIE DU CENTRE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
PIMKIE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
PIZZERIA IL CAFFE DI PARMA (EX CASTA DIVA)	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
PROMOD	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
QUICK	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
RESTAURANT LE PONT DE JAUDE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
RESTAURANT LE WYLDER	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
SALON DE COIFFURE EXPRESSION KENZEN (EX GINO-GINA)	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
SALON DE COIFFURE SERGIO BOSSI	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
STAND INFO	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
TELEPHONE STORE	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
TOILETTES PUBLIQUES	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
YVES ROCHER	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
ZARA	CC JAUDE	1	18 rue Allagnat
CARRE JAUDE 2 - DOSSIER PRINCIPAL		1	Rue Barrière de Jaude

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
SUPERMARCHÉ CASINO BERTHELOT		1	40 boulevard Berthelot
MAISON DES SPORTS		1	place des Bughes
MANUFACTURE MICHELIN - SITE DES CARMES		1	23 place des Carmes Dechaux
FACULTE DES LETTRES - BATIMENT PRINCIPAL SITE CARNOT	UNIVERSITE BLAISE PASCAL	1	34 avenue Carnot
LYCEE COLLEGE JEANNE ARC		1	avenue Carnot
STADE MARCEL MICHELIN		1	35 rue du Clos Four
CC LA PARDIEU 2 : CHAUSSLAND	CC LA PARDIEU 2	1	Centre commercial La Pardieu
RESTAURANT FLUNCH	ATAC COTE BLATIN	1	53 boulevard Côte Blatin
SIMPLY MARKET - FLUNCH		1	53 boulevard Côte Blatin
MAGASIN TOYS'R'US		1	3 avenue Ernest Cristal
CTS CIRQUE PINDER		1	Place Ernest Cristal
DISCOTHEQUE BBOX		1	rue Ernest Cristal
ABI CENTER (EX COUP DE COEUR)	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
AMANDINE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
ATOL OPTICIENS (EX-MIKADO PRESSE)	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
BEAUTY SUCCESS	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
BIJOUTERIE MILOR	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
BOUYGUES TELECOM	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CABINET AVOCATS	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CABINET DE KINESITHERAPIE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CABINET DE RADIOLOGIE GASPARD BARRAUD	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CABINET DENTAIRE MUTUALISTE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CAFETERIA FLUNCH	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CAISSE EPARGNE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CC AUCHAN NORD	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
COEUR TELECOM	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
COIFFURE DUVERT	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
COIFFURE EUPHORIA	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
COIFFURE SIMONIAN	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CORDONNERIE AIGUEPARSES	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
COTE COURSES	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CPAM	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CREDIT AGRICOLE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
DENTISTE COUDERT - TERRIA	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
DOCTEUR DENIS	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
ESPACE SFR	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
GYNECOLOGUE ROBERT	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
HISTOIRE OR	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
INTERSPORT	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
LABORATOIRE MICHEL PARFAIT	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
LOCAL ASSOCIATIF VITRINE DES ASSOCIATIONS	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
LYNX OPTIQUE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
MAGASIN DE FLEURS	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
MIF	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
OPTIQUE COTTIN	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
ORANGE (EX FRANCE TELECOM)	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
PASCAL COSTES	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
PEDIATRE YEMIA	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
PEDICURE GUILLAUD	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
PHARMACIE DU COQ	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
PHARMACIE POUZADOUX	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
RHUMATOLOGUE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
SALLES JACQUES BREL & JULIEN ARNAUD	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
SOCIETE GENERALE AUCHAN NORD	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
TABAC PRESSE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
VESCHAMBRE - LABRUNE	CC AUCHAN NORD	1	boulevard Etienne Clémentel
CROUS - CAFETERIA ET RESIDENCE UNIV. CLOS ST JACQUES	CROUS	1	25 rue Etienne Dolet
UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES : GERGOVIA	UNIVERSITE BLAISE PASCAL	1	29 boulevard François Mitterrand
FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCES ECO		1	41 bd François Mitterrand
AMPHITHEATRE MICHEL DE HOSPITAL	FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCS ECO	1	41 boulevard François Mitterrand
CARREFOUR MARKET CARRE JAUDE		1	rue Giscard de la Tour Fondue
MAGASIN KIABI		1	152 boulevard Gustave Flaubert
PATINOIRE		1	155 boulevard Gustave Flaubert
CENTRE COMMERCIAL LECLERC LA PARDIEU		1	175 boulevard Gustave Flaubert
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE		1	28 place Henri Dunant
MAGASIN DARTY		1	rue de Hermitage
GALERIES LAFAYETTE		1	25 place de Jaude
LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE		1	20 rue Jean Richepin
POLE TERTIAIRE LA ROTONDE		1	26 avenue Léon Blum
TOUR SAINT JACQUES		1	49 rue des Liondards
CHU GABRIEL MONTPIED		1	58 rue Montalembert
CC LA PARDIEU 2 : LA HALLE AUX VETEMENTS	CC LA PARDIEU 2	1	zac Pardieu
CC LA PARDIEU 2 : SPORT 2000	CC LA PARDIEU 2	1	zac Pardieu
DECATHLON		1	ZAC Pardieu

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CITE ADMINISTRATIVE - IMMEUBLE PELISSIER - UOISS (BAT B)	UOISS Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale	1	2 rue Pélissier
STADE NAUTIQUE PIERRE DE COUBERTIN		1	Place Pierre de Coubertin
STADE DES GRAVANCHES		1	rue du Pré Comtal
CHU ESTAING (NHE)		1	26 rue du Ressort
LYCEE LAFAYETTE		1	21 boulevard Robert Schuman
CARREFOUR MARKET		1	rue saint Alyre
ARMAND THIERRY F.	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
ARMAND THIERY H.	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
ATOL OPTICIENS	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BANQUE CASINO	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BATA	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BIJOUTERIE CARADOR (EX BOULDOIRES)	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BLEU CITRON	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BONOBO	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BOUTIQUE COURIR	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BOUYGUES TELECOM	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
BRASSERIE ROMEU - SPORT MUSEUM CAFE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
CAFETERIA LES COMPTOIRS CASINO	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
CAMAIEU FEMME	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
CANELLE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
CC GEANT CASINO LE BREZET	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
CHOZ	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
CHRISTINE LAURE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
COIFFURE EXPRESSION	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
COMPTOIR ROMEU	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
CORDONNERIE MISTER MINIT	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
DEPECH MODE	CC NACARAT - GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
DITES LE AVEC DES FLEURS	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
GRAIN DE MALICE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
H&M	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
HISTOIRE OR	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
JACQUELINE RIU	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
JEAN CLAUDE BIGUINE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
OCCITANE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
LA BRULERIE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
LA CITY	CC NACARAT - GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
MAROQUINERIE LES MOUFLONS	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
MICROMANIA	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
OPTICIENS KRYS	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
OTAGO RUGBY (EX LE TORCHON A CARREAU, EX SOHO)	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
PARFUMERIE DOUGLAS	CC NACARAT	1	boulevard Saint Jean
PATRICE BREAL	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
PHARMACIE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
PHONE HOUSE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
PHOTOSERVICE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
PIVITE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
PRESSING 5 A SEC	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
SERGENT MAJOR	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
SERVICE APRES VENTE GEANT	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
SOCIETE GENERALE GEANT CASINO	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
SPRINGFIELD	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
TABAC PRESSE	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
TAPA OEIL	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
TEL AND COM	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
TEXTO	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
XX	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
XXX	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
YAMATAH PRET A PORTER	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
ZARA FEMMES	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
ZARA HOMMES	CC GEANT CASINO	1	boulevard Saint Jean
INSTITUTION SAINT ALYRE		1	20 rue Sainte George
COOPERATIVE DE MAI		1	49 rue Serge Gainsbourg
CATHEDRALE		1	place de la Victoire
AEROPORT AULNAT		1	rue Youri Gagarine
FESTIVAL EUROPAVOX		2	Place du 1er Mai
THEATRE COUR DES TROIS COQUINS		2	12 rue Agrippa Aubigné
GYMNASE LOUIS THEVENET		2	9 rue Albert Mallet
CRDP CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE		2	15 rue Amboise
MAISON DU PEUPLE - SALLE DES FETES		2	rue Antoine Menat
MOSQUEE - COMMUNAUTÉ ISLAMIQUE MILLI GORUS		2	52 rue Auger
MASSILLON LYCEE COLLEGE		2	5 rue Bansac
MAGASIN LEADER PRICE		2	Rond-point Barrière de Cournon
MAGASIN GIFI		2	Rond-Point Barrière de Cournon -
CARRE JAUDE 2 - CINEMA CGR	CARRE JAUDE 2	2	Rue Barrière de Jaude
MAISON DE QUARTIER BAUDELAIRE - ST JACQUES		2	rue Baudelaire
LA SUCRERIE DE BOURDON		2	quartier Bourdon
BOWLING BREZET		2	88 avenue du Brezet
MAISON DES BOULISTES		2	Place des Bughes

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
LE MANEGE + CAFETERIA (FACULTE DES LETTRES CARNOT)	UNIVERSITE BLAISE PASCAL - SITE CARNOT	2	34 avenue Carnot
LYCEE COLLEGE BLAISE PASCAL		2	36 avenue Carnot
SUPERMARCHE SIMPLY MARKET		2	19 rue des Chanelles
FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE		2	11 boulevard Charles de Gaulle
INSTITUT DES METIERS		2	14 rue du Chateau des Vergnes
GYMNASE GRANOUILLET		2	43 rue de Chateaudun
COLLEGE DE ORADOU BATS A B ET H	COLLEGE DE ORADOU	2	Rue Clovis Hugues
COLLEGE DE ORADOU DOSSIER PRINCIPAL	COLLEGE DE ORADOU	2	Rue Clovis Hugues
BOUTIQUE ESPRIT	CROS'S - ORCHESTRA - ESPRIT	2	Centre commercial Eminée
MAGASIN CROS'S	CROS'S/ ORCHESTRA / ESPRIT	2	Centre commercial Eminée
ORCHESTRA	CROSS - ORCHESTRA - ESPRIT	2	Centre commercial Eminée
CC LA PARDIEU 1 : GENERALE OPTIQUE	CC LA PARDIEU 1	2	Centre commercial la Pardieu
CC LA PARDIEU 1 : LA HALLE AUX ENFANTS	CC LA PARDIEU 1	2	Centre commercial la Pardieu
CC LA PARDIEU 1 : MAGASIN JEAN DELATOUR	CC LA PARDIEU 1	2	Centre commercial la Pardieu
INSTITUTION SAINTE THERESE BAT B LYCEE PRIMAIRE	INSTITUTION SAINTE THERESE LES CORDELIERS	2	place des Cordeliers
INSTITUTION SAINTE THERESE LES CORDELIERS		2	place des Cordeliers
CIRQUE AMAR		2	place Cristal
LE PARVIS		2	64 avenue de Union Soviétique
CENTRE GEORGES COUTHON		2	21 place Delille
LA GRANDE MOSQUEE		2	15 rue du Docteur Nivet
KIZOU AVENTURES		2	19 rue de Eminée
BOWLING B.BOWL		2	Avenue Ernest Cristal
MAGASIN UNIVERSAL JEANS & SHOES MANHATTAN		2	avenue Ernest Cristal
CTS LA PISTE AUX ETOILES		2	Place Ernest Cristal
CTS LE CIRQUE SUR EAU		2	place Ernest Cristal
CTS MEDRANO		2	Place Ernest Cristal
CC ERNEST CRISTAL - BEBE 9		2	rue Ernest Cristal
CC ERNEST CRISTAL - INTIM LINGERIE		2	rue Ernest Cristal
CC ERNEST CRISTAL - MAGASIN FRED SABATIER		2	rue Ernest Cristal

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
MAGASIN EURODIF		2	avenue des Etats Unis
ENSEMBLE COMMERCIAL MAISON ANTOINE BAUD (MAB)		2	240 boulevard Etienne Clementel
MAB - MAGASIN EUROPA DISCOUNT	ENSEMBLE COMMERCIAL MAISON ANTOINE BAUD (MAB)	2	240 boulevard Etienne Clementel
MAB - GRAND FRAIS	ENSEMBLE COMMERCIAL MAISON ANTOINE BAUD (MAB)	2	240 boulevard Etienne Clémentel
MAB - KARTING - LOGITEX	ENSEMBLE COMMERCIAL MAISON ANTOINE BAUD (MAB)	2	240 boulevard Etienne Clémentel
MAB - MAGASIN MIDI VINS	ENSEMBLE COMMERCIAL MAISON ANTOINE BAUD (MAB)	2	240 Boulevard Etienne Clémentel
MAB CLEAN DISCOUNT	ENSEMBLE COMMERCIAL MAISON ANTOINE BAUD (MAB)	2	240 boulevard Etienne Clémentel
MOSQUEE ASSALAM - ASSOCIATION SOLEIL POUR LA CULTURE ET EDUCATION DE LA JEUNESSE	ASSOCIATION ISLAMIQUE	2	327 Bd Etienne Clémentel
CITE JUDICIAIRE (TRIBUNAL GRANDE INSTANCE)		2	16 place de Etoile
MAGASIN LECLERC VETEMENTS		2	23 rue Fontgiève
INTERMARCHE - FONTGIEVE		2	98 rue Fontgiève
LIBRAIRIE LES VOLCANS		2	80 boulevard François Mitterrand
COLLEGE GERARD PHILIPPE		2	19 rue François Taravant
CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE		2	10 avenue Franklin Roosevelt
CORUM SAINT JEAN	CORUM SAINT JEAN	2	15 rue Gaultier de Biauzat
HOTEL NOVOTEL		2	32 rue Georges Besse
LYCEE G. DE BOUILLON		2	14 rue Godefroy de Bouillon
ARSENI - ASSOCIATION LA RESIDENCE DES STAGIAIRES DE L ENI		2	20 rue des Gourlettes
UNIVERS FORME	PATINOIRE	2	157 boulevard Gustave Flaubert
MAGASIN TOP OFFICE		2	207 boulevard Gustave Flaubert
MAGASIN ANIMALIS		2	218 boulevard Gustave Flaubert
LEADER PRICE		2	64 avenue Italie
COMITE ENTREPRISE MICHELIN		2	8 rue Jacques Magnier
CINEMA LE CAPITOLE		2	32 place de Jaude
MAISON INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE		2	9 rue Kessler - rue Raynaud
ECOLE NATIONALE DES		2	1 rue Ledru

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
FINANCES PUBLIQUES			
HOTEL DE REGION		2	59 boulevard Léon Jouhaux
ASM - LA GAUTHIERE		2	84 boulevard Léon Jouhaux
COMPLEXE HOTEL KYRIAD - GROUPAMA		2	25 avenue de la Libération
GYMNASE JEAN ET HONORE FLEURY		2	avenue de la Libération
SUPERMARCHE SIMPLY MARKET		2	19 boulevard Loucheur
CENTRE BLAISE PASCAL		2	3 rue Maréchal Joffre
SUPERMARCHE CASINO LES SALINS + CAFETERIA		2	6 avenue Marx Dormoy
INSTITUT DU TRAVAIL SOCIAL DE LA REGION AUVERGNE (ITSRA)		2	60 avenue Marx Dormoy
CENTRE JEAN PERRIN		2	58 rue de Montalembert
CHU GABRIEL MONTPIED - BATIMENT HND		2	58 rue Montalembert
EGLISE BASILIQUE NOTRE DAME DU PORT		2	rue Notre Dame du Port
CUISINES PLUS BAINS PLUS	ED - BANQUE POPULAIRE - CUISINES PLUS - BAIN PLUS - PIZZAECO	2	300 rue de Oradou
MAGASIN EUROPA DISCOUNT	ED - BANQUE POPULAIRE - CUISINES PLUS BAINS PLUS - DONER KING	2	300 rue de Oradou
RESTAURANT DONER KING	ED - BANQUE POPULAIRE - CUISINES PLUS BAINS PLUS - DONER KING	2	300 rue de Oradou
CONFORAMA		2	ZAC PARDIEU
GYMNASE DES CEZEAUX		2	46 rue Pasteur
MAIRIE - HOTEL DE VILLE		2	10 rue Philippe Marcombes
LYCEE AMBROISE BRUGIERE		2	44 rue des Planchettes
LYCEE COLLEGE FENELON		2	1 cours Raymond Poincaré
POLE SANTE REPUBLIQUE		2	105 avenue de la République
ECOLE FRANC ROSIER		2	122 avenue de la République
CENTRE DIOCESAIN DE PASTORALE		2	133 avenue de la République
GYMNASE RAYMOND PERRIER		2	69 rue du Ressort
HOTEL DU DEPARTEMENT		2	24 rue Saint Esprit
MAGASIN GRAND FRAIS		2	10 boulevard Saint Jean
MAGASIN LEROY MERLIN		2	boulevard Saint Jean
COLLEGE ALBERT CAMUS		2	rue du Sous-Marin Casabianca
MARCHE SAINT PIERRE		2	Place St Pierre
GYMNASE COSEC CROIX DE NEYRAT		2	26 rue du Torpilleur Sirocco
ECOLE SUPERIEURE DE		2	4 boulevard Trudaine

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
COMMERCE			
GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY		2	6 boulevard Trudaine
GARE SNCF		2	avenue de Union Soviétique
MAGASIN JARDILAND		2	boulevard Vincent Auriol
IFSI - CENTRE DE FORMATION SOINS INFIRMIERS - CHU		2	1 boulevard Winston Churchill
RESTAURANT INTERADMINISTRATIF PELISSIER BAT E		3	Cité Administrative
MAISON DE QUARTIER CHAMPRATEL		3	13 rue Adrien Mabrut
AGORA COULEURS DE TOLENS		3	19 avenue de Agriculture
BIOPHARE		3	19 avenue de Agriculture
ECOLE MATERNELLE EDOUARD HERRIOT		3	26 rue Albert Thomas
INSTITUTION MONANGES PRIMAIRE MATERNELLE		3	rue Alsace
LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE		3	19 boulevard Ambroise Brugière
HOTEL IBIS ETAP HOTEL COMPTOIR AMELIE		3	boulevard Ambroise Brugière
GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE		3	152 rue Anatole France
CENTRE SOCIO-CULTUREL ANATOLE FRANCE + GYMNASE		3	154 rue Anatole France
ETAMAT - DÉPOT SALLE DES FETES		3	rue de Arsenal
PREFECTURE ASSAS		3	1 rue Assas
MASSILLON PRIMAIRE MATERNELLE		3	5 rue Bansac
LYCEE GODEFROY DE BOUILLON - SITE NOTRE DAME		3	8 rue Bansac
ALDI MARCHE		3	7 rue Barbier Aubrée
MAGASIN LIDL		3	48 rue Barbier Daubrée
MONDOVELO - ESPACE MONTAGNE		3	Rond-point Barrière de Cournon
COLLEGE CHARLES BAUDELAIRE		3	32 rue Baudelaire
BIEN ASSIS LOCAUX ASSOCIATIFS		3	rue de Bien Assis
LE BON PASTEUR		3	10 rue du Bon Pasteur
HOTEL KYRIAD BONNABAUD		3	51 rue Bonnabaud
SPORT 2000		3	55 rue Bonnabaud
ATRIUM REPUBLIQUE : ECOLE WESFORD - REGIE NETWORKS SAS	ATRIUM REPUBLIQUE	3	9 rue de Cataroux
ATRIUM REPUBLIQUE RESTAURANT ENTREPRISE		3	9 rue de Cataroux
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN BUTEZ		3	19 rue Champfleuri

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
MAISON DE QUARTIER CHANTERANNE		3	108 ter rue Champfleuri
SALLE LECLANCHE		3	1 rue de Champratel - rue Louise Michel
CAFETERIA	FACULTE CHIRURGIE DENTAIRE	3	Boulevard Charles de Gaulle
COLLEGE LA CHARME		3	4 rue de la Charme
LYCEE CAMILLE CLAUDEL		3	4 rue de la Charme
EGLISE NOTRE DAME DU PERPETUEL SECOURS		3	rue de la Charme
MAISON DE QUARTIER DES VERGNES		3	26 rue du Chateau des Vergnes
GYMNASE ANDRE AUTUN		3	rue du Cheval
SUPERMARCHE NETTO CC SAINT JACQUES	Centre commercial Saint Jacques	3	39 boulevard Claude Bernard
COLLEGE DE ORADOU BAT D	COLLEGE DE ORADOU	3	Rue Clovis Hugues
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU PUY DE DOME		3	5 rue Condorcet
INSTITUTION SAINTE THERESE BAT A COLLEGE	INSTITUTION SAINTE THERESE LES CORDELIERS	3	place des Cordeliers
CROUS - RESIDENCE PHILIPPE LEBON		3	24 boulevard Côte Blatin
ECOLE ARCHITECTURE		3	71 boulevard Côte Blatin
CENTRE VICTOIRE		3	1 avenue des Cottages
GROUPE SCOLAIRE PIERRE MENDES FRANCE		3	5 rue du Creux de Lachaux
FOYER THERAPEUTIQUE ESPOIR AUVERGNE		3	28 rue Daguerre
BRASSERIE LE RICHELIEU		3	44 place de Jaude
HOTEL RESTAURANT LES PUYS ARVERNE		3	16 place Delille
MAGASIN MONOPRIX		3	20 boulevard Desaix
DISCOTHEQUE LE FIVE (EX OXXO)		3	16 rue des deux Marchés
EX SABOURIN		3	rue du Docteur Bousquet
LYCEE ROGER CLAUSTRES		3	rue du Docteur Hospîtal
EGLISE JEANNE ARC		3	54 rue Drelon
EGLISE JEANNE ARC - SALLE PAROISSIALE		3	54 rue Drelon
MAGASIN SOPHORA FIT		3	75 avenue Edouard Michelin
SUPERMARCHE LIDL (EX LE COURS DES HALLES)		3	1 rue de Eminée
RESTAURANT KERRY'S PUB		3	2 rue de Eminée
RESTAURANT IL RISTORANTE		3	23 rue de Eminée
HOTEL KRISTAL		3	rue de Eminée
RESTAURANT MUNICIPAL CCAS - IMMEUBLE A VOCATION MULTIPLE		3	15 rue Enfer
MANUCENTRE		3	avenue Ernest Cristal
CPAM		3	Rue Estaing - Rue Lucie Aubrac
RESTAURANT MAC		3	51 avenue des Etats-Unis

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
DONALS - AV ETATS-UNIS			
LA HALLE AUX CHAUSSURES		3	198 boulevard etienne Clémentel
MAGASIN KHAAN		3	198 boulevard Etienne Clémentel
MAXI TOYS		3	198 boulevard Etienne Clémentel
CROUS - ESPACE GUY VIGNES		3	30 rue Etienne Dolet
CYBER CENTRE		3	10 allée Evariste Gallois
PISCINE DE FLAMINA		3	rue de Flamina
THEATRE LE PETIT VELO + POCO LOCO		3	10 rue Fontgiève
CAFETERIA - SITE GERGOVIA	UNIVERSITE BLAISE PASCAL	3	29 boulevard François Mitterrand
RECTORAT - SITE GERGOVIA		3	43 boulevard François Mitterrand
HOTEL HOLLIDAY INN GARDEN COURT		3	59 boulevard François Mitterrand
CERDI CENTRE ETUDES ET RECHERCHE INTERNATIONALE	CENTRE AFFAIRES GERGOVIA	3	63 boulevard François Mitterrand
HOTEL OCEANIA (EX. MERCURE)		3	82 boulevard François Mitterrand
GYMNASE FERDINAND BUISSON		3	19 rue François Taravant
BRASSERIE BODEGA LA PATA NEGRA		3	5 Place Gaillard
SALLE GAILLARD		3	place Gaillard
HOTEL RESTAURANT KYRIAD		3	30 rue Georges Besse
CIO - CENTRE INFORMATION ET ORIENTATION		3	9 rue Gilbert Roddier
RESTAURANT LEON DE BRUXELLES		3	93 boulevard Gustave Flaubert
RESTAURANT BUFFALO GRILL		3	101 boulevard Gustave Flaubert
MAGASIN MAXI TOYS		3	116 boulevard Gustave Flaubert
RESTAURANT FLUNCH (EX MAGASIN CONNEXION)		3	140 boulevard Gustave Flaubert
FLAUBERT BAT A - ORCHESTRE AUVERGNE (EX +OU-)	IMMEUBLE FLAUBERT	3	194 boulevard Gustave Flaubert
MAGASIN GLOBAL		3	201 boulevard Gustave Flaubert
MAGASIN HEYTENS		3	207 boulevard Gustave Flaubert
IMMEUBLE LE FLAUBERT		3	222 boulevard Gustave Flaubert
TAPIS SAINT MACLOU		3	235 boulevard Gustave Flaubert
CENTRE SOCIAL SNCF RESTAURANT ENTREPRISE		3	5 rue Guynemer
GROUPE SCOLAIRE PHILIPPE ARBOS		3	50 rue des Hauts de Chanturgue
MAISON DE QUARTIER CROIX DE NEYRAT		3	rue des Hauts de Chanturgue
MANUFACTURE MICHELIN - RESTAURANT		3	38 rue Henri Barbusse
RESTAURANT MAC		3	1 rue de Hermitage

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
DONALS - LA PARDIEU			
EGLISE NOTRE DAME DE LA MERCI		3	17 avenue Italie
CREMATORIUM AMABLE TUISAT		3	57 rue Jean Auguste Senèze
MAISON DE RETRAITE "PETITES SOEURS DES PAUVRES" MA MAISON		3	21 boulevard Jean Baptiste Dumas
LYCEE AMEDEE GASQUET		3	12 rue Jean Baptiste Torrilhon
AMICALE CULTURELLE TURQUE AUVERGNE		3	22 avenue Jean Mermoz
COLLEGE TREMONTEIX		3	rue Jean Monnet
HOTEL IBIS - HERBET		3	1 boulevard Jean Moulin
CENTRE ASSOCIATIF JEAN RICHEPIN BÂT 1	CENTRE ASSOCIATIF JEAN RICHEPIN	3	21 rue Jean Richepin
EGLISE SAINT JOSEPH		3	Rue Jeanne Arc
MAGASIN GEDIMAT		3	20 rue Jules Verne
CENTRE AUTO FEU VERT		3	rue Jules Verne
GYMNASE LA CHARME		3	Boulevard Kennedy
ECOLE DES BEAUX ARTS - KESSLER		3	25 rue Kessler
EGLISE DE MONTFERRAND		3	rue Kléber
EGLISE SACRE COEUR		3	91 boulevard Lafayette
CAFE DEL SOL		3	125 boulevard Lavoisier
MAISON DES SCIENCES DE HOMME	EPCST UNIVERSITE BLAISE PASCAL	3	4 rue Ledru
STADE DE ESPERANCE	STADE DE ESPERANCE	3	avenue Léon Blum
MAISON DU PEUPLE - BAT A ET B SYNDICATS		3	place de la Liberté
GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY		3	71 avenue du Limousin
MEDIATHEQUE DE JAUDE		3	9 Place Louis Aragon
MAGASIN METRO		3	28 boulevard Louis Chartoire
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU BATIMENT ET DES TP ANDRE GENDRE (CFA)		3	rue Louis Dabert
MUSEE ARTS ROGER QUILLIOT		3	Place Louis Deteix
GROUPE SCOLAIRE EDGAR QUINET		3	2 Place Maréchal Fayolle
SUPERMARCHE ED		3	43 boulevard Maurice Pourchon
LYCEE PROFESSIONNEL ANNA RODIER (EX LYCEE MONANGES)		3	7 rue de Metz
CONSEIL GENERAL BATIMENT DGSAS		3	4 Place Michel de Hospital
JOURNAL LA MONTAGNE		3	40 rue Morel Ladeuil
EGLISE SAINT GENES DES CARMES		3	7 rue Neuve des Carmes
ECOLE MATERNELLE PAUL BERT		3	11 rue de Oradou
MAISON DE QUARTIER DE ORADOU		3	88 rue de Oradou

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
LIDL ORADOU		3	177 rue de Oradou
EGLISE SAINT AUSTREMOINE		3	rue Pablo Picasso
EGLISE SAINTE BERNADETTE		3	rue de la Parlette
HOTEL DE CHAZERAT - DRAC AUVERGNE		3	4 rue Pascal
PAUL COLLOMP - FACULTE DES LETTRES - SITE CARNOT	UNIVERSITE BLAISE PASCAL	3	17 rue Paul Collomp
CENTRE DES LANGUES ET DU MULTIMEDIA	UNIVERSITE BLAISE PASCAL	3	Rue Paul Collomp - Rue Amboise
92E REGIMENT INFANTERIE - QUARTIER DESAIX	ARMEE	3	rue Pélissier
GYMNASE VERLAGUET		3	16 rue Pierre Besset
GYMNASES AMBROISE BRUGIERE		3	44 rue des Planchettes
HOTEL DU PARC - RESTAURANT LE CRISTAL - BRASSERIE LE SIGNAL		3	Rond Point la Pardieu
STADE UNIVERSITAIRE S.I.U.A.P.S.	UNIVERSITE BLAISE PASCAL	3	15 rue Poncillon
ECOLE PRIMAIRE PAUL BERT		3	7 rue de la Pradelle
MEUBLES CAVAGNA		3	105 rue de la Pradelle
GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN		3	195 rue de la Pradelle
MAGASIN PROMOCASH		3	Rue du Pré Comtal
GROUPE SCOLAIRE NESTOR PERRET		3	1 rue Rameau
DISCOTHEQUE LE MONOS		3	10 rue Ramond
ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE FENELON		3	1 Cours Raymond Poincaré
FOYER HOME DOME		3	12 place de Regensburg
HOTEL REPUBLIQUE		3	97 avenue de la République
CENTRE REPUBLIQUE		3	99 avenue de la République
MAISON DE HABITAT ET DU CADRE DE VIE		3	129 avenue de la République
GYMNASE ANDANSON		3	63 rue du Ressort
MAGASIN COTEHALLES (EX ROUGE ET VERT)		3	boulevard Robert Schumann
ECOMARCHE		3	31 rue Rouvier
CINEMA LES AMBIANCES		3	7 rue Saint Dominique
SURFACE DE VENTE EXTERIEURE LEROY MERLIN		3	Boulevard Saint Jean
GROUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND		3	2 rue Saint Simon
RESTAURANT SCOLAIRE ST ALYRE	Institution Saint Alyre	3	20 rue Sainte George
CRDV - CENTRE DE REEDUCATION POUR DEFICIENTS VISUELS		3	30 rue Sainte Rose
DISCOTHEQUE LE SYMBOL		3	11 rue de Serbie

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CENTRE CULTUREL GEORGES BRASSENS		3	rue Sévigné
EGLISE NOTRE DAME DE CROIX NEYRAT (PAROISSE ST PAUL DE MONTF)		3	rue du Solayer
CARTER CASH		3	Impasse de la Source
HOTEL DU DEPARTEMENT - CHAPELLE DES CORDELIERS		3	Place Sugny
SATELLITE DE RESTAURATION ALPHONSE DAUDET		3	16 bis rue du Torpilleur Sirocco
MAGASIN BUT CROIX DE NEYRAT		3	rue du Torpilleur Sirocco
CENTRE ASSOCIATIF ECLUSE	PARC DE LA GAUTHIERE	3	37 rue Tourrette
DRASS - DDASS		3	60 avenue de Union Soviétique
GROUPE SCOLAIRE MERCOEUR		3	98 rue du Var
CENTRE DEPARTEMENTAL VAUCANSON		3	11 rue Vaucanson
RESTAURANT LA TAVERNE DE MAITRE KANTER		3	3 place de la Victoire
EGLISE JESUS OUVRIER		3	76 rue Viviani
HOTEL BALLADINS (EX MARMOTEL)		3	18 boulevard Winston Churchill
RESIDENCE MEDICALISEE LES MELEZES		4	120 rue Abbé Prévost
GROUPE SCOLAIRE PIERRE ET MARIE CURIE		4	178 rue Abbé Prévost
ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES		4	14 rue Albert Mallet
ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES		4	14 rue Albert Mallet
ECOLE ELEMENTAIRE EDOUARD HERRIOT		4	26 rue Albert Thomas
GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE MATERNELLE		4	11 rue Alexandre Ribot
MEDIATHEQUE CROIX DE NEYRAT	CENTRE COMMERCIAL AUCHAN NORD	4	place Alexandre Vialatte
SALLE DE JEUX PLANETE SEGA		4	40 rue de Ange
GROUPE SCOLAIRE JULES MICHELET ELEMENTAIRE		4	8 rue Antoine Bellet
GYMNASE JULES VERNE		4	rue des Aulnes
GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE		4	6 rue Aulteribe
CRECHE PARENTALE LES PETITS LOUPS		4	18 bis avenue Italie
MUSEE BARGOIN		4	45 rue Ballainvilliers
EX ECOLE DES BEAUX ARTS - BALLAINVILLIERS		4	rue Ballainvilliers
ECOLE DES GRAVOUSES		4	4 rue de Barante

ETABLISSEMENT & GYMNASE	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
LE WHEELIE BAR		4	39 rue Barbier Aubrée
BCIU BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE INTER UNIVERSITAIRE		4	15 rue Bardoux
MUSEE LECOQ		4	15 rue Bardoux
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES		4	20 rue Barrière de Jaude
MAPAD LE DOYENNE DE ORADOU		4	allée de Beaulieu
EHPAD LES HORTENSIAS		4	3 rue Berteaux
GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE PRIMAIRE		4	14 rue Berteaux
FOYER ADAPEI		4	249 rue de Blanzat
INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE LA FARANDOLE		4	12 rue du Bon Pasteur
ECOLE MATERNELLE JEAN BUTEZ		4	19 rue Champfleuri
DISCOTHEQUE LES COULISSES BAR		4	5 rue du Champgil
CLINIQUE DES CHANDIOTS		4	36 rue des Chandiots
CRECHE MUNICIPALE DES VERGNES FLAMINA		4	29 rue du Chateau des Vergnes
CHATEAU DES VERGNES		4	rue du Chateau des Vergnes
GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND		4	33 rue du Château des Vergnes
ECOLE MATERNELLE VICTOR DURUY		4	43 rue du Chateaudun
CREPERIE LE 15-13		4	3 rue des Chaussetiers
AJIR (ASSOCIATION JUSTICE INFORMATION REPARATION) EX ASSOCIATION CULTURELLE DES RAPATRIES ALGERIE		4	1 rue de la Cité
CENTRE REGIONAL DES IMPOTS		4	10 rue Claude Guichard
MAISON DE RETRAITE LA SAINTE FAMILLE		4	8 rue Claussmann
RESTAURANT IL PARMA		4	163 boulevard Clémentel
GYMNASE PIERRE ET MARIE CURIE		4	rue du Clos Perret
GYMNASE ORADOU		4	rue Clovis Hugues
DISCOTHEQUE LE VELVET		4	3 rue du Coche
COCCI MARKET		4	Centre commercial la Gauthière
GYMNASE RENE SOULIER		4	rue Condorcet
INSTITUTION SAINTE THERESE BAT C MATERNELLE	INSTITUTION SAINTE THERESE LES CORDELIERS	4	place des Cordeliers
INSTITUTION SAINTE THERESE BAT D SELF SERVICE	INSTITUTION SAINTE THERESE LES CORDELIERS	4	place des Cordeliers
ECOLE ARCHITECTURE - ANNEXE		4	67 boulevard Côte Blatin

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CAFETERIA LES ESTU		4	69 boulevard Côte Blatin
CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE		4	14 rue Delarbre
CRP BANSAC		4	14 rue Delarbre
FOYER RESIDENCE RICHELIEU		4	16 rue Delarbre
HOTEL 1ERE CLASSE		4	2 rue du Devoir
GROUPE SCOLAIRE DIDEROT		4	10 rue Diderot
FOYER ROGER BRECHARD		4	45 rue Diderot
RESTAURANT LA BOUCHERIE (EX LE KENNEDY)		4	17 boulevard Edgar Quinet
HOTEL BEST WESTERN LE RELAIS KENNEDY		4	boulevard Edgar Quinet
RESTAURANT LA CRIEE		4	21 rue de Eminée
RESTAURANT COURTEPAILLE		4	Rue de Eminée
ACE HOTEL		4	50 avenue Ernest Cristal
LIBRAIRIE PAPETERIE GIBERT		4	22 avenue des Etats Unis
LIBRAIRIE GIBERT		4	42 avenue des Etats Unis
CLINIQUE DE LA PLAINE		4	123 boulevard Etienne Clementel
MAGASIN CASA		4	198 boulevard Etienne Clémentel
DISCOTHEQUE LE VIP		4	2 rue de Etoile
RESTAURANT ODEVIE		4	1 rue Eugène Gilbert
CENTREPARAMEDICAL & PHARMACIE MONTALEMBERT -		4	2 rue Flameng
MAISON DE QUARTIER ET CENTRE COMMERCIAL FONTAINE DU BAC		4	23 rue de la Fontaine du Bac
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO		4	51 rue de la Fontaine du Bac
ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO		4	51 rue Fontaine du Bac
DISCOTHEQUE ENIGME		4	50 rue Fontgiève
FOYER ALEXANDRE VARENNE		4	100 rue Fontgiève
ITEP INSTITUT THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE LA CHANTERIE		4	1 rue du Franc Rosier
BUREAUX RESIDENCE DU PARC		4	80 boulevard François Mitterrand
FLORENCE MODE (EX. BENETTON)		4	2 Place Gaillard
CENTRE REGIONAL AUDIO-VISUEL		4	66 rue de la Gantière
PEUPLE ET CULTURE		4	3 rue Gaultier de Biauzat
HOTEL B&B		4	33 rue Georges Besse
BAR MUSICAL LE SITGES		4	3 place Gilberte Perrier
EHPAD LES OPALINES		4	7 rue Giscard de la Tour Fondue

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE ELEMENTAIRE		4	24 rue de la Grande Combaude
GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE MATERNELLE		4	24 rue de la Grande Combaude
ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON		4	2 rue Gustave Courbet
MAGASIN MAXAUTO BUIRE		4	157 boulevard Gustave Flaubert
BATIMENT HENRI DUNANT- EUROMASTER		4	7 Place Henri Dunant
RESIDENCE MEDICALISEE LES JARDINS DE LA CHARME		4	26 rue Jacques Magnier
CCI FORMATION - CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE		4	14 rue Jean Claret
GYMNASE ROBERT PRAS - COMPLEXE SPORTIF TREMONTEIX		4	rue Jean Monnet
CENTRE ASSOCIATIF JEAN RICHEPIN BÂT 2	CENTRE ASSOCIATIF JEAN RICHEPIN	4	15 rue Jean Richepin
RESTAURANT MUNICIPAL LA CHARME		4	boulevard John Fitzgerald Kennedy
ECOLE MATERNELLE JULES MICHELET		4	46 rue Jules Michelet
INSTITUT AUVERGNE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		4	Angle rue Kessler
LA MAISON DE ELEPHANT		4	12 rue Kléber
TEMPLE DE ASSEMBLEE DE DIEU		4	141 boulevard Lafayette
CENTRE HOSPITALIER STE MARIE CONSULTATION JOUR		4	80 rue Lamartine
CRECHE MONTESSORI LES PETITS HOMMES		4	37 rue des Landais
ESPACE GEORGES CONCHON		4	rue Léo Lagrange
CROUS - RESTAURANT UNIVERSITAIRE LE CRATERE		4	26 avenue Léon Blum
FOYER MAISON CHAVAROT		4	8 rue de Lezoux
STADE PHILIPPE MARCOMBES		4	121 avenue de la Libération
CENTRE DE DANSE ETTEL		4	7 avenue Maréchal Leclerc
EHPAD DES 9 SOLEILS		4	29 rue Marivaux
CLINIQUE ANNIE COQUELET - CEZEAIX		4	44 rue des Meuniers
LA JETEE		4	6 place Michel de Hospital
CHU GABRIEL MONTPIED - PSYCHIATRIE A & B		4	RUE MONTALEMBERT
LE SEMEUR HEBDO		4	37 rue Montlosier
BATIMENT H	CENTRE EDUCATIF LA CORDEE	4	2 rue de la Morée

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CENTRE EDUCATIF LA CORDEE	CENTRE EDUCATIF LA CORDEE	4	2 rue de la Morée
ABC ROCK'N ROLL DANSE CENTER		4	12 rue de la Morée
GROUPE SCOLAIRE GEORGES SAND		4	71 rue Neyrat
RESTAURANT LA TABLE ANDREA		4	6 rue Nicolas Joseph Cugnot
FOYER LES HAUTS DE CLAIREFONTAINE		4	104 rue de Oradou
GYMNASE ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES		4	36 rue Pablo Picasso
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DE LA POLICE NATIONALE		4	73 rue Paul Diomède
DISCOTHEQUE LE FROG		4	12 rue des Petits Gras
HOTEL FORMULE 1		4	38 rue Pierre Boulanger
FUNERARIUM DABRIGEON		4	Rue Pierre Estienne
ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR DURUY		4	30 rue Pierre le Vénérable
CRECHE MUNICIPALE SAINT JACQUES		4	6 rue Pomel
CENTRE FOLKLORIQUE LES ENFANTS AUVERGNE		4	14 rue Poterat
CABARET LE DAUPHIN		4	rue du Puits Arteésien
ECOLE MATERNELLE JEAN PHILIPPE RAMEAU		4	20 avenue Raymond Bergougnan
MILLE CLUB & CASC - BATIMENT CAMUS		4	20 avenue Raymond Bergougnan
MAISON DE RETRAITE RENOUARD		4	1 rue Renouard
BRASSERIE LE YANN'S BAR (EX RIVERSIDE)		4	25 avenue de la République
HOTEL SUITE NOVOTEL		4	52 avenue de la République
DISCOTHEQUE LE MATCHIKO		4	56 avenue de la République
BRASSERIE OVALE	STADE MARCEL MICHELIN	4	107 avenue de la République
RESTAURANT MAC DONALS	STADE MARCEL MICHELIN	4	107 avenue de la République
HOTEL ACE HOTEL		4	61 rue du Ressort
CENTRE PHILOSOPHIQUE DE DROIT HUMAIN		4	20 place de la Rodade
COMITE EXPANSION ECONOMIQUE		4	4 cours Sablon
RESTAURANT QUICK - BREZET		4	boulevard Saint Jean
RESIDENCE MEDICALISEE EHPAD LE MOULIN		4	11 rue Saint Rames
RESIDENCE MEDICALISEE LES SOURCES		4	11 rue Saint Rames
DISCOTHEQUE BOCA CHICA (EX-BAM BAR)		4	9 rue Sainte Claire
CENTRE HOSPITALIER SAINTE MARIE - SERVICE PEDOPSYCHIATRIE		4	Rue Sainte Geneviève

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
GROUPE SCOLAIRE JULES VALLES		4	24 rue du Solayer
CINEMA LE RIO		4	rue sous les Vignes
MAISON DE RETRAITE VENT AUTAN (EX SEMIRAMIS)		4	allée des Tennis
ECOLE MATERNELLE ALPHONSE DAUDET		4	16 bis rue du Torpilleur Sirocco
MAISON DU TEMPS LIBRE DES SOURDS ET DES MALENTENDANTS		4	1 rue de Tournoël
GROUPE SCOLAIRE CHARLES PERRAULT		4	15 rue Tourrette
AUX DAMES DE FRANCE		4	11 place de la Victoire
CTS "ALLIER FAIT LE PRINTEMPS"		4	Place de la Victoire
ECOLE MATERNELLE ALBERT BAYET		4	13 rue Victor Basch
ECOLE PRIMAIRE ALBERT BAYET		4	13 rue Victor Basch
SOGOFIM (EX PRODOMOSUA)		4	5 rue Villiet
CRECHE LES PETITES CANAILLES (EX POUCE-POUCE)		4	10 rue des Volcans
BRASSERIE LA DERNIERE SEANCE		5	
CLUB MEDITERRANEE	THEATRE MUNICIPAL	5	
PARKING ALLAGNAT		5	
PARKING BONNABAUD		5	
PARKING JAUDE-VERCINGETORIX		5	
PARKING LA POTERNE		5	
PARKING MARCHE SAINT PIERRE		5	
PARKING MICHEL DE HOSPITAL-BLAISE PASCAL		5	
SUPERMARCHE DISCONTAL		5	
CTS UNIVERS DES DINOSAURES		5	Place du 1er Mai
CTS THEATRE DE POLICHINELLES (REMPLACE DINOSORIA PARC)		5	Place du 1er Mai
UNION DES MUTUELLES SANTE 63 - UMS		5	place du 1er Mai
CTS LE MONDE DES DINOSAURES		5	Place du 1er Mai
SALLE DES TROIS RAISINS		5	9 rue des 3 Raisins
EGLISE SAINT EUTROPE		5	Place Abbé Daupeyroux
CREDIT AGRICOLE - RESIDENCE LES NAIADES		5	1 rue Abbé de Epée
DREAL - BATIMENT B		5	9 rue Abbé de Epée
DISCOTHEQUE INSOLITE		5	16 rue Abbé Girard
EGLISE SAINTE THERESE		5	116 rue Abbé Prévost

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CRECHE FAMILIALE LA GLACIERE		5	147 rue Abbé Prévost
ADECCO PARCOURS ET EMPLOI		5	20 avenue de Agriculture
HOTEL-BUREAU MELODY (EX-HOTEL AIGUEPERSE)		5	4 rue Aigueperse
TRESOR PUBLIC - REDEVANCE AUDIO VISUELLE		5	18 avenue Albert Elisabeth
VEDIOR BIS	Ex Espace Sylvan	5	36 avenue Albert Elisabeth
HOTEL ALBERT ELISABETH		5	37 avenue Albert Elisabeth
BAR AQUARIUM		5	57 avenue Albert Elisabeth
ESPERANCE 63 - LE SAJAS		5	39 avenue Albert et Elisabeth
DIRECTION REGIONALE JEUNESSE ET SPORTS		5	34 rue Albert Thomas
CENTRE ALEXIS PIRON		5	Rue Alexis PIRON
LA MAISON DENTAIRE		5	3 rue Allagnat
PIZZERIA PIAZZA ITALIA		5	5 Mail Allagnat
CENTRE MUNICIPAL ALLAGNAT		5	15 mail Allagnat
BIJOUTERIE SWAROVSKI	CENTRE JAUDE	5	18 rue Allagnat
BOUTIQUE PARABOOT		5	3 rue Alluard
CENTRE DE LOISIRS OASIS		5	Rue Alphonse Daudet
SALLE PAROISSIALE SAINT JOSEPH		5	19 rue Alsace
JURY DEFI		5	rue Amadéo
MAISON ST FRANÇOIS DE SALES (EVECHE)		5	9 rue Ambert
MUTUELLE DES CHEMINOTS		5	20 RUE AMBERT
BANQUE POPULAIRE PALLADIO		5	2 boulevard Ambroise Brugière
ECOLE MATERNELLE FERDINAND BUISSON		5	2 rue Amiral Colbert
BAR RESTAURANT LE MILLESIME	HOTEL ECLIPSE	5	30 avenue Anatole France
DISCOTHEQUE ZYZY FOLIES		5	31 rue Anatole France
SHINE COIFFURE		5	133 avenue Anatole France
PHARMACIE DE LA COLONNE		5	133 rue Anatole France
MAGASIN HAPPY CASH		5	18 bis rue André Moinier
MARCHE PLUS		5	20 rue André Moinier
DISCOTHEQUE VILLA KHEOPS		5	23 rue de Ange
TRIBUNAL DE COMMERCE		5	40 rue de Ange
BAR A VINS VINOMANIA (EX SCHLECKER)		5	42 rue de Ange
BAR LE BIBINA		5	42 rue de Ange
FOYER LOGEMENT MARIUS VIPLE		5	37 rue Antoine Bellet
SESSAD FARANDOLE		5	27 rue des Archers
CENTRE DE FORMATION		5	37 boulevard Aristide Briand

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
AFORMAC BD BRIAND			
SANDWICHERIE LE TOUCAN		5	2 rue Assas
CAISSE EPARGNE		5	5 rue Assas
CENTRE ANIMATION COPERNIC (HERBET)		5	11 rue Aubrac
CENTRE HEBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE		5	26 rue Auger
MAGASIN LA TROCANTE		5	54 rue Auger
AGENCE MACIF		5	108 bis Avenue de la République
CABINET MARCAND & ASTRUC		5	108 ter avenue de la République
ANCIENNE HALLE AUX BLES		5	19 rue Ballainvilliers
CALYPSO		5	27 rue Ballainvilliers
GYMNASE BANSAC - ASPTT		5	32 rue Bansac
MILLE CLUB LA GLACIERE		5	81 rue de Beaupeyras
AUTO ECOLE LA GLACIERE		5	84 rue de Beaupeyras
CABARET LE RAMSES		5	3 rue Beaurepaire
AGENCE PRO BTP		5	52 boulevard Berthelot
MAIRIE - SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT		5	58 boulevard Berthelot
CAISSE EPARGNE BERTHELOT		5	59 boulevard Berthelot
AGESSEM - ASSOCIATION GESTIONNAIRE ET SERVICES SOCIAUX		5	60 boulevard Berthelot
SAFER - STÉ AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL		5	63 boulevard Berthelot
SOCIETE GENERALE GALAXIE		5	67 boulevard Berthelot
CRECHE HALTE GARDERIE MICHELIN		5	19 rue de Bien Assis
AGESSEM - MAISON ACCUEIL MICHELIN		5	105 rue de Blanzat
LA BANQUE PRIVEE - AGENCE LE CREDIT LYONNAIS		5	2 rue Blatin
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE		5	4 rue Blatin
CENTRE CULTUREL ISRAELITE		5	6 rue Blatin
CAROLE RICHARD		5	9 rue Blatin
BOUTIQUE 3 SUISSES		5	13 rue Blatin
BOUTIQUE ATOL OPTICIENS		5	15 rue Blatin
BOUTIQUE LA CHOCOLATERIE		5	17 rue Blatin
CARREFOUR CITY		5	24 rue Blatin
WOLFORD VETEMENTS		5	29 rue Blatin
BOUTIQUE SANDRO		5	31 rue Blatin

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
OPTICAL CENTER		5	47 rue Blatin
MUTUELLE MIEUX ETRE MME		5	49 rue Blatin
HOTEL REGINA		5	14 rue Bonnabaud
BOUTIQUE EL PARADISE		5	15 rue Bonnabaud
BOUTIQUE MAJE		5	15 rue Bonnabaud
CENTRE AMINCISSEMENT PHYSIOMINS		5	47 rue Bonnabaud
LABORATOIRE ANALYSES MEDICALES MONIER CHATRON		5	62 rue Bonnabaud
CREDIT AGRICOLE - CARRE JAUDE		5	rue Bonnabaud
PARKING AUCHATRAIRE		5	rue Bonnabaud
RESTAURANT LE SRI GANESH		5	26 rue de la Boucherie
CAFE COFFEE BREAK		5	35 bis boulevard Lafayette
ASSEDIC		5	2 rue de Bourzeix
FOYER LOGEMENT LA CARAVELLE (ARPEJ)		5	18 rue Breschet
ECOLE SAINT BENILDE (ANCIENNE ECOLE SAINTE THERESE)		5	22 rue Breschet
MISSION EVANGELIQUE DES TZIGANES		5	20 chemin du Brezet
PROXI SHOP WURTH		5	108 avenue du Brézet
LOCAL COMMERCIAL EX DECOGLACE		5	112 avenue du Brézet
SALLE DE REMISE EN FORME ELANCIA		5	112-114 avenue du Brézet
LOGIDOME		5	rue Buffon
HOTEL RESTAURANT EUROPE		5	14 Place des Carmes Dechaux
ECOLE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MICHELIN (LA MISSION)		5	15 Place des Carmes Dechaux
BAR LE BARAKA		5	12 avenue Carnot
CREDIT AGRICOLE STADE MARCEL MICHELIN	STADE MARCEL MICHELIN	5	Rue de Cataroux rue du Clos Four
LES TEMOINS DE JEHOVAH		5	78 rue Champfleuri
BAR SNACK LE CHANTERANNE		5	125 rue de Champfleuri
GROUPE SCOLAIRE CHANTERANNE		5	131 rue de Champfleuri
DISCOTHEQUE LE FLASHBACK (EX BEACH AVENUE)		5	7 place du Champgil
STADE LECLANCHE + VESTIAIRES		5	1 rue de Champratel
LABORATOIRE ANALYSES MEDICALES BIO DOMES		5	2 rue des Chanelles
INSTITUT DE BEAUTE PARRA		5	27 rue des Chanelles
MICRO-CRECHE LES PETITS ZEBULONS		5	74 rue des Chanelles

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
LOCAL COMMERCIAL T2C - SMTC		5	24 boulevard Charles de Gaulle
CABINET DE DERMATOLOGIE ROGER		5	26 boulevard Charles de Gaulle
LES AUDITIENS FINET		5	26 boulevard Charles de Gaulle
BAR SNACK LE PUY DE DOME		5	45 avenue Charras
HOTEL RESTAURANT LE DRAGON CELESTE		5	45 Avenue Charras
HOTEL BAR SNACK LE NEMROD		5	51 avenue Charras
RESTAURANT ANARKALI		5	52 avenue Charras
RESTAURANT LE BYZANCE		5	54 avenue Charras
HOTEL MODERNE - BAR LE CORAIL		5	57 avenue Charras
MULTI ACCUEIL DE LA GARE (CRÈCHE HALTEGARDERIE)		5	59 avenue Charras
BAR TABAC LE CHATEAU ROUGE		5	69 avenue Charras
HOTEL BAR LE SPRINT		5	74 avenue Charras
HOTEL DE LA GARE		5	76 avenue Charras
IMMEUBLE TABELLION (EX HOTEL LE PARISIEN)		5	78 avenue Charras
COLIPOSTE		5	boulevard Chartoire
ASSOCIATION AEMECLI LA MARELLE - LES VERGNES		5	19 rue du Chateau des Vergnes
LA POSTE LA GLACIERE		5	88 Rue de Chateaubriand
FOYER RESIDENCE SONACOTRA - CROIX NEYRAT		5	67 rue du Cheval
LE RENDEZ VOUS DES THES		5	rue du Cheval Blanc
OPTIQUE SAINT JACQUES	CC SAINT JACQUES	5	39 boulevard Claude Bernard
PHARMACIE DUREL CC SAINT JACQUES	Centre commercial Saint Jacques	5	39 boulevard Claude Bernard
SOCIETE GENERALE CC SAINT JACQUES	Centre commercial Saint Jacques	5	Boulevard Claude Bernard
SARL CORSA 63		5	1 rue Claude Danziger
HOTEL CAMPANILE		5	50 rue Claude Guichard
RESTAURANT CAMPANILE		5	50 rue Claude Guichard
RESTAURANT APICIUS		5	16 rue Claussmann
LPO - LIGUE DE PROTECTION DES ANIMAUX		5	2 bis rue du Clos Perret
COLLEGE DE ORADOU BAT C	COLLEGE DE ORADOU	5	Rue Clovis Hugues
COLLEGE DE ORADOU BAT E	COLLEGE DE ORADOU	5	Rue Clovis Hugues
ECOLE AFORMAC		5	19 rue Colbert
SALON DE COIFFURE CC SAINT JACQUES	Centre commercial Saint Jacques	5	Centre commercial Saint Jacques
AUVERGNE AUTOMOBILE OPEL		5	3 rue Condorcet
AUVERGNE AUTOS		5	3 rue Condorcet

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
EXPERTISES			
PARTI SOCIALISTE		5	63 boulevard Côte Blatin
INFA DIRECTION REGIONALE		5	65 boulevard Côte Blatin
SNOOK AND POOL		5	67 boulevard Côte Blatin
RESTO RAPIDE LE CROUSTI PAIN		5	76 boulevard Côte Blatin
RESTAURANT ANNEXE		5	1 rue de Courpière
MACSF ASSURANCES		5	4 rue du Creux de Lachaux
RESTO DU COEUR		5	2 rue Cuvier
HALLE DE CHAMPRATEL		5	20 bis rue de Flamina
LABORATOIRE ANALYSES MEDICALES DELEGLISE VALLEIX		5	12 Rue Debay-Facy
PIZZERIA LE COMBI		5	17 rue Delarbre
MARCHE PLUS		5	4 place Delille
SNACK SANDWICHERIE		5	7 place Delille
BAR LE ZANZIBAR		5	24 place Delille
PARKING LES CARMES-DELILLE		5	Place Delille
RESTAURANT DU COEUR - LES NEUFS SOLEILS		5	24 bis rue des 9 soleils
COM @ LA MAISON LOL		5	10 bis rue des Chaussetiers
BOUTIQUE ALLEE DES CERISIERS		5	38 bis rue des Gras
RESTAURANT LA TENTE BERBERE		5	38 bis rue des Jacobins
EGLISE ADVENTISTE		5	12 bis rue des Prés Bas
SUSHISHOP RESTAURATION A EMPORTER		5	1 boulevard Desaix
CERCLE DE BRIDGE		5	3 boulevard Desaix
RESTAURANT NOOI PATES A EMPORTER		5	5 boulevard Desaix
SALON DE THE		5	6 boulevard Desaix
RESIDENCE DE LA PLAINE (EX HOTEL)		5	5 rue du Docteur Mally
AUTO ECOLE LA PERFORMANCE		5	2 rue du Docteur Vigenaud
EX & CO FORMATION		5	4 rue Drelon
AVAC ASSOCIATION VOYAGE ACCUEIL CULTURE		5	5 place des Droits de Homme
RESTAURANT THAN PHAT		5	5 rue Dulaure
EGLISE DE SCIENTOLOGIE		5	6 rue Dulaure
RESTAURANT - RUE DE ECHO		5	rue de Echo
MUTUALITE DE LA FONCTION PUBLIQUE		5	44 avenue Edouard Michelin
SAVEUR DU GRILL VENTE A EMPORTER		5	69 avenue Edouard Michelin
ASSOCIATION AC 63		5	77 avenue Edouard Michelin
ILOT FLEURS		5	86 avenue Edouard Michelin
CAFE RESTAURANT LE ZODIAQUE		5	119 avenue Edouard Michelin

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
RESTAURANT DU COEUR E GOUMY		5	6 rue Emilienne Goumy
MF COIFFURE		5	2 rue Ennezat
RESTAURANT LES DOMES CELESTES		5	avenue Ernest Cristal
BOUTIQUE LE CHOCOLAT WEISS		5	2 rue Ernest Renan
AGENCE BLEU CIEL EDF		5	4 rue Ernest Renan
RESIDENCE VIVALDI - BUREAUX		5	rue Ernest Renan
ARBRE AUX ENFANTS		5	34 allée de Esplanade
RESTAURANT QUICK		5	42 avenue des Etats Unis
UNION DES MUTUELLES SANTE GRAND HOTEL		5	44 AVENUE DES ETATS UNIS
RESTAURATION RAPIDE HORIA		5	4 avenue des Etats-Unis
OPTIC CENTRAL		5	9 avenue des Etats-Unis
SALON ZEN HAIR ACTION COIFFURE (EX VOYAGES WASTELS)		5	11 avenue des Etats-Unis
SARL NJSE CHAUSSURES		5	11 avenue des Etats-Unis
BOUTIQUE SAGA		5	27 rue des Etats-Unis
OPTICIEN KRYS		5	33 avenue des Etats-Unis
SOCIETE GENERALE ETATS UNIS		5	40 avenue des Etats-Unis
RESTAURANT SUBWAY		5	43 avenue des Etats-Unis
VANILLE SAUNA		5	17 boulevard Etienne Clementel
ANPE		5	89 boulevard Etienne Clémentel
MOTO ECOLE FUN DRIVE		5	137 boulevard Etienne Clémentel
MAGASIN DE FLEURS RAPIFLORE		5	181 boulevard Etienne Clémentel
MAGASIN GENERALE OPTIQUE		5	198 boulevard Etienne Clémentel
AUVERGNE PLOMBERIE	CLEMENTEL BATIMENT D	5	236 boulevard Etienne Clémentel
COVIVA	CLEMENTEL BATIMENT D	5	236 boulevard Etienne Clémentel
EUROCAVE CLEMENTEL	CLEMENTEL BATIMENT D	5	236 boulevard Etienne Clémentel
ORTHOPEDIE MODERNE	CLEMENTEL BATIMENT D	5	236 Boulevard Etienne Clémentel
AUMONERIE DES ETUDIANTS		5	54 rue Etienne Dolet
SNACK AUGUSTONEMETUM		5	3 rue de Etoile
RESTAURANT LES FRERES BERTHON		5	place de Etoile
RESTAURANT PIC NIC EN VILLE		5	7 rue Eugène Gilbert
CHAPELLE DE BEAUREPAIRE (SQUARE COULAUDON)		5	rue Eugène Gilbert
CAPEB - CHAMBRE ARTISANALE DU BATIMENT		5	2 rue Félix Mézard
CENTRE SOCIAL CHAMPRATEL		5	18 rue de Flamina

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
LOCAL ASSSOCIATION ASC		5	22 rue de Flamina
MAIRIE - RUE FLECHIER (EX TRESORERIE MUN)		5	7 rue Fléchier
HOTEL LE FLEURY		5	2 boulevard Fleury
BRASSERIE LE ZINC		5	8 Place de la Fontaine
CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE LA POLICE		5	chemin de la Fontcimagne
MAGASIN EAU VIVE		5	17 rue Fontgiève
DUPLAIX IMMOBILIER		5	18 rue Fontgiève
DISCOTHEQUE ARMES SHAKER		5	40 rue Fontgiève
RESTAURANT BAR LA TAVERNE ROYALE		5	59 rue Fontgiève
CRECHE FAMILIALE GALAXIE		5	98 rue Fontgiève
MILLE CLUB GALAXIE		5	107 rue Fontgiève
MICRO CRECHE SALOPETTE ET PATE A SEL		5	113 rue Fontgiève
CENTRE HEBERGEMENT ET READAPTATION SOCIALE		5	19 rue Fossé sous la Rodade
CRECHE DE MONTFERRAND		5	Rue du Franc Rosier
PRESIDENCE DE UNIVERSITE AUVERGNE	Patrimoine UNIVERSITE	5	47 boulevard François Mitterrand
CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		5	65 boulevard François Mitterrand
DIRECTION REGIONALEDE ENVIRONNEMENT		5	65 boulevard François Mitterrand
SANDWICHERIE		5	78 boulevard François Mitterrand
TRESORERIE CLERMONT CHU		5	78 boulevard François Mitterrand
RESTAURANT KEBAB		5	82 boulevard François Mitterrand
RESTAURANT LE NEW DELHI		5	16 avenue Franklin Roosevelt
HOTEL DE BORDEAUX		5	39 avenue Franklin Roosevelt
LABORATOIRE MERISTEM		5	8 rue des Frères Lumière
SALLE DE SPORT MAGIC FORM		5	3 rue Gabriel Peri
TRAVAIL ET CULTURE		5	22 rue Gabriel Péri
LE PLANNING FAMILIAL		5	30 rue Gabriel Péri
HOTEL SOCIAL SAINT PIERRE		5	9 rue du Gallet
PARKING DES SALINS - GAMBETTA		5	Place Gambetta
LPO - CENTRE DE SOINS POUR OISEAUX BLESSES		5	2 rue de la Gantière
BOULANGERIE LE PAIN DELICIEUX		5	52 rue de la Gantière
RADIO CAMPUS		5	18 bis rue Gaultier de Biauzat
RESTAURANT LE JARDIN ALINE		5	rue Gaultier de Biauzat
ADDIA - AGF - CLERMONT COURTAGE SERVICES		5	5 avenue Georges Couthon

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
RESTAURANT SUBWAY		5	3 boulevard Gergovia
SUPERETTE SPAR		5	3 boulevard Gergovia
ACCRO' PATES		5	16 boulevard Gergovia
LA POSTE GAILLARD		5	2 Place Gilbert Gaillard
TRESORERIE GENERALE DU PUY DE DOME		5	2 rue Gilbert Morel
ECOLE MAESTRI		5	9 rue Gilbert Romme
SERVICE EDUCATION ET SOINS SPECIALISES A DOMICILE		5	rue Gomel
BUREAUX APF		5	rue Goncourt
PLAN LOCAL INSERTION ECONOMIQUE		5	31 rue Gonod
ECOLE INFORMATIQUE SUPINFO		5	37 rue Gonod
AGENCE APAMAR		5	Le Grand Pavois
CENTRE ANIMATION LA GAUTHIERE		5	35 rue de la Grande Combaude
LA SAVONNERIE		5	9 rue des Gras
MAGASIN SCOTTAGE		5	13 rue des Gras
BOUTIQUE SOMEWHERE		5	15 rue des Gras
THEATRE DES TROIS RAISINS		5	26 rue des Gras
BOUTIQUE CAMAIEU		5	27 rue des Gras
HOTEL FONTFREYDE (MUSEE DU RANQUET)		5	34 rue des Gras
BOUTIQUE AUBADE		5	44 rue des Gras
ASSOCIATION PARENTS ELEVES DE ENSEIGNEMENT PUBLIC		5	13 rue des Gravenoires
DISCOTHEQUE LE FEELING		5	13 rue de la Gravière
SCI LA GROLIERE		5	4 rue de la Groliere
SERVICE EDUCATION ET SOINS SPECIALISÉS A DOMICILE		5	1 rue Gustave Courbet
MAGASIN HOMEGARAGE		5	33 boulevard Gustave Flaubert
AFPA SARRE - ANNEXE BEAUMONT		5	36 boulevard Gustave Flaubert
RESTAURANT IVRESSE DES SENS		5	55 boulevard Gustave Flaubert
HOTEL LUNE ETOILE LA PARDIEU		5	89 boulevard Gustave Flaubert
MAGASIN HYGENA CUISINES		5	110 boulevard Gustave Flaubert
RESTAURANT KFC		5	174 boulevard Gustave Flaubert
FLAUBERT BAT A - LOCAUX ASSOCIATIFS DE DANSE LA DIODE	IMMEUBLE FLAUBERT	5	190 bd Gustave Flaubert
FLAUBERT BAT B - LITRIMARCHE	IMMEUBLE FLAUBERT	5	190 BD Gustave Flaubert
SNACK-BAR DE LA PATINOIRE	PATINOIRE	5	boulevard Gustave Flaubert
CAISSE ALLOCATION FAMILIALE DU PUY DE DOME		5	5 rue des Hauts de Chanturgue

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
MULTI ACCUEIL ST JACQUES		5	Rue Henri Andraud
DISCOTHEQUE LE MARQUIS		5	70 rue Henri Barbusse
MANUFACTURE MICHELIN - CENTRE INFORMATION		5	38 rue Henri Barbusse - Montlosier
BATIMENT HENRI DUNANT - HARMONIE AUVERGNE		5	7 Place Henri Dunant
CENTRE DE DIALYSE BATIMENT H. DUNANT		5	7 Place Henri Dunant
CHU GABRIEL MONTPIED - BAT CENTRE DOCUMENTATION - ECOLE PUERICULTURE		5	Place Henri Dunant
OPTIQUE SAINT JACQUES	Centre commercial Saint Jacques	5	9 rue Henri Pourrat
CREDIT AGRICOLE		5	Place Hippolyte Renoux
HOTEL CARTIER		5	19 rue de industrie
HOTEL BAR RESTAURANT DES CARMES		5	2 avenue Italie
ASSOCIATION APIPEND		5	38 avenue Italie
ADSEA SAUVEGARDE ENFANCE		5	50 avenue Italie
ANPAA - ASSOCIATION NATIONALE PREVENTION ALCOOLISME		5	72 avenue Italie
CAFE DE LA 3EME MI TEMPS		5	21 rue des Jacobins
BANQUE CHALUS		5	5 place de Jaude
BANQUE CHALUS DE JAUDE		5	5 place de Jaude
MAGASIN CHAUSSURES ANDRE		5	5 place de Jaude
XANAKA		5	9 place de Jaude
BNP PARIBAS		5	11 place de Jaude
BRASSERIE LE FAISAN DORE		5	14 Place de Jaude
HOTEL DE LYON BRASSERIE AU BUREAU		5	16 place de Jaude
EURL EPSYLONN		5	22 place de Jaude
BOUTIQUE MOA		5	29 Place de Jaude
2 AMATHS		5	31 place de Jaude
BANQUE HSBC		5	33 Place de Jaude
MAGASIN NAF NAF		5	35 place de Jaude
PIZZERIA TINO		5	40 Place de Jaude
OPTIC 2000		5	42 Place de Jaude
EGLISE SAINT PIERRE DES MINIMES		5	place de Jaude
HOTEL BAR RESTAURANT LE DAMIER		5	47 boulevard Jean Baptiste Dumas
PARKING FONTGIEVE		5	rue Jean Bonnefons
CAISSE ASSURANCE VIEILLESSE DES ARTISANS AUVERGNE		5	17 rue Jean Claret
MAGASIN CONSERVE PLUS		5	24 avenue Jean Mermoz

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CENTRE AIDE PAR LE TRAVAIL - ADAPEI		5	132 avenue Jean Mermoz
DIRECTION DES SPORTS ET LOGISTIQUE JEAN MERMOZ		5	142 rue Jean Mermoz
SPEEDOMAX KARTING		5	160 avenue Jean Mermoz
MAGASIN CHICKEN WAY (MEGA MARKET)		5	15 boulevard Jean Moulin
MAGASIN DIVING SPIRIT		5	15 boulevard Jean Moulin
BANQUE POPULAIRE		5	18 boulevard Jean Moulin
MIAM MIAM KEBAB		5	23 rue Jean Richepin
BAR RESTAURANT AU MONDE OR		5	47 boulevard Jean-Baptiste Dumas
MICRO-CRECHE BRIN EVEIL		5	21 boulevard Joseph Girod
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL LA CHARME		5	boulevard Joseph Kennedy
LA POSTE MONTFERRAND		5	50 rue Jules Guesde
MAIRIE DE MONTFERRAND		5	54 rue Jules Guesde
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES		5	2 rue Jules Verne
URAPEDA - UNION REGIONALE ASSOCIATION PARENTS ENFANTS...		5	2 rue Jules Verne
ARVERNA SIKKENS		5	32 rue jules Verne
SCI RODI - BATIMENT A		5	32 Rue Jules Verne
SCI RODI - BATIMENT B		5	32 Rue Jules Verne
SCI RODI - BATIMENT C		5	32 Rue Jules Verne
GEDIMAT	SCI COVI 1 - CELLULE N°3	5	34 rue Jules Verne
SCI COVI 1		5	34 rue Jules Verne
FOURNIL SAINT ESPRIT		5	2 avenue Julien
BANQUE NUGER		5	8 avenue Julien
APRIL SANTE		5	20 avenue Julien
MATMUT ASSURANCES		5	24 avenue Julien
RESTAURANT ITALIEN		5	avenue Julien
ENSEMBLE HERBET BREZET : LE KEPLER		5	rue Kepler
CTS SINGLE ROOM HOTEL		5	Angle rue Kessler - rue Rabanesse
DAJL - DIRECTION ANIMATION JEUNESSE LOISIRS		5	rue Lacépède
PAVILLON DU JARDIN LECOQ		5	2 boulevard Lafayette
PIZZA HUT		5	17 boulevard Lafayette
RESTAURANT MEZZO DI PASTA		5	31 boulevard Lafayette
CAFE BUN'KO		5	32 boulevard Lafayette
SPEED RABBIT PIZZA		5	40 boulevard Lafayette
AUTO ECOLE TEAM 63		5	47 boulevard Lafayette
AUTO ECOLE MAGNY COURS		5	62 boulevard Lafayette
MAGASIN PETIT CASINO		5	148 boulevard Lafayette
ROTISSERIE LE COQ EN		5	150 boulevard Lafayette

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
PIZZ			
DOMINO'S PIZZA		5	158 boulevard Lafayette
MULTI ACCUEILLAGARLAYE		5	RUE Lagarlaye
ASSOCIATION LE BAR		5	34 rue Lamartine
RESTAURANT LES 7 COULEURS		5	38 rue Lamartine
AFPA - CENTRE PSYCHOTECHNIQUE		5	64 rue Lamartine
FORMATION INSERTION TRAVAIL		5	64 rue Lamartine
CAISSE EPARGNE		5	37 boulevard Lavoisier
CENTRE MOVING		5	127 boulevard Lavoisier
TRESORERIE GENERALE BANLIEUE SUD		5	64 avenue Léon Blum
BNP PARIBAS		5	84 avenue Léon Blum
BAR LA STATION		5	90 avenue Léon Blum
VESTIAIRES	STADE DE ESPERANCE	5	avenue Léon Blum
CAISSE EPARGNE DE MONTFERRAND		5	34 boulevard Léon Jouhaux
MAISON DES PRODUITS ITALIENS		5	4 boulevard Léon Malfreyt
BAR RESTAURANT LE QUICK		5	7 boulevard Léon Malfreyt
ADSEA - SERVICE AEMO		5	5 avenue Léonard de Vinci
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE		5	3 avenue de la Libération
INFA AUVERGNE LIMOUSIN		5	107 avenue de la Libération
FOYER CLUB RESTAURANT DE VALLIERES		5	111 avenue de la Libération
CENTRE TECHNIQUE LIMOUSIN		5	97 avenue du Limousin
PHARMACIE MURY		5	30 rue des Liondards
CAFE RESTAURANT LE DA VINCI CAFE		5	5 avenue Louis Blériot
MAGASIN SOGEMAT		5	7 rue Louis blériot
ETS MONEY BOIS		5	16 rue Louis Blériot
SARL SLM BATIMENT ACCUEIL ET STOCKAGE		5	rue Louis Blériot
CENTRE DE FORMATION EFESUP		5	17 boulevard Louis Loucheur
MAGASIN SCAIA		5	4 rue du Marechal de Lattre
HOTEL DES FINANCES		5	15 rue Maréchal de Lattre de Tassigny
AUREP - ASSOCIATION UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUR LE PATRIMOINE		5	36 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CRECHE BARBECOT - BATIMENT MODULAIRE		5	Place du Maréchal Fayolle
MAGASIN ESPRIT		5	2 rue Maréchal Foch
MAGASIN MANGO		5	2 rue Maréchal Foch
CABINET DENTAIRE MR		5	10 rue Maréchal Foch

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
QUEUILLE			
MAGASIN GARMENT (EX MEUBLES MOUTARDE)		5	19 rue Maréchal Foch
HOTEL FOCH		5	22 rue du Maréchal Foch
CENTRE REGIONAL DES SERVICES FISCAUX		5	rue du Maréchal Foch
CCAS INTERFACE LOGEMENT		5	5 rue Maréchal Juin
CENTRE DE FORMATION MONITEURS AUTO ECOLE		5	7 avenue Maréchal leclerc
CAISSE DE RETRAITE ORGANIC		5	33 avenue du Maréchal Leclerc
LA POSTE DELILLE		5	2 rue de Maringues
AFRICA MAGHREB		5	7 RUE DE MARINGUES
HOTEL LE RAVEL		5	8 rue de Maringues
HOTEL BAR ST JOSEPH		5	10 rue de Maringues
EGLISE REFORMEE DE FRANCE		5	11 rue Marmontel
COURS GALIEN		5	4 avenue Marx Dormoy
AGEFIPH - INSERTION PROFESSIONNEL DES PERSONNES HAND.		5	12 avenue Marx Dormoy
HOTEL MARX DORMOY		5	31 avenue MArx Dormoy
BOUTIQUE INSIDE		5	15 rue Massillon
LA POSTE SAINT ELOI		5	Rue Maurice Busset
PHARMACIE DES COTES FLEURIES		5	67 boulevard Maurice Pourchon
RESTAURANT EL CARJILLO		5	3 place du Mazet
CAFE MAURE		5	6 place du Mazet
BAR LE KING		5	13 rue de Metz
ATHLE DUNK AND CO		5	37 rue des Meuniers
AUTO ECOLE LA PARDIEU		5	2 rue Michel Ange
ANPE LA PARDIEU		5	6 rue Michel Ange
ECOLE ESTHETIQUE FOURNIER BAPTISTINI - CABINET ARCHITECTURE - ECOLE DE COIFFURE		5	7 Place Michel de Hospital
BRASSERIE CABARET LE PUY DE LA LUNE		5	3 rue de la Michodière
HOTEL DAV'HOTEL		5	10 rue des Minimes
BANQUE - 8 PLACE MIRABEAU		5	8 place Mirabeau
CHU BATIMENT IRM		5	58 rue Montalembert
CHU BATIMENTS LABORATOIRES ET EFS		5	58 rue Montalembert
CHU GABRIEL MONTPIED - BATIMENT CODIS SAMU		5	58 rue Montalembert
CHU GABRIEL MONTPIED - CHAPELLE		5	58 rue Montalembert
LABORATOIRE DE NUTRITION HUMAINE		5	58 rue Montalembert
ESPERANCE 63 - UNAFAM		5	21 rue Montlosier
MAISON DES CITOYENS		5	29 rue Montlosier
CAISSE EPARGNE		5	63 rue Montlosier

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
AUVERGNE ET DU LIMOUSIN			
HOTEL DE LA CHANTERIE		5	2 rue Montorcier
DISCOTHEQUE LE MONTMARTRE		5	4 rue Montrognon
MILLE CLUB CROIX DE NEYRAT		5	Rue de Neyra
ARCHIVES DEPARTEMENTALES		5	75 rue de Neyrat
SALLE POLYVALENTE RUE NEYRON		5	6 rue Neyron
ESPACE NEYRON		5	11 rue Neyron
MULTI ACCUEIL NEYRON		5	11 bis rue Neyron
BIO AUVERGNE		5	8 rue Niel
CABINET DENTAIRE	MUTUALITE FRANCAISE DU PUY DE DOME	5	34 rue Niel
RESIDENCE MORNY		5	36 rue Niel
CITE ADMINISTRATIVE - IMMEUBLE NIEL (BAT D)		5	rue Niel
GYMNASE I.U.F.M.		5	24 rue de Nohanent
MAGASIN LA JONQUILLE		5	59 rue de Nohanent
AGENCE CAF ONSLOW		5	17 rue Onslow
BIJOUTERIE ROUSSEL		5	4 rue du Onze Novembre
MAGASIN MILOR		5	8 rue du Onze Novembre
BOUTIQUE VALETTE - FOIE GRAS GASTRONOMIE		5	9 rue du Onze Novembre
MAGASIN MARTINE		5	9 rue du Onze Novembre
SARL NICOLE SALON DE COIFFURE		5	10 rue du Onze Novembre
MAGASIN KOOKAI		5	11 rue du Onze Novembre
ARMAND THIERY TOSCANE		5	13 rue du Onze Novembre
MAGASIN ETAM		5	13 rue du Onze Novembre
BOUTIQUE IKKS WOMAN		5	17 rue du Onze Novembre
BOUYGUES TELECOM		5	24 rue du Onze Novembre
BOUTIQUE SFR		5	25 rue du Onze Novembre
MAGASIN SPAR ORADOU		5	69 rue de Oradou
BAR LE BISTROT		5	154 rue de Oradou
HAIR LAND		5	179 rue de Oradou
EGLISE DE JESUS CHRIST DES SAINTS DERNIERS JOURS		5	298 rue de Oradou
BANQUE POPULAIRE ORADOU	ED - BANQUE POPULAIRE - CUISINES PLUS BAINS PLUS - DONER KING	5	300 rue de Oradou
PAT A PAIN		5	rue de Oradou
CHAPELLE DE ORATOIRE - ASSOCIATION VIDEOFORME		5	14 rue de Oratoire
HOTEL RESTAURANT LE CONCORDE		5	24 rue de Ouragan

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
BAR LES 4 VENTS		5	57 rue Pablo Neruda
MAGASIN LAURI LUMIERES		5	ZAC Pardieu
AUVERGNE SPORT DETENTE		5	7 rue de la Parlette
LOCAL COMMERCIAL SCI 3A		5	9 rue de la Parlette
LA LIBRAIRIE		5	14 rue Pascal
PIZZERIA PATI COUFI		5	14 rue Pascal
DOME FITNESS		5	12 boulevard Pasteur
MAISON DU CHAUFFAGE AU BOIS		5	25 boulevard Pasteur
CENTRE NEUROPSYCHIATRIQUE		5	32 boulevard Pasteur
BAR TABAC BRASSERIE AMBASSADE LYONNAISE		5	55 boulevard Pasteur
CENTRE ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT		5	15 rue Paul Bert
RESTAURATION PATES ET TRADITIONS (EX PETIT ENCAS)	Ex BAR RESTAURANT de HOTEL DES GOURMETS	5	1 avenue des Paulines
HOTEL LE BEAULIEU		5	13 avenue des Paulines
CAFE CONCERT LE CAVEAU DES ANGES (EX MELTING CULTURE)		5	21 avenue des Paulines
ASSOCIATION CLJ GRAND MAGHREB (EX CLUB BRIDGE)		5	30 avenue des Paulines
BATIMENT ASSOCIATIF PELISSIER		5	31 rue Pelissier
CITE ADMINISTRATIVE - BAT P-O-O'-B-A	CITE ADMINISTRATIVE	5	rue Pélissier
O 20 100 0 (AU VIN SANS EAU)- LA 15ÈME AVENUE		5	13 rue des Petits Gras
RESTAURANT LE BOEUF CAFE		5	15 rue des Petits Gras
CAFFE LA COMMEDIA		5	32 rue des Petits Gras
CAVE A VINS PLEINE LUNE		5	9 rue Philippe Marcombes
CAP AUVERGNE FORMATION		5	1 rue Pierre Boulanger
PREMALLIANCE - CENTRE DE PREVENTION AGIRC ARRCO	GROUPE PREMALLIANCE	5	2 rue Pierre Boulanger
RESTAURANT COTLAND LOUNGE		5	40 rue Pierre Boulanger
HOTEL RESTAURANT LES BALLADINS		5	43 rue Pierre Boulanger
BANQUE POPULAIRE COUBERTIN		5	13 Place Pierre de Coubertin
DISCOTHEQUE LE CHAT BOTTE		5	4 rue Pierre Ermite
ECLAIREURS DE FRANCE		5	28 rue Pierre le Vénérable
CABINET MEDICAL - DOCTEUR DUBREUIL -		5	27 bis rue Pierre Puget

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CM PREPA		5	4 boulevard Pochet Lagaye
MAISON ASSISTANTES MATERNELLES KANG'ROUPEMENT		5	12 boulevard Pochet Lagaye
MAISON DES EGLANTINES		5	12 boulevard Pochet Lagaye
SALLE POLY		5	2 Place Poly
CETE - CENTRE ENSEIGNEMENT DE TECHNIQUES EXPRESSION		5	9 place Poly
CRECHE INTER-ENTREPRISES LES ENFANTS DU PARC		5	60 allée du Pont de la Sarre
ASSOCIATION CAPPUCCINO		5	14 rue du Port
SUPERETTE PETIT CASINO - RUE DU PORT		5	67 rue du Port
GYMNASE PAUL BERT		5	3 rue de la Pradelle
CRECHE ARSENI		5	30 rue de la Pradelle
RESTAURANT PRE LA REINE		5	81 bis rue du Pré la Reine
MILLE CLUB LA GAUTHIERE - MAISON DE QUARTIER		5	4 C rue du Pré-Juge
SERVICE INTEGRATION DE IME DE THEIX (APDEP)		5	15 rue des Près Bas
CPAM - CENTRE PASTEUR		5	2 rue du Puits Artésien
HOTEL DES DOUANES		5	8 rue de Rabanesse
HOTEL BAR LE BOLERO		5	16 rue de Rabanesse
RESTAURANT LAHORE		5	24 rue de Rabanesse
BAR LE SEV7N'S		5	26 rue de Rabanesse
ONISEP		5	8 bis rue Rameau
MAGASIN 5 PIECES A VIVRE		5	5 rue Ramond
BOUTICYCLES		5	16 rue Ramond
HOTEL LE FLORIDE 2		5	cours Raymond Poincaré
LA LIGUE CONTRE LE CANCER		5	3 rue des Récollets
HOTEL DES DEUX AVENUES		5	4 avenue de la République
NEW SWING CLUB		5	6 avenue de la République
MAGASIN DE MOTOS EASY RIDER		5	8 avenue de la République
LA CAVE A LOUIS		5	9 avenue de la République
ACADEMIE DU BILLARD		5	14 avenue de la République
FRANCE TELECOM		5	79 avenue de la République
IMMEUBLE LE REPUBLIQUE - ANPE		5	84 avenue de la République
OPTIC JAUNE ET BLEU - STADE MARCEL MICHELIN	STADE MARCEL MICHELIN	5	107 avenue de la République
ARAMIS - ASSOCIATION RESSOURCES ACCOMPAGNEMENT MEDIATION INTERVENTION SOCIALE		5	110 avenue de la République

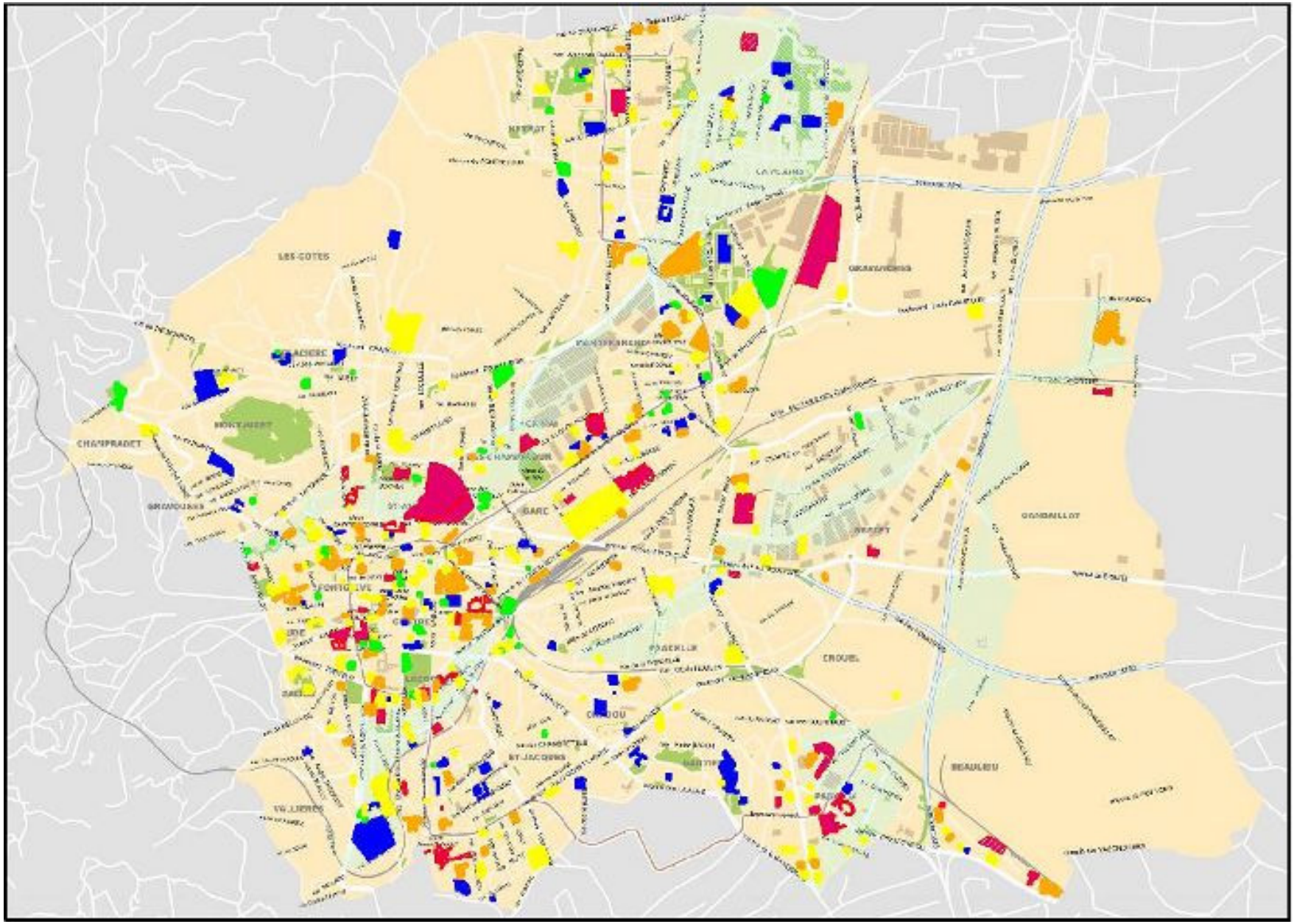
ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CAMSP - CENTRE ACTION MEDICO-SOCIAL PRECOCE		5	112 avenue de la République
SOCIETE GENERALE LES RECOLLETS		5	116 avenue de la République
BANQUE BCP		5	121 avenue de la République
MAAF ASSURANCES		5	127 avenue de la République
CENTRE PSYCHO PEDAGOGIQUE ADAPEI - LA GRAVIERE		5	132 avenue de la République
142 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE		5	142 avenue de la République
AUTO-MOTO ECOLE LA FONTAINE		5	146 avenue de la République
MARIONNAUD		5	40603 Place de la Résistance
RESTAURANT LE SAVOYARD GOURMAND		5	4 rue Ribeyre Jaffeux
MAGASIN NISA VETEMENTS	ENSEMBLE COMMERCIAL MAB 2	5	12 rue Robert Lemoy
ROTISSERIE REI GALO	ENSEMBLE COMMERCIAL MAB 2	5	12 rue Robert Lemoy
DISCOTHEQUE LE SANS INTERDIT		5	rue Robert Marchadier
HOTEL RESTAURANT ETOILE		5	13 place de la Rodade
BAR RESTAURANT LA MEDINA		5	14 place de la Rodade
HOTEL RESTAURANT LE CENTRAL		5	16 place de la Rodade
HOTEL GRILL MG		5	18 place de la Rodade
RESTAURANT BAR LE CHILCHICO		5	39 rue de la Rodade
CAFE DE LA ROTONDE		5	26 rue de la Rotonde
CENTRE DE LOISIRS SNCF		5	ancienne route Aulnat
MAISON SAINT GABRIEL - ASS FAM EDUCATION AUVERGNE		5	29 cours Sablon
CIRAT 63 - ARMEE	ARMEE	5	31 Cours Sablon
MICRO CRECHE SARL BOULE DE NEIGE		5	57 cours Sablon
BAR OTHERSIDE		5	10 rue Saint Adjutor
RESTAURANT LE KOUBA (ECUREUIL)		5	18 rue Saint Adjutor
LA SANDWICHERIE (LA BOUF DE TUNIS)		5	24 rue Saint Adjutor
BRASSERIE DU PALAIS		5	rue Saint Adjutor
PHARMACIE SAINTE CLAIRE		5	70 rue Saint Alyre
CREDIT AGRICOLE		5	Rue Saint Alyre
CENTRE DE FORMATION AFORMAC		5	1 rue Saint André
ATELIER LE BAIN HUILE		5	rue Saint Austremoine
POINT GOURMAND - RESTAURATION RAPIDE		5	6 rue Saint Barthélémy
CENTRE DE BEAUTE TATIANA		5	1 rue Saint Dominique

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
CROISSANTS DES DOMES		5	1 rue Saint Dominique
RESTAURANT EVEREST		5	8 rue saint Dominique
PIZZERIA PINOCCHIO		5	20 rue Saint Dominique
BAR DE 0 A 100		5	34 rue Saint Dominique
EUREKA'F		5	9 rue Saint Esprit
MAGASIN SYLVIE BIJOUX		5	9 rue Saint Esprit
MAGASIN OPTIQUE VUE ESPRIT		5	19 rue Saint Esprit
ESPACE INFO JEUNES		5	5 rue Saint Genès
AG2R LA MONDIALE		5	23 RUE SAINT HEREM
MAGASIN EUTERPE MUSIQUE		5	25 RUE SAINT HEREM
SERVICE MUNICIPAL AIDE A LA RECHERCHE EMPLOI		5	3 rue Saint Hérem
SUPERETTE PETIT CASINO - PLACE SAINT PIERRE		5	22 place Saint Pierre
SNACK PMU		5	27 place Saint Pierre
RESTAURANT LE VIETNAM		5	8 rue Saint Vincent de Paul
RESTAURANT PIANO BAR LES TAPAS		5	11 rue Saint Vincent de Paul
AUTO ECOLE SAINTE CLAIRE		5	12 rue Sainte Claire
CLUB ODYSSEE FITNESS		5	19 rue Sainte Claire
CENTRE ACCUEIL POUR LES ENFANTS " LES INFATIGABLES EXPLORATEURS"		5	3 rue Sainte Rose
HOTEL VOLCANOTEL		5	6 rue Sainte Rose
BAR LE FRANCKY		5	18 rue Sainte Rose
CHAPELLE DE HOPITAL GENERAL		5	rue Sainte Rose
SALLE DES VENTES		5	19 rue des Salins
AROMA ZONE LABORATOIRE HYTECK		5	17 rue des Salles
BOUTIQUE GEORGES (EX CELLULE GARAGE AUCHATRAIRE)		5	17 rue des Salles
EPICERIE FINE SO GOOD		5	17 rue des Salles
MAGASIN BARBOUR		5	17 rue des Salles
MAGASIN AUTRE RIVE		5	17 rue des Salles
MAGASIN LE STUDIO PHOTO		5	1 rue du Séminaire
ASSOCIATION PARENTHESE		5	3 rue de Serbie
ARPEJ		5	24 rue de Serbie
BAR RESTAURANT LE REINITAS		5	5 rue Simmer
DISCOTHEQUE LE GRIS ET NOIR		5	12 rue sous les Augustins
BOULANGERIE PATISSERIE SOUS LES VIGNES		5	144 rue Sous les Vignes
LE CHAPELIER TOQUE		5	2 Place St Pierre
SESSAD VICTOR DURUY		5	20 rue de Strasbourg

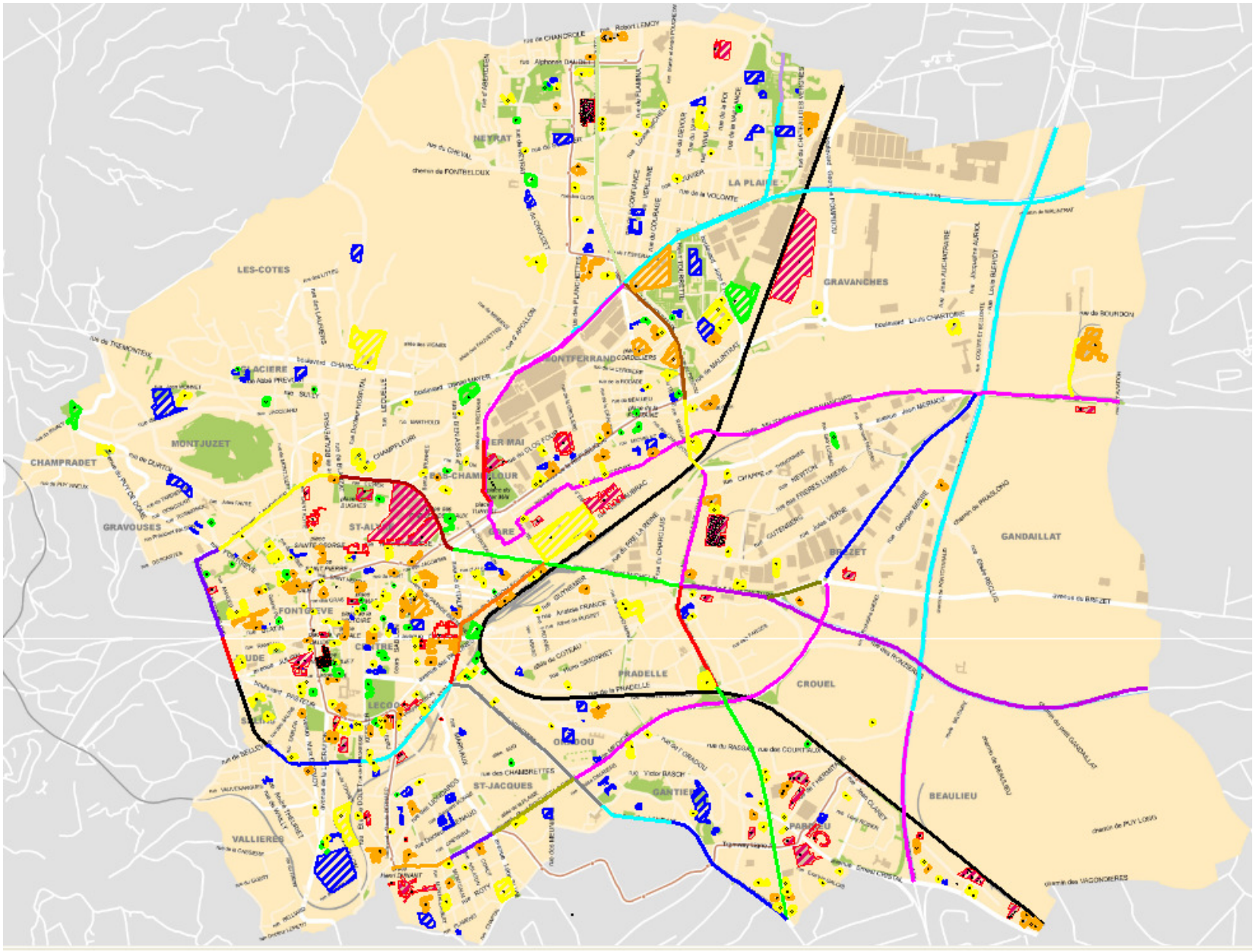
ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
HALLE SAINT JOSEPH		5	rue de Strasbourg
DISCOTHEQUE APPART		5	6 place Sugny
SAUNA - PLACE SUGNY		5	18 place Sugny
CRECHE MUNICIPALE SULLY		5	131 rue Sully
SALON DE THE LIBRAIRIE "AROMES & ROMANS"		5	5 rue du Terrail
BOUTIQUE SYLVIE THIRIEZ		5	17 place du Terrail
GALERIE ART GASTAUD		5	rue du Terrail
FRAC - FONDS REGIONAL ART CONTEMPORAIN		5	6 rue du Terrail - 1 rue de Barbançon
LE CAV'O - SALLE DE REUNION ET EXPO SOUS SOL		5	7 rue Terrasse
BAR LE WHIST		5	10 rue Terrasse
LA POSTE CROIX DE NEYRAT		5	5 rue du Torpilleur Sirocco
ECOLE PRIMAIRE ALPHONSE DAUDET		5	16 bis rue du Torpilleur Sirocco
CAISSE ALLOCATION FAMILIALE		5	16 rue du Torpilleur Sirocco
GENDARMERIE CROIX DE NEYRAT - GYMNASE		5	rue Torpilleur Sirocco
AEP LA PLAINE - ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE		5	47 rue de Tournoël
MAGASIN PSYCHE		5	1 rue Tranchée des Gras
MAISON DES ASSOCIATIONS		5	2 bouvelvard Trudaine
MARINE NATIONALE		5	11 boulevard Trudaine
LE TABAC BLEU		5	15 boulevard Trudaine
BUDDHA CAFE		5	19 boulevard Trudaine
DISCOTHEQUE LE PURPLE		5	31 boulevard Trudaine
SCM AKOS CABINET DE KINESITHERAPIE ET OSTHEOPATHIE		5	31 boulevard Trudaine
BAR LE FIZZY		5	45 boulevard Trudaine
RESTAURANT BAMBA GRILL		5	63 boulevard Trudaine
ASSOCIATION LES GRAINES O - CASERNE TURGOT		5	17 Place Turgot
EXPO BUERAUX ABRIS PRESTIGE DU CENTRE		5	23 avenue de Union Sovietique
HOTEL BELLEVUE		5	1 avenue de Union Soviétique
BAR ESPLANADE		5	9 avenue de Union Soviétique
HOTEL SAINT ANDRE		5	27 avenue de Union Soviétique
PHARMACIE DE LA GARE		5	33 avenue de Union Soviétique
GRAND HOTEL DU MIDI		5	39 avenue de Union Soviétique
HOTEL LES COMMERCANTS		5	51 avenue de Union Soviétique
HOTEL LAFAYETTE		5	53 avenue de Union Soviétique
HOTEL DE LA PETITE VITESSE		5	63 avenue de Union Soviétique

ETABLISSEMENT	COMPLEXE	CATEGORIE	ADRESSE
GYMNASE COSEC JEANNE ARC		5	avenue de Union Soviétique
RESIDENCE SERVICES LE BELVEDERE		5	Avenue de Union Soviétique
RESTAURANT DU COEUR LA PLAINE		5	rue de la Vaillance
RECTORAT + SELF		5	3 avenue Vercingétorix
MAGASIN CUISINE & VIE		5	38 avenue de Vercingétorix
HOTEL DIEU - ECOLE DE SAGES FEMMES ET DE PUERICULTURE		5	avenue de Vercingétorix
ASSOCIATION CHOM'ACTIF		5	33 rue de Vertaizon
CAFE PASCAL		5	4 place de la Victoire
CREPERIE BELLE ILE		5	7 PLace de la Victoire
OFFICE DU TOURISME		5	11 place de la Victoire
BAR O P'TIBIZA		5	9 rue des Vieillards
MAGASIN LE ZAGORA		5	11 rue des Vieillards
BAR RESTAURANT EXIT (EX LA COCOTTE)		5	13 rue des Vieillards
BOULANGERIE SALON DE THE LES GARCONS BOULANGERS		5	29 rue des Vieillards
CLUB VIVIANI		5	66 rue Viviani

Répartition géographique des ERP croisée avec les zones inondables



Répartition géographique des ERP croisée avec les axes de transport de matières dangereuses



Légende :

- ERP catégorie 1
- ERP catégorie 2
- ERP catégorie 3
- ERP catégorie 4 (uniquement les bâtiments d'enseignement, chèches, maisons de retraite)
- ERP catégorie 5 (uniquement les bâtiments d'enseignement, chèches, maisons de retraite)